



CAMEROUN

Juillet 2023

QUATRIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR L'APPLICABILITÉ DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION— COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le cadre des QUATRIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR L'APPLICABILITÉ DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 29 juin 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités camerounaises qui ont pris fin le 17 mai 2023 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 juin 2023.
- une **déclaration du représentant des services du FMI** pour le Cameroun.
- une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI conclut les quatrièmes revues des accords avec le Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit et approuve un décaissement de 73,6 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a approuvé les quatrièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) avec le Cameroun. Cette approbation ouvre la voie à un décaissement immédiat d'environ 73,6 millions de dollars.
- La reprise de l'économie camerounaise se poursuit dans un contexte d'incertitude sur le plan intérieure et au niveau mondial. Estimée à 3,8 % en 2022, la croissance devrait culminer à 4 % en 2023, principalement sous l'impulsion de la production des secteurs non-pétroliers.
- La poursuite des réformes sera nécessaire à la création d'une marge budgétaire supplémentaire pour les investissements productifs et les dépenses sociales, tout en préservant la viabilité de la dette et stimulant la croissance et la résilience du Cameroun.

Washington, le 29 juin 2023. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui la quatrième revue des programmes appuyés par le FMI au Cameroun. Approuvés le 29 juillet 2021 (voir le [communiqué de presse](#)), les accords triennaux mixtes au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC) et du [mécanisme élargi de crédit](#) (MEDC) visent à appuyer le programme de réformes économiques et financières du pays. L'approbation des revues a permis le décaissement immédiat de 55,2 millions de Droits de tirages spéciaux (DTS) (environ 73,6 millions de dollars américain), ce qui a porté le total des décaissements au titre des accords à 372,6 millions de DTS (environ 493,6 millions de dollars américain).

Le Cameroun fait preuve de résilience dans un contexte d'incertitude intérieure et mondiale. La croissance est estimée à 3,8 % pour 2022, soutenue par la production hors secteur pétrolier. L'inflation, en glissement annuel, est estimée à 7,3 % à la fin de 2022. Le déficit budgétaire global s'est amélioré, passant de 3 % du PIB en 2021 à environ 1,1 % du PIB en 2022, grâce à l'augmentation des recettes pétrolières et non pétrolières. Le déficit primaire hors pétrole est resté inchangé à environ 3,9 % du PIB en 2022 en raison d'une hausse des dépenses liées aux subventions aux carburants.

Les perspectives à moyen terme demeurent positives, sous réserve de la poursuite des réformes et d'un environnement extérieur plus favorable. La croissance prévue du PIB réel devrait atteindre 4 % en 2023 et s'établir en moyenne à 4,4 % à moyen terme. Cette amélioration est due à l'agro-industrie, la sylviculture, et au secteur des services, ainsi qu'à la production de gaz naturel liquéfié, qui devrait partiellement contrebalancer la baisse de la production pétrolière. L'inflation devrait redescendre en dessous de 3 % à moyen terme.

Lors de la conclusion de ces revues, le conseil d'administration a également approuvé la dérogation pour non-respect du critère de réalisation relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs parce que le dépassement était provisoire et négligeable.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint du FMI et président du conseil d'administration par intérim a fait la déclaration suivante.

« La reprise de l'économie camerounaise se poursuit dans un contexte de difficultés au niveau intérieur et sur le plan mondial. Les programmes appuyés par le FMI ont soutenu les efforts des autorités visant à maintenir la stabilité macroéconomique et à promouvoir la croissance, ainsi que les progrès sur la poursuite de réformes durables. Les perspectives à moyen terme demeurent favorables, en dépit des enjeux croissants. La mise en œuvre résolue de réformes permettra de gérer les chocs auxquels l'économie fait face en ce moment, tout en stimulant la croissance et en renforçant la résilience.

« Les résultats obtenus par le Cameroun dans le cadre du programme sont mitigés. Le critère de réalisation quantitatif relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs a encore connu des dépassements mineurs et provisoires au début de l'année 2023 et, à plusieurs reprises, trois des cinq objectifs indicatifs du programme n'ont pas été atteints. Si le rythme des réformes structurelles demeure lent, les autorités ont fait des progrès louables dans certains domaines essentiels comme la gouvernance et l'administration des revenus. La poursuite de mise en œuvre de mesures correctives sera indispensable pour atteindre les objectifs manqués et accélérer les réformes.

« Les autorités sont déterminées à maintenir une trajectoire d'assainissement budgétaire conformément aux objectifs du programme. Les efforts visant à mobiliser les recettes intérieures non pétrolières, à améliorer l'efficacité des investissements et la gestion des finances publiques, et à éliminer progressivement les subventions aux carburants tout en atténuant les effets sur les personnes vulnérables permettront de créer une marge supplémentaire pour financer des investissements productifs les dépenses sociales. En outre, les autorités sont résolues à limiter le recours aux financements non concessionnels et à éviter l'accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs. A cet égard, l'amélioration de la gestion de trésorerie et la limitation des dépenses engagées via des procédures exceptionnelles seront également cruciales.

« Afin de libérer l'immense potentiel de croissance du Cameroun, il convient d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles. Les mesures visant à stimuler la croissance tirée par le secteur privé, notamment le lancement de la stratégie d'inclusion financière, ainsi que les récentes mesures pour améliorer la gouvernance, en particulier le lancement d'un vaste diagnostic de la gouvernance économique et le projet de renforcement de la Chambre des comptes de la Cour suprême, sont les bienvenues.

« Cependant, des mesures additionnelles sont nécessaires pour améliorer le climat des affaires, notamment pour renforcer la stabilité du secteur financier et favoriser l'inclusion. De telles mesures devraient être accompagnées d'actions visant à renforcer la gouvernance, la transparence, et le cadre de lutte contre la corruption, notamment en remédiant aux lacunes identifiées en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) soulignées par le Groupe d'action financière (GAFI). "

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–28

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)										
	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	3e rev.	Est.	3e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en %, sauf indication contraire)										
Comptes nationaux et prix										
PIB à prix constants	3,6	3,4	3,8	4,3	4,0	4,2	4,4	4,5	4,5	4,6
PIB pétrolier à prix constants	-3,2	-5,1	1,9	0,7	-1,8	-1,3	-1,4	-1,0	-0,6	-0,4
PIB non pétrolier à prix constants	3,8	3,6	3,8	4,4	4,1	4,3	4,6	4,6	4,6	4,7
Déflateur du PIB	3,3	4,6	5,7	4,8	2,7	2,7	2,3	1,3	1,3	1,4
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	25 158	27 210	27 591	29 749	29 457	31 521	33 691	35 661	37 760	40 066
Pétrolier	801	1 073	1 152	907	872	797	761	735	716	702
Non pétrolier	24 357	26 137	26 439	28 841	28 585	30 724	32 930	34 926	37 044	39 364
Prix à la consommation (moyenne)	2,3	5,3	6,3	5,9	6,2	4,8	3,0	2,3	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	3,5	6,0	7,3	5,7	5,9	3,7	2,3	2,1	2,0	2,0
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large (M2)	17,2	11,4	11,4	8,1	9,0	8,0	7,2	7,0	7,0	7,0
Avoirs extérieurs nets 1/	4,3	7,7	7,7	1,0	2,9	0,7	1,7	2,0	1,4	1,9
Avoirs intérieurs nets 1/	12,9	3,6	3,6	7,0	6,1	7,3	5,5	5,0	5,7	5,1
Crédit intérieur au secteur privé	9,7	13,6	13,6	8,8	10,4	9,2	7,6	7,0	7,0	7,0
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Épargne et investissement										
Épargne nationale brute	14,0	15,9	16,3	15,9	15,6	16,1	17,1	17,5	18,4	19,2
Investissement intérieur brut	17,9	17,4	18,1	18,8	18,5	19,2	19,8	20,4	21,3	22,2
Investissement public	4,5	5,2	4,6	5,0	5,0	5,4	5,8	6,4	6,8	7,0
Investissement privé	13,4	12,2	13,5	13,8	13,5	13,7	14,0	14,1	14,5	15,2
Opérations de l'administration centrale										
Total des recettes (dons compris)	14,0	16,1	16,0	15,5	15,9	15,5	15,3	15,3	15,3	15,4
Recettes pétrolières	1,9	3,6	3,5	2,8	2,9	2,1	1,8	1,7	1,6	1,5
Recettes non pétrolières	11,8	12,0	12,1	12,4	12,7	13,1	13,3	13,5	13,7	13,9
Total des dépenses	16,9	18,0	17,1	16,2	16,7	16,1	15,7	16,0	16,3	16,4
Solde budgétaire global (base ordonnancements)										
Dons non compris	-3,2	-2,4	-1,5	-1,1	-1,1	-1,0	-0,6	-0,9	-1,1	-1,0
Dons compris	-3,0	-1,8	-1,1	-0,8	-0,8	-0,6	-0,3	-0,7	-1,0	-1,0
Solde budgétaire global (base caisse)										
Dons non compris	-2,7	-2,8	-1,6	-1,6	-2,4	-1,8	-1,2	-1,3	-1,1	-1,0
Dons compris	-2,4	-2,3	-1,2	-1,3	-2,0	-1,5	-0,9	-1,2	-1,0	-1,0
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements)	-3,9	-4,5	-3,9	-2,4	-2,5	-1,7	-1,1	-1,4	-1,5	-1,5
Secteur extérieur										
Balance commerciale	-1,1	0,4	0,1	-1,3	-1,4	-1,6	-1,4	-1,6	-1,7	-1,8
Exportations de pétrole	4,9	7,1	7,8	5,4	5,2	4,5	4,2	3,7	3,3	2,9
Exportations hors pétrole	8,3	8,9	8,0	8,0	8,2	8,0	8,1	8,2	8,3	8,5
Importations	14,4	15,7	15,6	14,7	14,8	14,1	13,8	13,5	13,2	13,2
Solde des transactions courantes										
Dons officiels non compris	-4,2	-2,2	-2,2	-3,2	-3,3	-3,1	-2,9	-2,9	-3,0	-3,0
Dons officiels compris	-4,0	-1,6	-1,8	-2,8	-2,9	-3,0	-2,7	-2,9	-2,9	-3,0
Termes de l'échange	9,4	3,6	-6,8	-8,4	-7,6	-1,6	0,2	-4,0	-4,1	-4,1
Dette publique										
Encours de la dette publique	46,8	46,4	45,5	42,8	43,2	41,1	38,8	37,3	36,2	35,2
dont : dette extérieure	31,7	32,7	30,9	30,5	30,7	29,7	28,7	28,2	27,8	27,8

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.



CAMEROUN

16 juin 2023

QUATRIÈME REVUE DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Contexte. La reprise du Cameroun s'est poursuivie, malgré des préoccupations quant à la sécurité et des risques extérieurs, notamment le resserrement des conditions financières mondiales et la volatilité accrue des cours du pétrole. Le Cameroun est un pays fragile et touché par des conflits. Les facteurs de fragilité vont de l'insurrection et des conflits le long de ses frontières et dans les pays limitrophes à la mauvaise gouvernance en passant par l'exclusion sociale et le changement climatique. Les perspectives économiques restent néanmoins positives à moyen terme, tant que les réformes continuent et que l'environnement extérieur est favorable. Les accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) approuvés en juillet 2021 représentent un montant de 483 millions de DTS (environ 689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part). L'achèvement de la quatrième revue permettra le décaissement d'un montant de 55,2 millions de DTS (environ 73,3 millions de dollars).

Entretiens. Les entretiens de la quatrième revue au titre de la FEC/du MEDC ont été centrés sur les mesures de politique macroéconomique essentielles pour gérer les chocs actuels, stimuler la croissance du pays et accroître sa résilience. Ils ont porté principalement sur :

- i) le maintien d'une trajectoire de rééquilibrage budgétaire sans compromettre la croissance ;
- ii) la réduction progressive de la subvention aux combustibles et l'atténuation de l'impact que cela aura sur les personnes les plus vulnérables ;
- iii) l'amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières ;
- iv) des mesures correctives visant à remédier aux problèmes persistants de gestion des finances publiques qui font obstacle aux résultats budgétaires ;
- v) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des dépenses ; le renforcement de la gouvernance, de la transparence et des efforts de lutte contre la corruption et
- vii) la libération du potentiel de croissance du Cameroun et le renforcement de sa résilience, notamment grâce à des réformes du secteur financier et des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Les résultats du programme sont mitigés. Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) ont été observés à fin décembre 2022, sauf un. Le CRQ relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs a connu de nouveaux dépassements mineurs et temporaires début 2023 (en plus des dépassements temporaires et mineurs de fin 2022 signalés dans la dernière revue) en

raison des dépenses effectuées dans le cadre de procédures exceptionnelles, notamment des avances de trésorerie, et des problèmes de gestion de trésorerie. Trois des cinq objectifs indicatifs (OI) n'ont pas été atteints, à savoir les plafonds fixés sur l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs, les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et la part des dépenses sur procédures exceptionnelles. Les mesures correctives adoptées pour résoudre les questions fondamentales incluent un nouvel objectif indicatif et un nouveau repère structurel (RS). Sur les quatre RS de la quatrième revue, deux ont été respectés : la publication d'un plan d'action pour renforcer les institutions d'audit (RS7) et la publication du rapport des dépenses de 2021 liées à la COVID-19 (RS8). La délivrance de l'ordonnance précisant les modalités pour le décret d'octobre 2021 qui régit la gestion des projets (RS12) a été retardée et reportée à août 2023. La publication des textes d'application du Code minier (RS4), retardée elle aussi, a été reportée à septembre 2023.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département Afrique) et
Berljot Barkbu (département
 de la stratégie, des politiques
 et de l'évaluation)

Une équipe du FMI, composée de Mme Sancak (chef de mission), Mme Nkhata et Mme Isakova (toutes du département Afrique), ainsi que de MM. Sarr (département des finances publiques), Vaccaro-Grange (département des marchés monétaires et de capitaux), Huang (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Staines (représentant résident), et MM. Tchakote et Ambassa (économistes locaux), a tenu des entretiens avec les autorités sur place, à Yaoundé, ainsi qu'en réunions virtuelles, du 4 au 17 mai 2023. M. Cai (département Afrique) a fourni une assistance de recherche, et Mme Biloa (département Afrique) et Mme Essia Ngang (chef de bureau extérieur) ont assuré l'assistance administrative.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET RÉSULTATS DU PROGRAMME	5
A. Évolution récente de l'économie	5
B. Perspectives et risques	6
C. Exécution du programme	7
ENTRETIENS	8
A. Rééquilibrage budgétaire et croissance : création d'un espace budgétaire pour les investissements productifs et la protection sociale	9
B. Réformes budgétaires structurelles	12
C. Préservation de la viabilité de la dette dans le cadre d'une gestion active	14
D. Renforcement de la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption	17
E. Libération du potentiel de croissance du Cameroun et renforcement de sa résilience	18
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	20
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22
GRAPHIQUES	
1. Évolution du secteur réel, 2017–23	25
2. Évolution budgétaire, 2017–23	26
3. Indicateurs de viabilité de la dette	27

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–28 _____	28
2a. Opérations de l'administration centrale, 2021–28 _____	29
2b. Opérations de l'administration centrale, 2021–28 _____	30
3. Balance des paiements, 2021–28 _____	31
4. Situation monétaire, 2021–28 _____	32
5. Capacité à rembourser le FMI, 2023–40 _____	33
6. Indicateurs de solidité financière, 2015–22 _____	34
7. Calendrier pour les décaissements et les achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–24 _____	34
8. Besoins et sources de financement extérieur _____	35

ANNEXE

I. Matrice mondiale d'évaluation des risques _____	36
--	----

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	40
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière _____	43
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	62

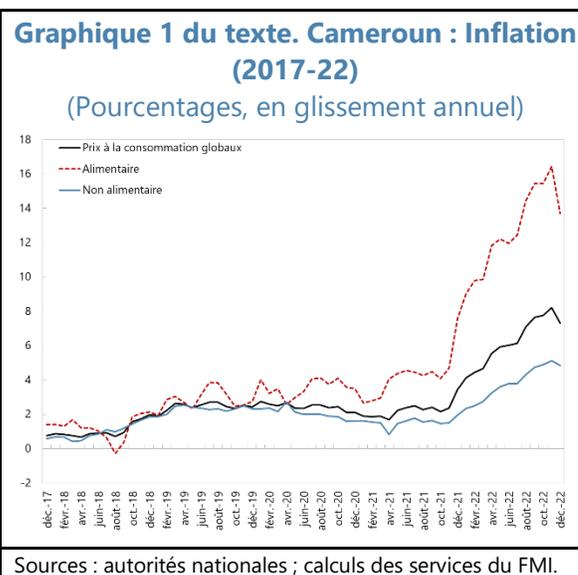
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES,

RISQUES ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

A. Évolution récente de l'économie

1. La reprise économique du Cameroun s'est poursuivie en 2022, malgré une fragilité persistante et de forts vents contraires en provenance de l'extérieur. Selon les estimations, la croissance du PIB devrait s'établir à 3,8 %, contre 3,4 % fin 2022, les secteurs de l'agro-industrie et des services restant dynamiques. Cela dit, une inflation obstinément élevée sur les marchés avancés a maintenu les taux d'intérêt à un niveau élevé, ce qui a continué de freiner l'investissement et la croissance¹.

2. Les tensions inflationnistes s'apaisent sous l'effet de l'atténuation des pressions mondiales, mais les risques sont toujours présents. À fin 2022, l'inflation globale a atteint 7,3 % en glissement annuel, contre 3,5 % à fin 2021. Son principal moteur a été les prix des denrées alimentaires intérieures, mais les prix des produits non alimentaires et non énergétiques ont eux aussi été en hausse. Les prix mondiaux des denrées alimentaires et des engrais ainsi que les perturbations de la chaîne de l'offre se sont modérés mais une possible incidence décalée sur les prix alimentaires intérieurs représentent toujours un risque. Selon les estimations, plus de trois millions de personnes étaient en situation de grave insécurité alimentaire entre janvier et mai 2023, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à la même période de 2022.²



3. La BEAC a resserré la politique monétaire face aux tensions inflationnistes. Le 27 mars, le Comité de politique monétaire de la BEAC a relevé le taux directeur de 50 pb pour le porter à 5 % (ce qui représente une hausse totale de 175 pb depuis novembre 2021) avant de resserrer les conditions de refinancement des banques en supprimant les injections hebdomadaires de liquidité

¹ Le Cameroun a récemment été ajouté à la liste des pays fragiles et touchés par des conflits sur la base de plusieurs indicateurs comme l'insurrection accrue le long de sa frontière, les conflits dans les pays voisins, la mauvaise gouvernance, l'exclusion sociale, les régions restées à la traîne, le changement climatique et les liens d'interdépendance en matière de fragilité. Le FMI lance la préparation d'une stratégie de collaboration avec le pays, évaluant tous les facteurs de fragilité, qui circonscrit ses activités actuelles et futures au Cameroun.

² Données sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale - Cadre Harmonisé (mars 2023).

après les avoir régulièrement réduites. L'inflation régionale a cependant atteint 6,5 % à fin 2022, sous l'effet des tensions inflationnistes mondiales de second tour.

4. La position extérieure s'est améliorée en 2022 sous l'effet de la hausse des prix du pétrole à l'exportation et d'une dépréciation du taux de change effectif réel (TCER). Il ressort des estimations que le déficit des transactions courantes s'établira à 1,8 % du PIB en 2022 (contre 4,0 % en 2021), sous l'effet d'une augmentation des prix mondiaux des hydrocarbures et d'une dépréciation du TCER, en dépit de la hausse de l'inflation et des prix à l'importation.

5. Les résultats budgétaires ont été marqués à la fois par les évolutions extérieures et les mesures prises par les autorités.

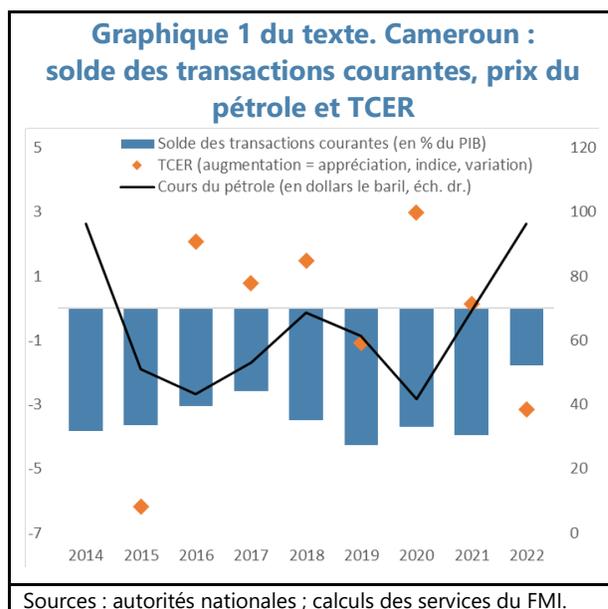
L'augmentation des recettes pétrolières et le niveau élevé des recettes non pétrolières ont ramené le déficit global de 3 % en 2021 à 1,1 % en 2022. Cependant, cela a été compensé par une hausse des dépenses courantes sur les subventions aux carburants, et le solde primaire hors pétrole est resté inchangé en 2022 (3,9 % du PIB).

6. Le Cameroun demeure exposé à un haut risque de surendettement. Les indicateurs de l'analyse de viabilité de sa dette (AVD) pour 2023 ont fait apparaître une détérioration par rapport à 2022, due principalement aux chocs extérieurs, dont un taux de change plus défavorable et une révision à la baisse des projections de croissance. Deux indicateurs sur quatre ont dépassé les seuils du scénario de référence (¶28).

B. Perspectives et risques

7. Les perspectives à moyen terme restent favorables tant que les réformes se poursuivent et que l'environnement extérieur soit favorable. La croissance du PIB réel devrait être de 4,0 % en 2023, soit moins que prévu, en raison du retard des contrats pour la production de gaz naturel liquéfié (GNL) et de pétrole. La croissance devrait être de 4,4 % à moyen terme, tirée par l'agro-industrie, la sylviculture, les services et le secteur du gaz naturel liquéfié, qui compenseront en partie la baisse de la production pétrolière. L'inflation moyenne pourrait se modérer pour s'établir à 5,9 % à fin 2023 (contre 7,3 % à fin 2022) et devrait tomber sous la barre des 3 % à moyen terme. Le déficit des transactions courantes devrait diminuer pour se stabiliser autour de 3 % du PIB dans le moyen terme. Le respect de la réglementation des changes de la CEMAC devrait accroître le rapatriement des recettes d'exportation et limiter les sorties de capitaux illicites, ce qui permettra de consolider les réserves de change régionales. Le ratio dette publique/PIB devrait tomber à moins de 40 % en 2025.

- **Les services du FMI et les autorités ont convenu que les risques de révision à la baisse des perspectives sont considérables (matrice d'évaluation des risques, annexe I) dans le court**



terme. Il s'agit notamment des risques intérieurs, comme la situation sécuritaire et la lenteur des réformes, des risques régionaux et des risques mondiaux, dont la récession et la poursuite de la guerre en Ukraine, la volatilité des prix des hydrocarbures, le durcissement des conditions financières, les difficultés de refinancement et les chocs climatiques.

- **Les risques sont atténués** par les bons antécédents du Cameroun en matière de mise en œuvre des programmes macroéconomiques, ses liens étroits avec les bailleurs de fonds et un vaste programme de développement des capacités. Les autorités ont en outre souligné les évolutions favorables liées à l'achèvement prévu de plusieurs grands projets d'infrastructure qui accusaient un sérieux retard.

C. Exécution du programme

8. Les résultats du programme à fin décembre 2022 étaient mitigés (MPEF, tableau 1).

Tous les critères de réalisation quantitatifs (CQR) ont été observés à fin décembre 2022, sauf un. Le CQR continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté début 2023, en raison de retards dans les paiements de service de la dette principalement à Exim Bank Chine, Exim Bank Turquie et Deutsche Bank Espagne. Si ces dépassements étaient mineurs (0,2 % du PIB) et temporaires, ils soulignent la nécessité d'améliorer la gestion de trésorerie et de limiter les dépenses sur procédures exceptionnelles³. La faiblesse de la gestion de trésorerie, l'augmentation des subventions aux carburants, les préoccupations quant à la sécurité et dépenses imprévues se sont traduites par un plus grand recours aux procédures exceptionnelles, à la recrudescence des pressions sur la liquidité et à une accumulation d'arriérés intérieurs malgré une situation des finances publiques plus solide. Des préoccupations quant à la sécurité ont entraîné un recours accru aux interventions directes de la SNH.

9. Les résultats quantitatifs à fin mars 2023 ont également été mitigés. Quatre des neuf objectifs indicatifs (OI), à savoir le plafond limitant les interventions directes de la SNH, la part des dépenses sur procédures exceptionnelles et l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs et le plancher sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté (MPEF, tableau 1). La lenteur de l'exécution du budget au premier trimestre a entraîné un niveau des dépenses sociales inférieures plus bas que prévu.

10. Les autorités se sont engagées à prendre des mesures correctives face à ces résultats mitigés. Elles comptent réduire les dépenses sur procédures exceptionnelles et en améliorer le suivi, notamment en respectant un nouvel objectif indicatif (OI) sur avances de trésorerie sans allocation budgétaire (**126, MPEF, tableau 1**). De telles avances ne suivent généralement pas la chaîne de dépenses habituelle, et les paiements sont faits sans engagement ou ordre de paiement de l'organe autorisé, ce qui complique la gestion de trésorerie et peut créer des problèmes supplémentaires de liquidité. Le nouvel objectif indicatif vise à limiter ce type de dépenses. En outre, un nouveau repère structurel sur l'inclusion de l'encours d'arriérés dans la loi de finances (**126, MPEF, tableau 2**) devrait permettre d'apurer l'encours d'obligations impayées à fin 2022 et de réduire la pression sur le Trésor.

³ Il y a eu des dépassements mineurs et temporaires également fin 2022, comme indiqué dans la dernière revue (rapport-pays n° 23/114, mars 2023).

S'agissant des interventions directes de la SNH, les autorités ont mis en place un comité chargé d'assurer le suivi des transactions (rapport-pays n° 23/114, mars 2023) et de soumettre au FMI un rapport trimestriel sur ces interventions par type de dépenses à compter du premier trimestre de 2023 (MPEF131), qui devrait améliorer la transparence en la matière.

11. La mise en œuvre des repères structurels (RS) a continué de progresser (MPEF, tableau 2).

- Deux RS évalués dans le cadre de la quatrième revue ont été respectés dans les délais prévus. La Chambre des comptes de la Cour suprême a publié son rapport d'audit sur les dépenses relatives à la pandémie de COVID-19 engagées en 2021 (RS8, mars 2023). Par ailleurs, les autorités ont publié un plan d'action visant à renforcer les institutions d'audit suprêmes (RS7, avril 2023).
- La délivrance de l'ordonnance précisant les modalités pour le décret d'octobre 2021 qui régit les unités de gestion des projets (RS12) a pris du retard et a donc été reportée à août 2023.
- La publication des textes d'application du Code minier (RS4) a également été retardée et reportée, elle, à septembre 2023.
- Enfin, deux RS fixés pour la cinquième revue ont été respectés : i) le repère structurel 2 sur les PPP fixé pour fin juin 2023 a été atteint ; et ii) le repère structurel 10 visant à porter le nombre des contribuables assujettis à la TVA de 13 500 à fin décembre 2022 à 14 850 à fin octobre 2023 a été achevé avant la date prévue. Ayant accusé du retard, le repère structurel 9 sur la restructuration de la SONARA dont la date d'achèvement prévue était fin juin 2023, a été reporté à septembre 2023 (1125).

ENTRETIENS

Les entretiens ont examiné des mesures cruciales sur le plan macroéconomique pour gérer les chocs actuels et renforcer la croissance et la résilience du Cameroun.

12. Le solde primaire hors pétrole n'a pas dépassé l'objectif du programme à fin 2022, notamment parce qu'une partie des dépenses liées à la subvention aux carburants a été reportée à 2023. Avec la poursuite de la reprise économique et l'adoption de mesures relatives à l'administration des recettes, les recettes non pétrolières ont augmenté d'environ 13 % en 2022, tandis que les recettes pétrolières ont doublé sous l'effet de la hausse des prix internationaux du pétrole qui a ramené le déficit budgétaire global de 3 % en 2021 à 1,1 % du PIB en 2022. Cela étant, la hausse des prix du pétrole a aussi accru le coût budgétaire de la subvention aux carburants en l'absence d'ajustement des prix intérieurs. Selon les estimations, le coût total de cette subvention aurait dépassé 900 milliards de francs CFA (3,4 % du PIB) en 2022, contre 600 milliards de francs CFA (2,2 % du PIB) dans le budget révisé de 2022. Le plancher fixé au solde primaire hors pétrole a respecté l'objectif du programme (4 % du PIB) en 2022 (tableau 1 du texte, MPEF, tableau 1), l'augmentation des dépenses au titre des biens et services ayant été compensée par une baisse des dépenses d'investissement. De plus, environ un tiers du coût de la subvention aux carburants a été

reporté à 2023 car les factures de 2022 de certains importateurs de carburants ont été validées en 2023.

13. Les dépenses dans le cadre de procédures exceptionnelles (notamment les avances de trésorerie sans crédit budgétaire) et les problèmes de gestion de trésorerie ont entraîné une accumulation d'obligations de paiements et des retards sur les paiements extérieurs en 2022.

À fin 2022, les obligations intérieures impayées s'élevaient à 1,7 % du PIB, 0,7 % d'entre elles dépassant le délai de 90 jours (que la CEMAC définit comme des arriérés intérieurs). La part des dépenses sur procédures exceptionnelles a atteint plus de 10 % du total des dépenses (sachant que l'objectif du programme était de 4 %), en raison de la sous-estimation des besoins de dépenses et de la hausse du coût de la sécurité et des subventions aux carburants. Les avances de trésorerie constituaient une part importante de ces dépenses, correspondant notamment aux paiements des subventions aux carburants qui, en 2022, représentaient 1,3 % du PIB.

14. À fin mars 2023, les résultats du programme ont été marqués par le niveau élevé des recettes et la lenteur de l'exécution budgétaire. Au premier trimestre, les recettes pétrolières ont augmenté de 50 % en glissement annuel et les recettes non pétrolières de 13 %. L'exécution des dépenses primaires a accusé un retard, ce qui a contribué à la baisse des dépenses consacrées aux besoins sociaux par rapport à l'objectif du programme pour mars 2023. Le SPHP est donc resté excédentaire et a dépassé l'objectif du programme.

A. Rééquilibrage budgétaire et croissance : création d'un espace budgétaire pour les investissements productifs et la protection sociale

Poursuite du rééquilibrage des finances publiques

15. Le coût sous-estimé de la subvention aux carburants en 2022, dont une partie a été reportée, a eu un effet d'éviction sur les dépenses dans le budget de 2023. À la suite de la validation des factures d'importation de carburant impayées de 2022, un coût supplémentaire de 330 milliards de francs CFA (soit 1,1 % du PIB) sera reporté à 2023, portant les dépenses liées à la subvention aux carburants dans le budget de 2023 à 453 milliards de francs CFA (1,5 % du PIB).

16. Le gouvernement s'engage à maintenir une trajectoire de rééquilibrage budgétaire conforme aux objectifs du programme. La poursuite de la reprise économique et les mesures d'administration des recettes devraient aider la mobilisation des recettes en 2023. La baisse des projections des cours du pétrole devrait

Tableau 1 du texte. Cameroun : résultats budgétaires et projections
(En pourcentage du PIB)

	2022		2023	
	Est.	3 ^e rev.	Proj.	
Total des recettes et dons	16,0	15,5	15,9	
Recettes pétrolières	3,5	2,8	2,9	
Recettes non pétrolières	12,1	12,4	12,7	
Dons	0,4	0,3	0,3	
Dépenses totales	17,1	16,2	16,7	
Dépenses courantes	12,5	11,0	11,5	
Transferts et subventions	4,2	3,1	3,5	
Paiements d'intérêts	0,8	1,1	1,1	
Dépenses d'équipement	4,6	5,0	5,0	
Solde global	-1,1	-0,8	-0,8	
Solde primaire hors pétrole	-3,9	-2,4	-2,5	

Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

permettre de limiter le coût de la subvention aux carburants en 2023 et de compenser en partie le report de 2022. Selon les projections, le SPHP devrait passer de 2,4 % à 2,5 % du PIB, sous l'effet des récentes évolutions et des dernières projections tout en maintenant la trajectoire budgétaire en adéquation avec les objectifs du programme (tableau 1 du texte).

17. La loi des finances rectificative (LFR) a été soumise au Parlement (mesure préalable).

Elle soutiendra les engagements du gouvernement car elle tient compte de l'évolution stratégique depuis début 2023, dont la hausse des prix intérieurs des carburants en février 2023 et les mesures additionnelles relatives aux recettes et aux dépenses abordées dans le rapport n° 23/114 de mars 2023, de même que les récentes hypothèses et les changements d'orientation de la politique économique mentionnés aux ¶15-16.

18. Les autorités ont l'intention de réduire davantage le déficit budgétaire en 2024.

Dans les projections actuelles, le déficit global serait ramené à 0,6 % du PIB et le déficit primaire hors pétrole à 1,7 % du PIB. Des efforts supplémentaires prendront la forme d'une nouvelle rationalisation des dépenses, y compris sur les subventions et les transferts (environ 1,1 % du PIB) et d'une plus grande mobilisation des recettes non pétrolières (environ 0,3 % du PIB) en raison des mesures envisagées dont il est question au ¶24 (tableau 2 du texte).

Tableau 2 du texte. Cameroun : contributions aux variations du déficit global, 2024
(En % du PIB)

	2023	2024	Variation
Recettes pétrolières	2,9	2,1	-0,7
Recettes non pétrolières	12,7	13,1	0,3
Dons	0,3	0,3	0,0
Subventions et transferts	3,5	2,4	-1,1
Dépenses d'équipement	5,0	5,4	0,4
Autres dépenses courantes	8,2	8,3	0,1
Déficit	-0,8	-0,6	-0,2

Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

Réforme des subventions aux carburants

19. Les autorités reconnaissent qu'il est nécessaire de progressivement éliminer les subventions aux carburants qui sont coûteuses et non ciblées. En février 2023, elles ont augmenté le prix des carburants à la pompe (de 16 % pour l'essence et de 25 % pour le diesel), ce qui, dans les hypothèses actuelles, ramènerait la subvention aux carburants à 0,5 % du PIB en 2023, sans compter le report de 2022. Cela dit, il sera nécessaire de procéder à de nouveaux ajustements du prix de détail des carburants en 2024-25 pour éliminer graduellement les subventions brutes pendant que les autorités révisent les mécanismes de fixation du prix des carburants et étudient les options de réforme.

20. Les services du FMI ont recommandé l'instauration d'un mécanisme automatique d'ajustement du prix des carburants assorti d'un lissage en 2025, ainsi que des mesures d'atténuation visant les plus vulnérables. Un tel mécanisme protégerait les recettes budgétaires tout en assurant que l'évolution des prix internationaux des carburants soit pleinement répercutée sur les prix intérieurs. L'intégration d'un mécanisme de lissage permettrait de limiter la volatilité des prix dans le court terme. La réforme devra s'accompagner de mesures d'atténuation visant notamment à élargir la couverture des transferts sociaux, à améliorer l'accès aux services d'éducation et de santé, à accélérer la restructuration de la SONARA et à réaliser la transition énergétique. Si les

autorités s'inquiètent de la forte volatilité des cours du pétrole et de l'augmentation du coût des subventions aux carburants, elles n'ont pas encore décidé de mettre en œuvre un mécanisme d'ajustement automatique des prix du carburant.

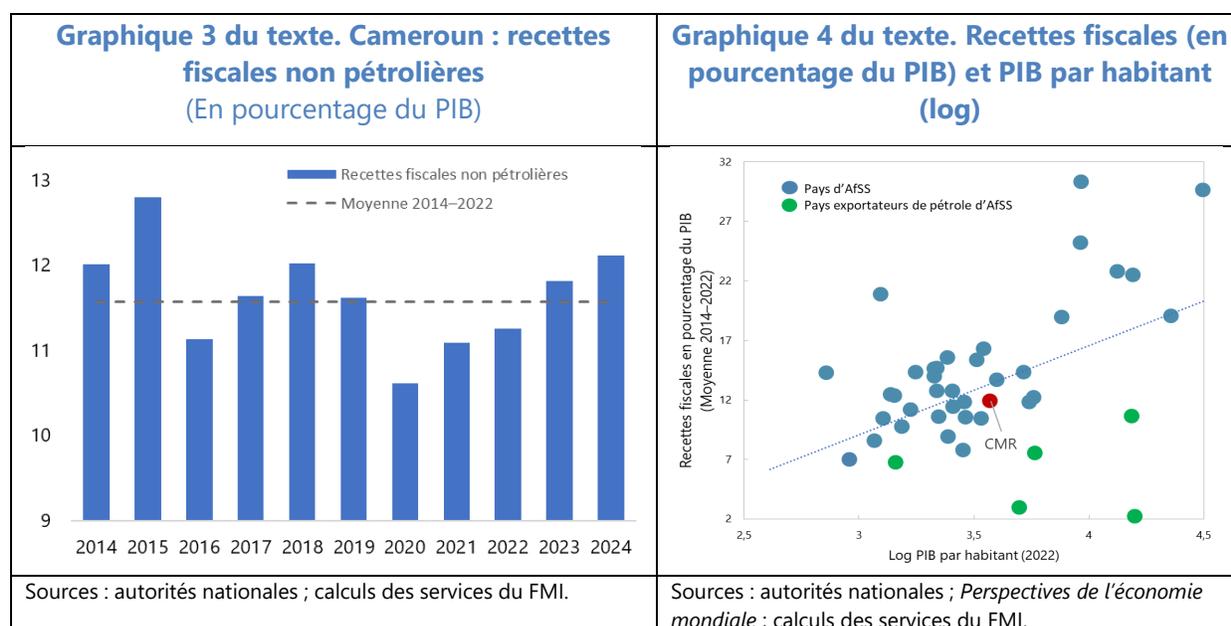
Dépenses d'investissement prioritaires

21. Les autorités tiennent leur engagement envers les réformes destinées à améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement. Ces réformes visent à améliorer la planification et l'exécution des projets d'investissement, conformément aux recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics du FMI. Le gouvernement signera les actes législatifs sur la mise en œuvre du décret qui définit le suivi des unités de gestion des projets (RS12, avril 2023, reporté à août 2023). Compte tenu de l'espace budgétaire limité et de la lenteur d'exécution des dépenses en capital, il est urgent de donner la priorité aux projets qui ont une incidence sur la croissance, les recettes et la viabilité budgétaire. La hiérarchisation des projets d'investissement permet aussi de reconduire les dépenses prioritaires tout en maintenant les résultats budgétaires sur une trajectoire appropriée. De plus, le gouvernement prend des mesures destinées à améliorer la transparence des pratiques relatives aux marchés publics et prévoit de lancer un système d'information pour permettre un meilleur suivi de la passation de marchés (nouveau RS14, mai 2024, ¶32).

22. Le secteur de l'électricité au Cameroun a besoin d'être développé, mais l'incidence budgétaire mérite un examen attentif. Le développement du secteur pourrait permettre de réaliser des économies budgétaires significatives et de stimuler la croissance dans le moyen terme. Le secteur bénéficie actuellement de subventions publiques et financièrement autonome n'est pas encore . En 2022, la subvention au secteur (compensation tarifaire) est estimée à 0,3 % du PIB. Il y a aussi un coût attendu lié au commencement de l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Nachtigal, qui entraînerait des pertes pour la société de distribution nationale, ENEO, en l'absence d'infrastructure de transport, un passif conditionnel potentiel pour le budget. La Banque mondiale prévoit un projet de 300 millions de dollars, pour permettre la construction d'une ligne de transport, avec des décaissements durant 2024-28. Des travaux sont en cours sur un ensemble de réformes, dont une hausse tarifaire qui, selon les estimations, devrait générer environ 384 millions de dollars d'économies à moyen terme.

Mobilisation des recettes non pétrolières

23. Pour augmenter les dépenses d'investissement et sociales et maintenir la trajectoire budgétaire du programme, il convient de mobiliser davantage de recettes non pétrolières. Les recettes fiscales non pétrolières ont fluctué autour de 12 % du PIB sur la dernière décennie. Après une baisse en 2020 due au repli économique et aux mesures fiscales provisoires liées à la COVID-19, les recettes non pétrolières devraient revenir à leur moyenne historique en 2023. Il sera essentiel de mettre résolument en œuvre les recommandations de l'assistance technique du FMI pour créer progressivement un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires.



24. Les autorités tiennent leur engagement de poursuivre les réformes de la politique fiscale et de l'administration des recettes. Elles prévoient de réduire peu à peu les exonérations de l'impôt sur les sociétés à la suite d'un audit de l'application de la loi de 2013 (2013/004) sur les incitations à l'investissement. Elles envisagent également de prendre les mesures suivantes pour 2024, dans le droit fil des recommandations de l'assistance technique du FMI (AT) : i) la réforme du revenu des personnes physiques ; ii) la transformation du système fiscal simplifié en une taxe synthétique reposant sur le chiffre d'affaires ; ii) la rationalisation des exonérations d'impôt, notamment en réduisant le nombre de biens exonérés de la TVA. Ces mesures permettront de porter le ratio recettes non pétrolières/PIB de 12,7 % en 2023 à 13,1 % en 2024. S'agissant de l'administration des recettes, une meilleure coordination entre les Directions générales des impôts et des douanes (DGI et DGD) a fait passer le nombre de contribuables assujettis à la TVA de 13 500 à 14 850 entre fin décembre 2022 et avril 2023 (RS10, octobre 2023). Les autorités projettent de porter ce nombre à 16 000 d'ici à fin 2023.

B. Réformes budgétaires structurelles

25. La mission a analysé les progrès réalisés sur les repères structurels dans le domaine de la gestion des finances publiques, notamment :

- **Arriérés intérieurs.** Le gouvernement reste engagé à apurer les arriérés intérieurs dans le secteur public. Les autorités ont réussi à achever les audits des arriérés de paiement de l'État dus sur la période 2000–19 et adopteront un plan d'apurement garantissant la viabilité de la dette publique (RS1, septembre 2023).
- **Dettes croisées entre entreprises publiques.** L'inventaire des dettes entre entreprises publiques elles-mêmes est complexe en raison des problèmes de disponibilité des données, dont la transmission tardive ou inexistante d'informations et de pièces justificatives, l'absence de

rapports de rapprochement de la dette, accords relatifs à la dette et autres documents pertinents. Néanmoins, des travaux sont en cours pour élaborer un inventaire et un plan d'apurement des dettes croisées des 14 principales entreprises publiques depuis 2020 (RS3, septembre 2023).

- **Cadre juridique régissant les partenariats public-privé (PPP).** Les autorités ont préparé une version préliminaire du nouveau cadre régissant les PPP qui, une fois adopté, sera harmonisé avec le futur cadre de la CEMAC. La nouvelle version du cadre a été soumise au Parlement et sera publiée une fois adoptée (RS2).
- **Code minier.** Tandis que les projets de décret pour l'application du Code ont été achevés, une décision reste à prendre sur leur entrée en vigueur. Les retards ont été dus au besoin d'intégrer dans le Code le rôle de la Société nationale des mines (SONAMINES), une société d'état créée à fin 2020 (RS4, pas respecté en mars 2023, reporté à septembre 2023).
- **SONARA.** La mise au point d'un plan d'action détaillé comportant des mesures financières, organisationnelles et techniques à annexer au plan de restructuration a pris du retard (RS9, juin 2023, reporté à septembre 2023). Les autorités vont : i) conclure rapidement les négociations sur la restructuration de la dette envers les négociants dans les mêmes conditions que celles convenues avec les opérateurs bancaires, en respectant la clause pari passu ; ii) valider de possibles insuffisances et/ou excédents de versement sur une base mensuelle et régler les montants dus par la partie débitrice dans un délai maximum de 60 jours ; iii) imposer à la SONARA de payer les impôts et droits de douane qu'elle doit au Trésor de manière régulière ; iv) veiller à ce que les négociants soient autorisés à importer un volume de produits pétroliers compatible avec leurs engagements financiers. Un nouveau retard du plan de restructuration pourrait accroître les risques budgétaires et compromettre la viabilité de la dette.

26. Les dépenses persistantes sur procédures exceptionnelles ont eu une incidence négative sur les résultats du programme et justifient des mesures supplémentaires pour améliorer la gestion budgétaire. Les avances de trésorerie ont fortement augmenté ces dernières années. Comme certaines de ces dépenses n'ont pas d'allocations budgétaires, elles évincent l'investissement, entraînent une accumulation d'arriérés intérieurs pour les dépenses inscrites au budget et retardent le paiement des obligations extérieures. La mission a prévenu les autorités à tous les niveaux des implications de ces dépenses non budgétisées. Elle a convenu de la nécessité d'améliorer le réalisme budgétaire, d'un objectif indicatif et d'un repère structurel afin de mettre un terme à cette pratique de longue date. L'objectif indicatif fixe un plafond de 15 milliards de francs CFA par trimestre sur les avances de trésorerie sans allocation budgétaire. Le nouveau repère structurel exige d'inclure une allocation budgétaire dans la loi de finances de l'année N+1 pour l'apurement de l'encours d'obligations impayées au-delà de 90 jours l'année N.

27. Les autorités mènent une étude sur la soutenabilité du régime de pension de la fonction publique. Les dépenses consacrées aux pensions ont doublé en termes nominaux ces dix dernières années et elles continueront d'augmenter. Il y a lieu d'améliorer régulièrement les projections tant en termes de recettes que de dépenses.

C. Préservation de la viabilité de la dette dans le cadre d'une gestion active

28. Le Cameroun présente un risque élevé de surendettement, mais sa dette est viable. Le risque de surendettement extérieur est élevé puisque deux indicateurs sur quatre dépassent les seuils dans le scénario de référence (graphique 3). Par ailleurs, le ratio valeur actualisée (VA) de la dette publique/PIB dépasse le repère fixé, ce qui indique un risque élevé de surendettement global. En revanche, les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du pays restent au-dessous du seuil, et les indicateurs du service de sa dette extérieure suivent une tendance à la baisse. Le ratio service de la dette/recettes devrait cesser de dépasser le seuil dans le moyen terme. Une réduction des vulnérabilités liées à la dette passerait par des réformes budgétaires actives et à une gestion elle aussi active de la dette.

Tableau 3 du texte. Cameroun : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2022–24

	Encours de la dette			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	Millions de dollars	% de la dette totale	% du PIB	Millions de dollars			% du PIB		
Totale 1/	19234	100,0	43,2	1923	2694	2217	4,3	5,6	4,4
Extérieure	13161	68,4	29,6	1195	1488	1425	2,7	3,1	2,8
Créanciers multilatéraux	6041	31,4	13,6	132	334	359	0,3	0,7	0,7
FMI	1273	6,6	2,9						
Banque mondiale	2256	11,7	5,1						
BAD	1624	8,4	3,6						
Autres créanciers multilatéraux	888	4,6	2,0						
dont : BIsD	636	3,3	1,4						
dont : FIDA	97	0,5	0,2						
Créanciers bilatéraux	5496	28,6	12,3	722	816	804	1,6	1,7	1,6
Club de Paris	1628	8,5	3,7	257	249	252	0,6	0,5	0,5
dont : France	1391	7,2	3,1						
dont : Japon	82	0,4	0,2						
Non membres du Club de Paris	3725	19,4	8,4	449	567	552	1,0	1,2	1,1
dont : Chine	3603	18,7	8,1						
dont : Türkiye	122	0,6	0,3						
Euro-obligations	875	4,5	2,0	55	107	101	0,1	0,2	0,2
Prêteurs commerciaux	749	3,9	1,7	285	231	161	0,6	0,5	0,3
dont : Banque de Chine	177	0,9	0,4						
dont : Intesa San Paolo SPA	101	0,5	0,2						
Intérieure	6072	31,6	13,6	728	1206	791	1,6	2,5	1,6
Bons du Trésor (BTA)	373	1,9	0,8	11	385	0	0,0	0,8	0,0
Obligations	2133	11,1	4,8	348	310	329	0,8	0,6	0,7
Dette structurée	1259	6,5	2,8	359	468	419	0,8	1,0	0,8
Dette non structurée	90	0,5	0,2	11	24	24	0,0	0,1	0,0
Avances de la BEAC	1125	5,8	2,5	0	19	19	0,0	0,0	0,0
Instances de paiement et arriérés	1093	5,7	2,5						
Postes pour mémoire :	0		0,0						
Passifs conditionnels	1036		2,3						
dont : Garanties publiques (extérieures)	21		0,0						
dont : Autres passifs conditionnels	1015		2,3						
dont : extérieurs	585		1,3						
dont : intérieurs	430		1,0						
PIB nominal (en milliards de FCFA)				27591	29457	31521			
Taux de change en fin de période (FCFA/dollar)				619			
Taux de change moyen pour la période (FCFA/dollar)				622			

Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

1/ À l'exclusion des garanties publiques et des autres passifs conditionnels, qui sont enregistrés en postes pour mémoire.

29. Une opération de gestion de la dette visant à contracter des emprunts extérieurs à long terme pour apurer les obligations impayées de l'État permettront d'améliorer le profil de la dette. Afin de réduire la pression globale sur le service de la dette publique à court et moyen terme et d'améliorer la capacité d'apurer les arriérés intérieurs en 2023 (RS1), les autorités ont l'intention d'effectuer une opération d'un total de 200 milliards de francs CFA pour contribuer à réduire les obligations intérieures impayées, grâce à un prêt libellé en euros accordé par un partenaire de développement extérieur. Si les indicateurs de l'encours et du service de la dette extérieure se dégradaient légèrement avec le nouvel emprunt, l'indicateur de l'encours de la dette publique resterait inchangé, et les ratios du service de la dette s'amélioreraient (graphique 3). L'opération, qui

aboutirait à une amélioration du profil de la dette de l'État, s'inscrit dans la stratégie d'endettement des autorités pour 2023-25 visant à allonger encore la durée moyenne de la dette publique⁴.

30. Le programme fixe un plafond à la VA de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État, avec application d'un ajusteur pour les projets de la Banque mondiale en 2023. Tout en respectant le plafond du programme pour fin décembre 2022, les autorités ont optimisé leur plan d'emprunt en vue d'obtenir davantage de prêts concessionnels. Pour tenir compte de l'infrastructure concessionnelle et des projets sociaux financés par la Banque mondiale, un ajusteur est appliqué au plafond de 2023, qui est maintenu au niveau de 2022 (tableau 4 du texte). Les autorités prévoient de remédier au problème posé par les hauts niveaux des prêts contractés mais non décaissés (SEND) et les faibles taux de décaissement, notamment par le décret d'octobre 2021 portant établissement des procédures de suivi des résultats des unités de gestion des projets.

Tableau 4 du texte. Cameroun : tableau récapitulatif 2022 du programme d'emprunts extérieurs

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État 1/	Volume des nouveaux emprunts (en millions de dollars)	Volume des nouveaux emprunts (en milliards de FCFA) 2/	VA des nouveaux emprunts (en milliards de FCFA) 2/ 3/
Sources de financement par l'emprunt	1373,5	746	512,9
Dette concessionnelle, dont :	911,3	495	280,9
Dette multilatérale	911,3	495	280,9
Dette bilatérale	0,0	0	0,0
Dette non concessionnelle, dont :	462,3	251	232,0
Dette semi-concessionnelle	439,2	239	219,5
Conditions commerciales	23,0	13	12,5
Utilisation du financement par l'emprunt	1373,5	746	512,9
Infrastructure	1196,8	650	416,9
Financement du budget	176,7	96	96,0
Autres	0,0	0	0,0

Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

1/ Exclut les crédits ordinaires à l'importation, les allègements de dette obtenus sous forme de rééchelonnement ou de refinancement et les prêts au titre de l'appui budgétaire de la Banque mondiale.

2/ Calculé au taux de change de 543,201 francs CFA pour 1 dollar EU.

3/ La VA est calculée sur la base des conditions de chaque prêt et par application du taux d'actualisation de 5 % du programme. La VA des prêts ayant un élément don négatif est considérée comme étant égale à la valeur nominale du prêt. Un ajusteur pour les projets de la Banque mondiale, qui est égal à la différence entre la VA totale des projets de la Banque mondiale nouvellement signés identifiés en 2023 et la VA des projets de la Banque mondiale en 2022, sera appliqué au plafond en VA de la nouvelle dette une fois que les nouveaux projets de la Banque mondiale auront atteint le niveau de la VA de l'année précédente.

⁴ À compter de mars 2023, l'échéance moyenne de la dette publique est de 8,1 ans.

D. Renforcement de la bonne gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption

31. Les autorités progressent dans le sens d'un renforcement de la transparence, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. Le Cameroun continue d'honorer ses engagements en matière de gouvernance au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR), notamment pour ce qui est de la publication des rapports d'audit sur les dépenses liées à la COVID. Le rapport d'audit sur les dépenses engagées en 2021 pour cause de COVID-19 a été publié le 30 mars 2023 (RS8). En outre, les autorités ont élaboré et publié un plan d'action pour le renforcement des cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques comprenant des recommandations visant à renforcer les institutions compétentes, dont la Chambre des comptes de la Cour suprême (RS7). Elles ont également lancé un diagnostic des vulnérabilités du pays en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption qui sera publié (RS6). Les services du FMI ont souligné l'importance de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport diagnostique pour remédier aux principales vulnérabilités en matière de gouvernance et appuyer la mise en œuvre du programme de réformes tout entier. La résolution des vulnérabilités en matière de gouvernance et de corruption permettra en outre de renforcer la capacité d'adaptation du Cameroun.

32. Le gouvernement s'engage à faciliter la réalisation des futurs audits et leur publication dans les meilleurs délais. La publication d'audits liés à la COVID par la Chambre des comptes marque une étape importante en matière de transparence au Cameroun. L'engagement du gouvernement à faciliter la réalisation et la publication de futurs audits dans les meilleurs délais est essentiel pour consolider les bases qui ont été posées. En l'occurrence, il est essentiel que le gouvernement aille jusqu'au bout en aidant la Chambre des comptes et en la dotant de suffisamment de ressources financières pour mettre en œuvre son plan d'action. En outre, pour améliorer la gestion des dépenses publiques dans les situations d'urgence, le gouvernement devra honorer son intention d'adopter la recommandation des audits sur les dépenses liées à la COVID-19, notamment en introduisant un registre public de bénéficiaires ; en améliorant la réglementation et la gestion des comptes d'affectation spéciale ainsi que le décaissement de fonds d'urgence ; et en renforçant la réglementation relative à la passation des marchés publics.

33. Les autorités poursuivent les réformes visant à renforcer la gouvernance des entreprises publiques (MPEF134). Il s'agit de renforcer les contrôles internes, de publier les états financiers annuels vérifiés et de soumettre des plans d'entreprise conformément à la Loi n°2017/11 du 12 juillet 2017.

34. Les autorités continuent en outre à coopérer avec les organes internationaux chargés de la transparence et de l'intégrité financière. À cet égard, elles ont publié le rapport 2020 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et travaillent à la mise en œuvre de mesures correctives en vue de la prochaine session de validation qui se tiendra en octobre 2023 (MPEF 145). Le Cameroun a récemment fait l'objet d'une évaluation mutuelle de l'efficacité de son régime de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT) par le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC), et il est actuellement en passe de mettre en œuvre un plan d'action établi par le Groupe d'examen de la coopération internationale (GECI) du

Groupe d'action financière internationale (GAFI). À la fin de ce processus, le GAFI déterminera si le Cameroun est une juridiction qui présente des déficiences dans sa stratégie de LBC/FT.

E. Libération du potentiel de croissance du Cameroun et renforcement de sa résilience

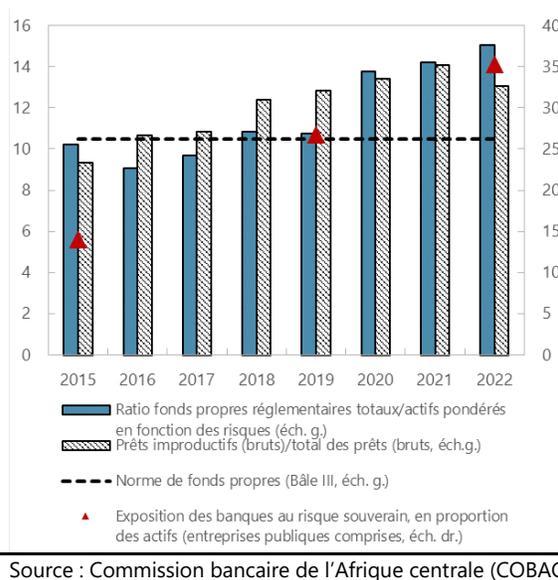
Accélération de la croissance tirée par le secteur privé et de la diversification

35. La Stratégie nationale de développement du Cameroun (SND30) continuera à orienter la programmation du développement. Elle prévoit une augmentation du taux de croissance annuel, qui atteindrait en moyenne 8,1 % en 2030, ce qui exigera une accélération sensible des réformes structurelles. La mission a donné suite aux efforts consentis pour accélérer la croissance tirée par le secteur privé et la diversification, notamment en améliorant le dialogue entre les secteurs public et privé et en évitant la présence de distorsions dans le système fiscal, juridique et judiciaire qui nuisent à la compétitivité. Les entretiens avec le secteur privé, la société civile et le secteur financier indiquent qu'il y a encore de nombreux obstacles à la croissance du secteur privé et que le dialogue, bien qu'allant en s'améliorant, gagnerait à être approfondi⁵.

Renforcement de la stabilité et de l'inclusion financières

36. Il ressort de la récente analyse de la CEMAC que les fragilités du système bancaire sont importantes. Les incertitudes se sont accrues quant à l'incidence des chocs récents sur la qualité des actifs des banques, le ratio de prêts improductifs restant à un niveau élevé (13 % des prêts bruts) en 2022 (graphique 5 du texte). De plus, les expositions des banques sur leur propre État sont allées en augmentant pour atteindre 35,3 % du total des actifs en 2022, bien qu'étant classées comme ayant une pondération des risques égale à zéro lorsqu'elles sont adossées à des comptes de séquestre. Cela présente des risques importants pour la stabilité financière, dont la possibilité d'une contagion entre pays d'une même région, plus particulièrement dans l'éventualité d'une montée d'incertitude sur les marchés avancés. En outre, le transfert de certains fonds des banques à la société de gestion d'actifs publics récemment créée (*Caisse des Dépôts et Consignations, CDEC*), bien que graduel sur trois ans,

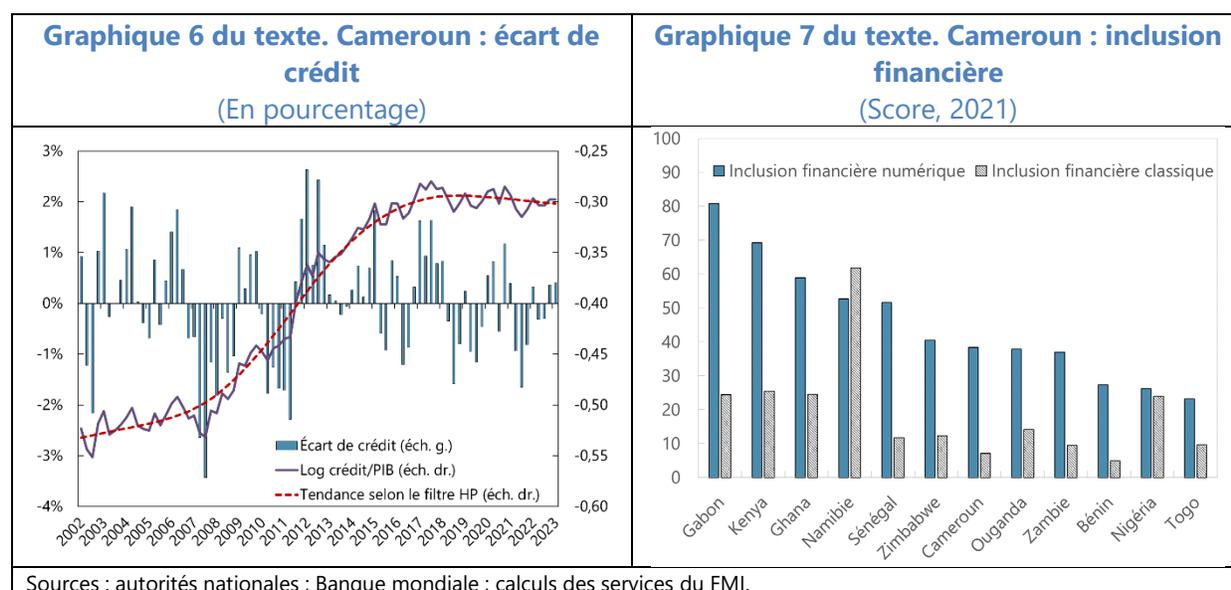
Graphique 5 du texte. Cameroun : secteur bancaire
(Ratios, en pourcentage des actifs)



⁵ La stratégie d'engagement à venir examinera, entre autres points, les contraintes qui pèsent sur la mise en œuvre des réformes [FCS SGN, 2023. Section III, p.10](#)

peut menacer la position de liquidité de certaines banques. De plus, le haut niveau moyen du ratio d'adéquation des fonds propres qui s'élevait à 15 % en 2022 masque les difficultés des banques qui dépassent le ratio de solvabilité de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC). Les services du FMI encouragent donc vivement la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur le provisionnement et la capitalisation ainsi que la réglementation de la CDEC par la COBAC. Les autorités ont convenu de coordonner avec la COBAC pour examiner un cadre de réglementation mais elles ont jugé qu'il était inutile que la Commission réglemente la CDEC.

37. Les mesures visant à renforcer les cadres d'évaluation du risque de crédit devraient permettre d'accroître le crédit au secteur privé. Dans le contexte des liens étroits entre l'État et les banques dont l'exposition au risque souverain est proche de la saturation, il est possible d'accroître le crédit au secteur privé (graphique 6 du texte). À cette fin, il faudra redoubler d'efforts pour accroître la confiance des banques dans le secteur privé par un renforcement des cadres d'évaluation du risque de crédit. La création d'un Répertoire national des sûretés mobilières (RNSM) et d'une centrale des risques de crédit sont éminemment souhaitables. Dans le même temps, la transmission systématique des données des banques et institutions de microfinance à la *centrale des risques et des bilans* renforcerait les capacités d'évaluation du risque de crédit des bailleurs de fonds. D'autres mesures essentielles sur lesquelles les autorités doivent continuer à travailler sont : la simplification des procédures judiciaires et la formation des magistrats en matière de règlement des différends bancaires ainsi que la transformation des chambres de commerce existantes en tribunaux commerciaux spécialisés, dès que les contraintes budgétaires le permettront. Enfin, il est jugé indispensable d'améliorer le fonctionnement de la Société de recouvrement des créances (SRC) en la dotant d'un cadre de gouvernance solide, de l'indépendance opérationnelle et budgétaire et de règles rigoureuses en matière de transparence et de responsabilité, avec une clause d'extinction pour ses activités de recouvrement des actifs bancaires. La SRC devrait aussi se concentrer exclusivement sur ses activités de recouvrement et éviter de gérer des actifs immobiliers recouverts.



38. Le gouvernement continue de restructurer les banques en difficulté. La signature de l'accord d'autorisation avec la COBAC, en vue d'achever la mise en œuvre des plans de

restructuration de deux banques en difficulté a été reportée (de mars 2023) à juillet 2023⁶. Le transfert des prêts improductifs à la Société de recouvrement des créances (SRC) a toutefois eu lieu en février 2022, et une première tranche de la recapitalisation a été versée en 2022. La recapitalisation est conforme aux plans de restructuration approuvés dans lesquels les actionnaires historiques n'ont pas bénéficié de mesures de renflouement. Cependant, pour l'une des banques, la résorption du déficit d'actifs se fera au prix de dépenses budgétaires, et ses besoins de financement doivent être examinés et évalués conformément aux exigences réglementaires. Un montant significatif reste en outre à transférer par l'État en 2023 et 2024 pour compléter la recapitalisation, mais les autorités ont confirmé que le paiement de 2023 fait partie du budget. Les autorités doivent parachever la restructuration dans les délais pour redresser la situation prudentielle des deux banques en difficulté. Cet objectif devrait être atteint d'ici la fin du programme FEC-MEDC. Le gouvernement sera ensuite en mesure de sortir les fonds propres des deux banques dans les trois à cinq ans conformément à son engagement. Il poursuivra en outre le processus de privatisation de la CBC (Commercial Bank of Cameroon), qui devrait être achevé en un an.

39. Le Cameroun a parachevé sa stratégie d'inclusion financière pour 2023–27. Cette stratégie, formulée avec le concours du PNUD et inscrite dans une initiative plus large de la CEMAC pour promouvoir l'inclusion financière, devrait coûter 38 milliards de FCFA. Elle repose sur les six axes stratégiques suivants : i) amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité des produits et services financiers ; ii) facilitation de l'accès au financement en faveur des chaînes de valeurs et MPME agricoles et agroalimentaires ; iii) promotion de l'innovation et de la finance numérique ; iv) promotion et développement de la finance islamique ; v) promotion de la protection des consommateurs et de l'éducation financière ; et vi) amélioration du cadre réglementaire et budgétaire. Dans l'ensemble, ces six axes aideront le Cameroun à avancer tant dans la dimension traditionnelle que numérique de l'inclusion financière, le pays étant loin du niveau moyen d'inclusion qu'on observe dans les pays voisins (graphique 7 du texte).

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

40. Assurances régionales. La BEAC a atteint son objectif de fin décembre 2022 concernant les AEN (actifs étrangers nets) et a fourni de nouvelles assurances de soutien aux programmes des pays de la CEMAC appuyés par le FMI. Une revue des politiques régionales et des assurances de politique régionale sera examinée par le Conseil d'administration en juin 2023. Des politiques et assurances adéquates sont une condition de la conclusion de la revue. Les assurances régionales fournies sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont essentielles à la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur du Cameroun et au renforcement de la viabilité extérieure de la région.

41. Les résultats du programme continueront de faire l'objet d'une revue tous les six mois, fondée sur six CRQ, mensuels et continus, des OI trimestriels et des RS. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités de redéfinir les CRQ et OI de fin septembre et fin décembre 2023 pour tenir compte du cadre macroéconomique courant, des projections budgétaires et des engagements au titre du programme.

⁶ Il y a eu des retards dans la nomination des administrateurs et du nouveau conseil des deux banques et dans la signature d'un accord avec les actionnaires existants concernant les impôts payés à l'État.

42. Les autorités demandent une dérogation pour non-respect d'un critère de performance sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs au motif que le dépassement est mineur et temporaire.

Une dérogation a été accordée lors de la troisième revue pour la non-observation du CRQ continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs, qui était temporaire et mineure (rapport-pays n° 23/114, mars 2023). Les autorités ont signalé d'autres retards temporaires sur les paiements extérieurs dus début 2023 pour un montant de 0,2 % du PIB. Cela dit, tous les arriérés ont été apurés et il n'y a pas de restes à recouvrer sur les paiements extérieurs. La mission a convenu d'introduire un nouveau OI visant à limiter les avances de trésorerie et un RS sur la gestion des obligations impayées (MPEF, tableaux 1 et 2). Ces mesures devraient permettre de prévenir les arriérés tant intérieurs qu'extérieurs.

43. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI est satisfaisante mais elle est exposée à des risques élevés (graphique 5).

À fin décembre 2022, l'encours total des crédits du FMI se monte à 370 % de la quote-part. L'encours total des crédits du FMI (fondé sur les tirages actuels et futurs) culmine à 3 % du PIB en 2023, tandis que les obligations annuelles envers le FMI atteignent leur sommet (environ 3,2 % des recettes) en 2027. Le programme et la capacité de rembourser le FMI sont exposés à des risques élevés qui sont atténués par les bons antécédents du Cameroun en matière de remboursement au FMI et par la solidité de son programme.

44. Risques liés au programme et mesures d'atténuation. Les risques liés aux incertitudes mondiales, dont les conditions financières et le prix des hydrocarbures, ont exacerbé les risques relatifs à la guerre en Ukraine mais sont atténués par les bons antécédents du Cameroun en matière de mise en œuvre de ses programmes macroéconomiques, son engagement étroit avec les bailleurs de fonds, un vaste programme de développement des capacités et la mise au point de plans d'urgence. À l'heure actuelle, les autorités prévoient d'utiliser un mécanisme existant qui leur permet de bloquer jusqu'à 15 % des dépenses courantes budgétisées au titre des biens et services, pour éviter les dépassements. En outre, les nouvelles mesures proposées pour limiter les dépenses sur procédures exceptionnelles et améliorer le réalisme budgétaire (MPEF) devraient favoriser l'efficacité d'exécution du budget et les résultats du programme.

45. Assurances de financement. Le programme reste intégralement financé, avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois et des perspectives favorables pour la durée restante du programme.

46. Cohérence avec la stratégie régionale. L'évolution mondiale du secteur financier, l'environnement économique mondial incertain, des prix des hydrocarbures inférieurs aux projections et la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar auront une incidence sur le solde extérieur du Cameroun et dès lors sur le niveau projeté des AEN à fin 2023. Ce niveau devrait cependant rester conforme dans son ensemble aux projections des services de la CEMAC.

Tableau 5 du texte. Cameroun : financement extérieur
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	Total (Mrd FCFA)	Total (Mio DTS)	% de l'écart	% quote- part ¹
Écart de financement	280	265	134	680	821	100	297
Financement du FMI	115	136	46	297	359	44	130
FEC	38	45	15	99	120	15	43
MEDC	77	91	31	198	239	29	87
Appui budgétaire d'autres bailleurs de fonds	165	129	88	383	462	56	167
BAD	53	41	0	94	113	14	41
Banque mondiale	66	62	62	190	229	28	83
France	46	27	26	99	119	15	43
UE	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0

Source : Calculs des services du FMI.
1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

47. Le Cameroun fait preuve de résilience dans un contexte d'incertitude intérieure et mondiale. Après l'amorce de reprise qui a succédé au choc causé par la COVID-19, le Cameroun est confronté à de nouveaux risques liés à l'environnement extérieur, tels que le resserrement des conditions financières mondiales et la volatilité accrue des cours du pétrole. La reprise économique s'est poursuivie, et la croissance est estimée à 3,8 % en 2022. Cela étant, l'inflation globale a atteint 7,3 % à fin 2022, en glissement annuel (contre 3,5 % à fin 2021), sous l'effet de la hausse des prix alimentaires. Les prix des produits non alimentaires et non énergétiques ont augmenté eux aussi.

48. Les résultats du programme sont mitigés. Le critère de réalisation quantitatif (CRQ) sur l'accumulation d'arriérés extérieurs a connu de nouveaux dépassements mineurs et temporaires début 2023. Sur la base des données préliminaires pour mars 2023, quatre objectifs indicatifs (OI) n'ont pas été atteints, à savoir les plafonds fixés sur l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs, le plancher sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et la part des dépenses sur procédures exceptionnelles.

49. Les repères structurels continuent de progresser. Deux des quatre repères structurels (RS) qui ont été évalués dans le cadre de la présente revue ont été respectés. La délivrance des textes d'application du décret d'octobre 2021 qui régit la gestion des projets a été retardée et reportée. La

publication des textes d'application du Code minier a été retardée et reportée, elle aussi. Enfin, deux RS fixés pour la cinquième revue ont été respectés : i) le RS sur les PPP, fixé pour fin juin 2023 a été atteint et ii) le RS visant à accroître le nombre de contribuables assujettis à la TVA a été achevé avant la date prévue (octobre 2023).

50. Les perspectives de l'économie pour 2023 et le moyen terme restent positives à condition que les réformes continuent et que l'environnement extérieur soit favorable. La croissance économique devrait s'accroître légèrement pour atteindre 4 % tandis que l'inflation devrait se modérer et revenir de 7,3 % en glissement annuel à fin 2022 à 5,9 % à fin 2023. Les autorités ont soumis un budget révisé pour 2023 et ont exprimé leur engagement résolu à maintenir la stabilité macroéconomique et à réduire encore le déficit budgétaire global pour le ramener à 0,8 % du PIB et le déficit primaire hors pétrole à 2,5 % du PIB en 2023. Cependant, les projections macroéconomiques sont exposées à des risques de révision à la baisse considérables, posés en particulier par une intensification des pressions extérieures et un durcissement plus marqué que prévu des conditions financières.

51. Les autorités s'engagent à maintenir la trajectoire de rééquilibrage budgétaire dans le cadre du programme. Elles ont souligné la nécessité de créer un espace budgétaire pour les investissements productifs et les dépenses sociales en mobilisant les recettes intérieures et en améliorant l'efficacité des dépenses tout en renforçant la discipline budgétaire. L'objectif en matière de déficit primaire hors pétrole a été atteint, bien qu'une grande part des subventions aux produits pétroliers pour 2022, qui n'a été validée qu'en 2023, ait été intégrée dans le budget révisé de 2023. Le dépassement temporaire et mineur répété de l'objectif relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs souligne la nécessité d'améliorer la gestion de trésorerie et de limiter les dépenses sur procédures exceptionnelles. Par ailleurs, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de politiques compatibles avec le maintien de la stabilité extérieure régionale ; il faudra pour cela reconstituer les réserves de change auprès de la BEAC.

52. Pour atteindre les objectifs de développement national, il faut accroître considérablement l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires, surtout en matière d'infrastructure, tout en maintenant la viabilité de la dette. Les autorités reconnaissent qu'il est nécessaire de mobiliser encore les recettes non pétrolières, de mieux cibler les dépenses prioritaires et d'améliorer l'efficacité des dépenses. Elles prennent des mesures qui permettront de mobiliser les recettes non pétrolières intérieures et d'élargir l'assiette après la revue de la politique fiscale. La mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics du FMI de 2020 et du programme PEFA (programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière) en cours actuellement permettront d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

53. Le Cameroun continue de présenter un risque élevé de surendettement, mais sa dette est viable. La poursuite prévue du rééquilibrage budgétaire, les réformes structurelles et une politique d'emprunt prudente limitant le recours aux emprunts non concessionnels permettraient de réduire les vulnérabilités liées à la dette. Des progrès dans le processus de négociation de la restructuration de la dette de la SONARA limiteraient les passifs conditionnels.

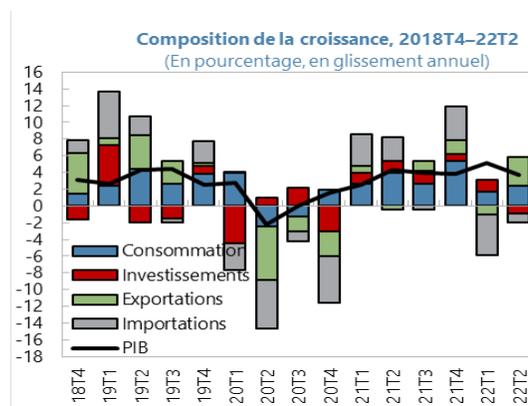
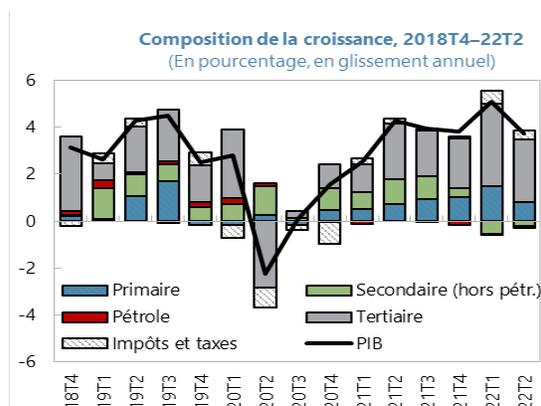
54. Il est nécessaire d'accélérer les réformes structurelles pour libérer le potentiel de croissance du Cameroun. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour accroître l'efficacité des investissements, renforcer l'inclusion financière et améliorer le climat des affaires. Elles devraient être assorties d'un cadre renforcé de transparence, de gouvernance et de lutte contre la corruption. La poursuite des progrès dans le renforcement de la gestion des entreprises publiques et la restructuration de la SONARA sera elle aussi d'une importance critique. Il faut également prendre des mesures qui renforcent la gestion des finances publiques, particulièrement pour garantir un budget crédible avec une exécution rigoureuse du budget qui permettra d'éviter l'accumulation d'obligations intérieures impayées. Cela contribuera aussi à la réalisation dans les temps de grands projets d'infrastructure, surtout dans les secteurs du transport et de l'énergie. Les services du FMI apprécient les mesures visant à stimuler la croissance tirée par le secteur privé, notamment le lancement de la stratégie d'inclusion financière. Il convient également de saluer les mesures prises récemment pour renforcer la gouvernance, en particulier le lancement d'un vaste diagnostic de la gouvernance économique et le projet de renforcement de la Chambre des comptes de la Cour suprême.

55. Compte tenu des résultats du Cameroun dans le cadre du programme et de la mise en œuvre des garanties en matière de politique régionale, établies dans le document de référence de juin 2023 sur l'ensemble de l'Union, les services du FMI souscrivent à la demande d'achèvement de la quatrième revue présentée par les autorités. Ils souscrivent également à leur demande de i) modification des objectifs quantitatifs pour fin septembre et fin décembre 2023 ; et ii) de dérogation pour non-respect de la non-accumulation d'arriérés extérieurs pour la raison que le dépassement est temporaire et mineur. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la cinquième revue soit subordonné de la mise en œuvre des assurances critiques de politique au niveau de l'Union établies dans le document de référence de juin 2023 à l'échelle de l'Union.

Graphique 1. Cameroun : évolution du secteur réel, 2017–23

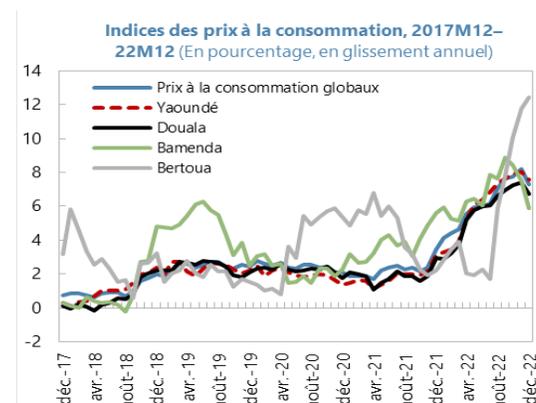
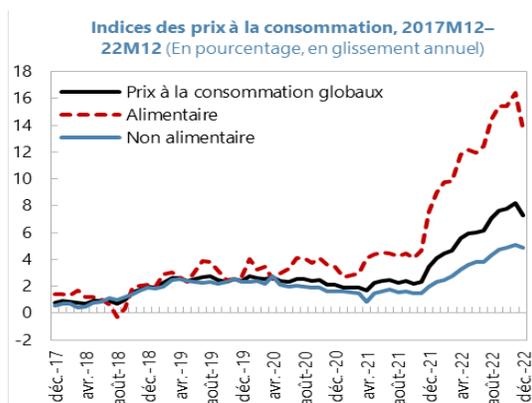
La croissance est restée forte, tirée par un secteur tertiaire dynamique...

... et la consommation et les exportations continuent de se redresser.



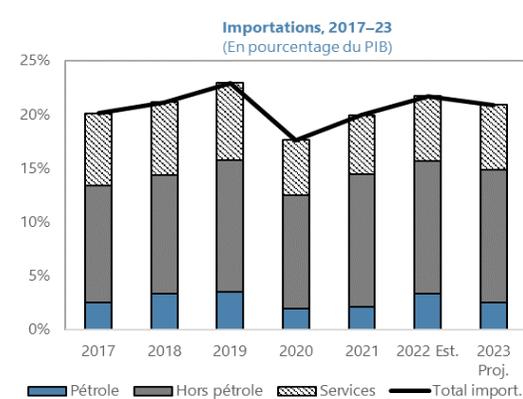
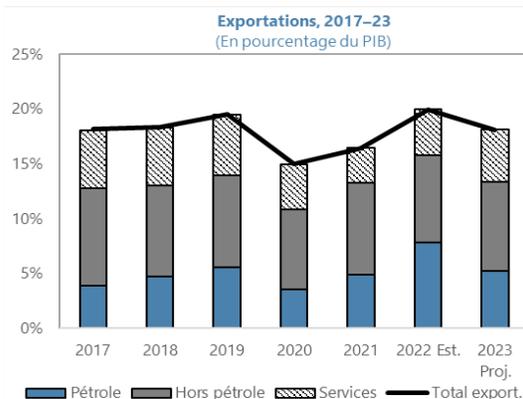
L'inflation a rapidement augmenté dans le sillage de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, mais semble avoir culminé...

... avec disparités régionales.



Les exportations sont repartiées à la hausse après avoir plongé pendant la pandémie, principalement grâce aux exportations de pétrole qui, selon les projections, devraient ralentir...

... et, dans le même temps, les importations devraient décélérer.

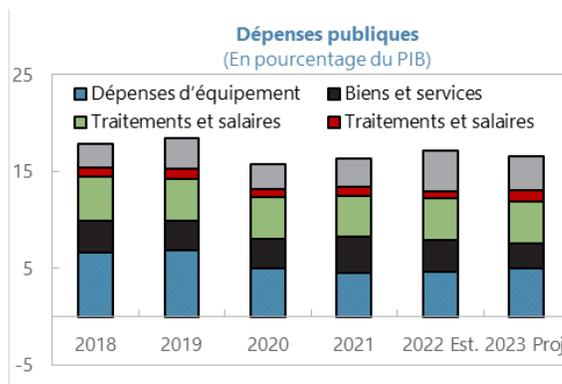
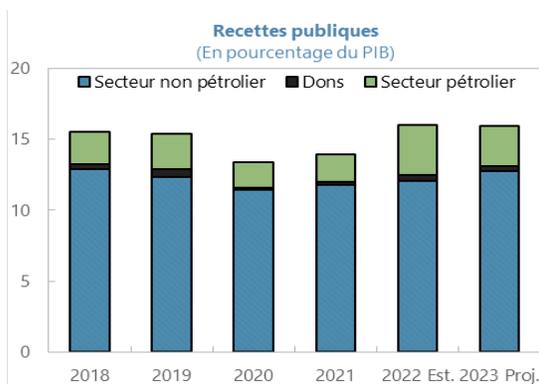


Sources : autorités nationales ; BEAC ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun : évolution budgétaire, 2017–23

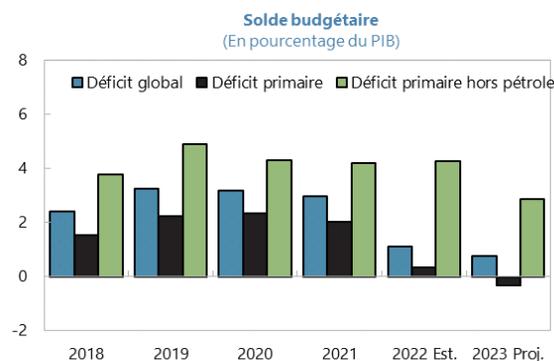
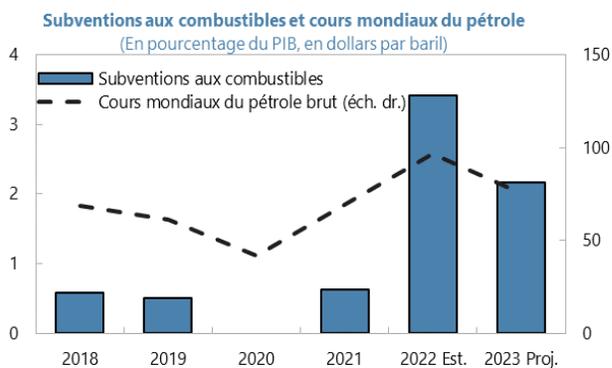
Le recouvrement des recettes en 2022 a été soutenu par de solides résultats en matière de mobilisation des recettes pétrolières et non pétrolières...

... tandis que les dépenses publiques ont également augmenté...



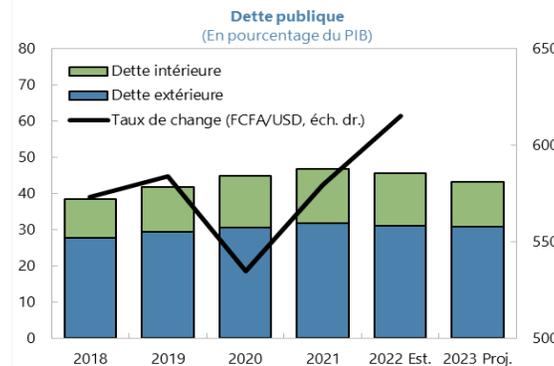
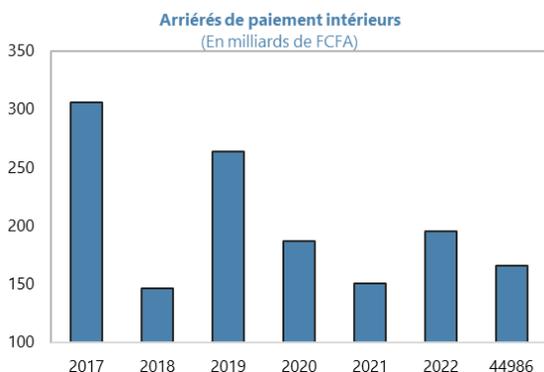
... sous l'effet de la hausse des subventions aux combustibles, mesure visant à protéger la population d'une flambée des prix internationaux du pétrole et à limiter les pressions inflationnistes...

Si, selon les estimations, le solde global s'est amélioré en 2022, le solde primaire hors pétrole est resté au niveau de 2021 en raison du coût élevé des subventions aux combustibles...



La faiblesse de la gestion de trésorerie et les fortes subventions aux combustibles ont en outre entraîné une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs à fin 2022.

L'impact de la croissance du PIB et de la réduction du déficit sur la dynamique de la dette publique a été favorable bien qu'atténué par la dépréciation du taux de change.

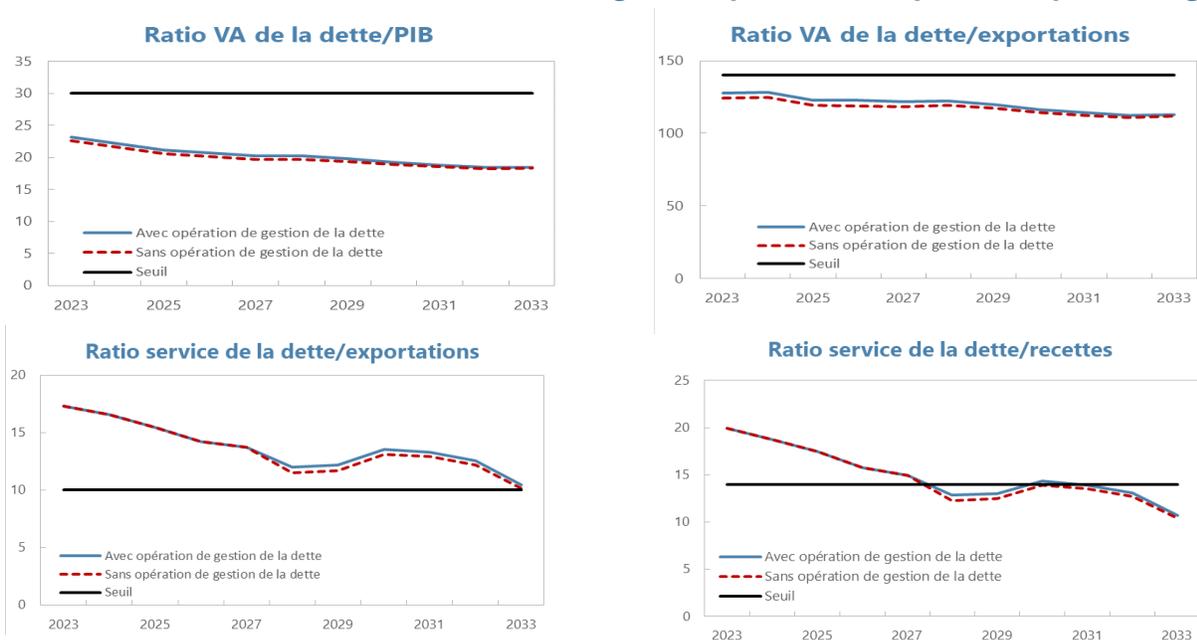


Sources : autorités nationales ; BEAC ; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Cameroun : indicateurs de viabilité de la dette

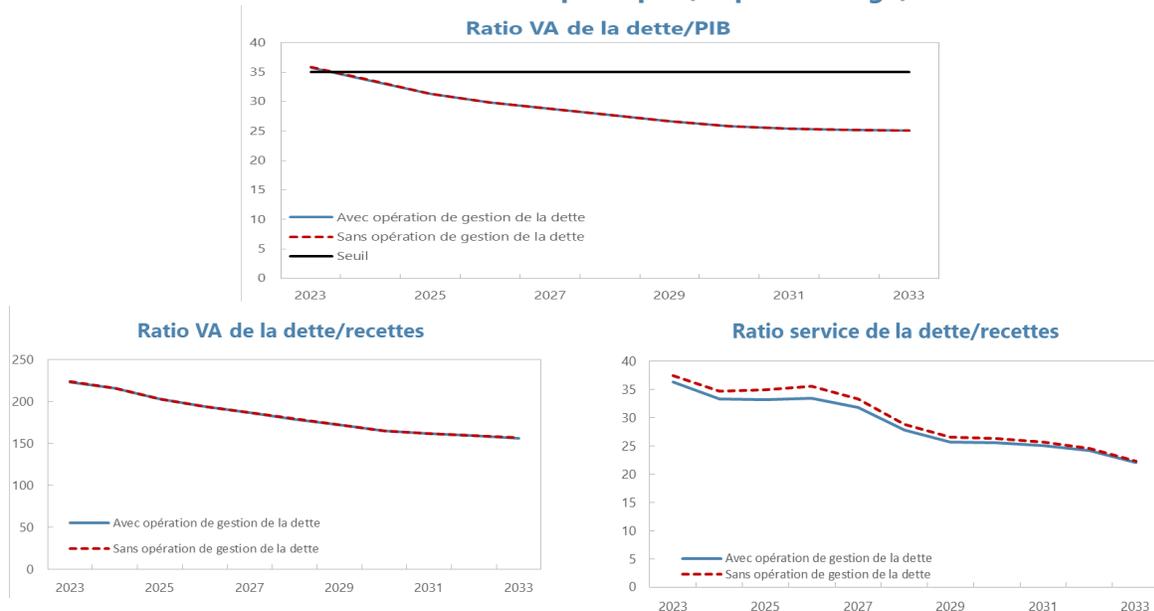
Le Cameroun présente toujours un risque de surendettement élevé. Tout comme dans la revue précédente, les indicateurs de l'encours de la dette extérieure continuent de s'établir au-dessous du seuil, et ceux du service de sa dette extérieure restent au-dessus, avec une tendance à la baisse.

Indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public (en pourcentage)



Une opération de gestion de trésorerie menée en 2023 entraînera une légère détérioration des indicateurs de la dette extérieure. Cela dit, elle améliorera la capacité du pays à assurer le service de sa dette et le profil des échéances sans incidence sur le ratio dette publique/PIB.

Indicateurs de dette publique (en pourcentage)



Sources : autorités nationales ; BEAC ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–28
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	3 ^e rev.	Est.	3 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
(variation annuelle en %, sauf indication contraire)											
Comptes nationaux et prix											
PIB à prix constants	3,6	3,4	3,8	4,3	4,0	4,2	4,4	4,5	4,5	4,6	4,6
PIB pétrolier à prix constants	-3,2	-5,1	1,9	0,7	-1,8	-1,3	-1,4	-1,0	-0,6	-0,4	-0,4
PIB non pétrolier à prix constants	3,8	3,6	3,8	4,4	4,1	4,3	4,6	4,6	4,6	4,7	4,7
Déflateur du PIB	3,3	4,6	5,7	4,8	2,7	2,7	2,3	1,3	1,3	1,4	1,4
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	25 158	27 210	27 591	29 749	29 457	31 521	33 691	35 661	37 760	40 066	40 066
Pétrolier	801	1 073	1 152	907	872	797	761	735	716	702	702
Non pétrolier	24 357	26 137	26 439	28 841	28 585	30 724	32 930	34 926	37 044	39 364	39 364
Prix à la consommation (moyenne)	2,3	5,3	6,3	5,9	6,2	4,8	3,0	2,3	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	3,5	6,0	7,3	5,7	5,9	3,7	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit											
Monnaie au sens large (M2)	17,2	11,4	11,4	8,1	9,0	8,0	7,2	7,0	7,0	7,0	7,0
Avoirs extérieurs nets 1/	4,3	7,7	7,7	1,0	2,9	0,7	1,7	2,0	1,4	1,9	1,9
Avoirs intérieurs nets 1/	12,9	3,6	3,6	7,0	6,1	7,3	5,5	5,0	5,7	5,1	5,1
Crédit intérieur au secteur privé	9,7	13,6	13,6	8,8	10,4	9,2	7,6	7,0	7,0	7,0	7,0
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Épargne et investissement											
Épargne nationale brute	14,0	15,9	16,3	15,9	15,6	16,1	17,1	17,5	18,4	19,2	19,2
Investissement intérieur brut	17,9	17,4	18,1	18,8	18,5	19,2	19,8	20,4	21,3	22,2	22,2
Investissement public	4,5	5,2	4,6	5,0	5,0	5,4	5,8	6,4	6,8	7,0	7,0
Investissement privé	13,4	12,2	13,5	13,8	13,5	13,7	14,0	14,1	14,5	15,2	15,2
Opérations de l'administration centrale											
Total des recettes (dons compris)	14,0	16,1	16,0	15,5	15,9	15,5	15,3	15,3	15,3	15,4	15,4
Recettes pétrolières	1,9	3,6	3,5	2,8	2,9	2,1	1,8	1,7	1,6	1,5	1,5
Recettes non pétrolières	11,8	12,0	12,1	12,4	12,7	13,1	13,3	13,5	13,7	13,9	13,9
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	12,2	12,5	12,6	12,8	13,1	13,4	13,6	13,8	13,9	14,1	14,1
Total des dépenses	16,9	18,0	17,1	16,2	16,7	16,1	15,7	16,0	16,3	16,4	16,4
Solde budgétaire global (base ordonnancements)											
Dons non compris	-3,2	-2,4	-1,5	-1,1	-1,1	-1,0	-0,6	-0,9	-1,1	-1,0	-1,0
Dons compris	-3,0	-1,8	-1,1	-0,8	-0,8	-0,6	-0,3	-0,7	-1,0	-1,0	-1,0
Solde budgétaire global (base caisse)											
Dons non compris	-2,7	-2,8	-1,6	-1,6	-2,4	-1,8	-1,2	-1,3	-1,1	-1,0	-1,0
Dons compris	-2,4	-2,3	-1,2	-1,3	-2,0	-1,5	-0,9	-1,2	-1,0	-1,0	-1,0
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements)	-3,9	-4,5	-3,9	-2,4	-2,5	-1,7	-1,1	-1,4	-1,5	-1,5	-1,5
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, % du PIB non pétrolier)	-4,1	-4,6	-4,0	-2,5	-2,6	-1,7	-1,2	-1,5	-1,6	-1,5	-1,5
Secteur extérieur											
Balance commerciale	-1,1	0,4	0,1	-1,3	-1,4	-1,6	-1,4	-1,6	-1,7	-1,8	-1,8
Exportations de pétrole	4,9	7,1	7,8	5,4	5,2	4,5	4,2	3,7	3,3	2,9	2,9
Exportations hors pétrole	8,3	8,9	8,0	8,0	8,2	8,0	8,1	8,2	8,3	8,5	8,5
Importations	14,4	15,7	15,6	14,7	14,8	14,1	13,8	13,5	13,2	13,2	13,2
Solde des transactions courantes											
Dons officiels non compris	-4,2	-2,2	-2,2	-3,2	-3,3	-3,1	-2,9	-2,9	-3,0	-3,0	-3,0
Dons officiels compris	-4,0	-1,6	-1,8	-2,8	-2,9	-3,0	-2,7	-2,9	-2,9	-3,0	-3,0
Termes de l'échange	9,4	3,6	-6,8	-8,4	-7,6	-1,6	0,2	-4,0	-4,1	-4,1	-4,1
Dette publique											
Encours de la dette publique	46,8	46,4	45,5	42,8	43,2	41,1	38,8	37,3	36,2	35,2	35,2
Dont : dette extérieure	31,7	32,7	30,9	30,5	30,7	29,7	28,7	28,2	27,8	27,8	27,8

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2a. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2021-28
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	Est.	3 ^e rev.	Est.	3 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	3 511	4 386	4 417	4 602	4 696	4 878	5 165	5 459	5 791	6 170						
Total des recettes	3 446	4 244	4 313	4 501	4 595	4 782	5 085	5 417	5 754	6 150						
Recettes du secteur pétrolier	482	974	973,8	821	842	668	608	597	588	588						
Recettes du secteur non pétrolier	2 964	3 270	3 339	3 681	3 754	4 114	4 477	4 820	5 166	5 562						
Impôts directs	698	845	838	961	956	1 062	1 164	1 266	1 369	1 478						
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	147	155	150	164	170	178	186	194	203	213						
Autres taxes sur les biens et services	1 542	1 663	1 699	1 852	1 905	2 094	2 310	2 494	2 677	2 857						
Taxes sur le commerce international	405	401	420	437	453	487	507	533	566	645						
Recettes non fiscales	172	206	232	266	269	294	311	332	350	369						
Total des dons	65	142	104	101	101	96	80	43	38	20						
Projets	41	33	49	35	35	37	40	43	38	20						
Autres	24	109	55	66	66	59	40	0	0	0						
Dépenses totales	4 262	4 887	4 725	4 831	4 923	5 082	5 282	5 723	6 158	6 562						
Dépenses courantes	2 992	3 300	3 448	3 285	3 400	3 289	3 259	3 458	3 582	3 760						
Traitements et salaires	1 075	1 174	1 193	1 284	1 297	1 381	1 467	1 556	1 580	1 593						
Biens et services	934	740	893	754	754	820	889	959	1 004	1 051						
Subventions et transferts	742	1 123	1 151	924	1 026	752	557	590	625	724						
Intérêts	242	263	211	323	323	335	346	353	374	392						
Extérieurs	165	180	169	194	194	197	198	197	208	217						
Intérieurs	77	83	42	129	129	138	147	156	165	175						
Dépenses d'équipement	1 133	1 419	1 279	1 494	1 470	1 713	1 942	2 265	2 576	2 801						
Investissement financé sur ressources intérieures	583	620	581	633	605	806	912	1 179	1 519	1 761						
Investissement financé sur ressources extérieures	519	780	688	831	835	876	998	1 053	1 020	1 002						
Réhabilitation et participation	20	19	10	30	30	30	32	32	38	38						
Prêts nets	7	47	-2	0	0	0	0	0	0	0						
Dépenses liées à la COVID-19	52	50	7	0	0	0	0	0	0	0						
Achat et livraison de vaccins contre la COVID-19	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Fonds de promotion de la production locale	30	40	0	21	21	50	0	0	0	0						
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	28	31	0	31	31	31	0	0	0	0						
Solde global (base ordonnancements)																
Dons non compris	-816	-643	-412	-330	-327	-301	-197	-306	-404	-412						
Dons compris	-751	-501	-308	-229	-226	-204	-117	-264	-367	-392						
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-791	-1 021	-821	-469	-497	-174	39	-216	-391	-442						
Ajustement à la base caisse	142	-122	-25	-163	-374	-255	-195	-165	0	0						
Ordonnancements non exécutés (- = réduction)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	142	-122	-25	-163	-374	-255	-195	-165	0	0						
dont arriérés (- = réduction)	-60	-66	-43	-86	-200	-115	-90	-75	0	0						
dont instances de paiement (- = réduction)	202	-56	18	-62	-159	-125	-90	-90	0	0						
dont autres arriérés 1/	0	0	0	-15	-15	-15	-15	0	0	0						
Solde global (base caisse)																
Dons non compris	-674	-765	-436	-492	-702	-556	-392	-471	-404	-412						
Dons compris	-609	-623	-332	-391	-601	-459	-312	-429	-367	-392						
Financement	609	336	52	172	335	325	312	429	367	392						
Financement extérieur net	419	227	145	91	296	184	300	393	365	505						
Amortissement	-677	-520	-589	-704	-704	-660	-657	-623	-655	-577						
Tirages	1 096	747	733	795	1 000	843	958	1 016	1 020	1 082						
Euro-obligation	450	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Financement intérieur net	190	109	-93	80	39	142	11	36	2	-114						
Système bancaire (net)	425	506	-42	302	302	180	57	42	89	122						
Banque centrale	217	170	-13	110	110	-81	-134	-159	-121	-99						
Allocation de DTS	50	70	70	80	80	0	0	0	0	0						
Banques commerciales	208	336	-28	192	192	261	192	201	210	221						
Financement non bancaire (intérieur)	-235	-397	-51	-221	-262	-38	-46	-6	-87	-236						
Déficit de financement	0	287	280	220	265	134	0	0	0	0						
Financement du FMI		115	115	91	136	46	0	0	0	0						
FEC		38	38	30	45	15	0	0	0	0						
MEDC		77	77	61	91	31	0	0	0	0						
Aide budgétaire (hors FMI)		172	165	129	129	88	0	0	0	0						
BAD		50	53	41	41	0	0	0	0	0						
Banque mondiale		62	66	61	62	62	0	0	0	0						
France		45	46	27	27	26	0	0	0	0						
UE		0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Autres		15	0	0	0	0	0	0	0	0						
Financement exceptionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Écart résiduel		0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Pour mémoire :																
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	-509	-239	-97	94	97	130	229	89	7	1						
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-367	-360	-122	-53	-278	-125	34	-76	7	1						
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, dons compris)	-991	-1 213	-1 071	-727	-745	-537	-379	-508	-581	-587						
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-849	-1 334	-1 095	-874	-1 119	-792	-574	-673	-581	-587						

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT.

Tableau 2b. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2021-28
(En pourcentage du PIB)

	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	3 ^e rev.	Est.	3 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total des recettes et dons	14,0	16,1	16,0	15,5	15,9	15,5	15,3	15,3	15,3	15,4
Total des recettes	13,7	15,6	15,6	15,1	15,6	15,2	15,1	15,2	15,2	15,3
Recettes du secteur pétrolier	1,9	3,6	3,5	2,8	2,9	2,1	1,8	1,7	1,6	1,5
Recettes du secteur non pétrolier	11,8	12,0	12,1	12,4	12,7	13,1	13,3	13,5	13,7	13,9
Impôts directs	2,8	3,1	3,0	3,2	3,2	3,4	3,5	3,5	3,6	3,7
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Autres taxes sur les biens et services	6,1	6,1	6,2	6,2	6,5	6,6	6,9	7,0	7,1	7,1
Taxes sur le commerce international	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6
Recettes non fiscales	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Total des dons	0,3	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1
Projets	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	0,1	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	16,9	18,0	17,1	16,2	16,7	16,1	15,7	16,0	16,3	16,4
Dépenses courantes	11,9	12,1	12,5	11,0	11,5	10,4	9,7	9,7	9,5	9,4
Traitements et salaires	4,3	4,3	4,3	4,3	4,4	4,4	4,4	4,4	4,2	4,0
Biens et services	3,7	2,7	3,2	2,5	2,6	2,6	2,6	2,7	2,7	2,6
Subventions et transferts	2,9	4,1	4,2	3,1	3,5	2,4	1,7	1,7	1,7	1,8
Intérêts	1,0	1,0	0,8	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Extérieurs	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Intérieurs	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Dépenses d'équipement	4,5	5,2	4,6	5,0	5,0	5,4	5,8	6,4	6,8	7,0
Investissement financé sur ressources intérieures	2,3	2,3	2,1	2,1	2,1	2,6	2,7	3,3	4,0	4,4
Investissement financé sur ressources extérieures	2,1	2,9	2,5	2,8	2,8	2,8	3,0	3,0	2,7	2,5
Réhabilitation et participation	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêts nets	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses liées à la COVID-19	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat et livraison de vaccins contre la COVID-19	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de promotion de la production locale	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte spécial supplémentaire pour la décentralisation	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base ordonnancements)										
Dons non compris	-3,2	-2,4	-1,5	-1,1	-1,1	-1,0	-0,6	-0,9	-1,1	-1,0
Dons compris	-3,0	-1,8	-1,1	-0,8	-0,8	-0,6	-0,3	-0,7	-1,0	-1,0
Solde budgétaire de référence de la CEMAC	-3,1	-3,8	-3,0	-1,6	-1,7	-0,6	0,1	-0,6	-1,0	-1,1
Ajustement à la base caisse	0,6	-0,4	-0,1	-0,5	-1,3	-0,8	-0,6	-0,5	0,0	0,0
Ordonnements non exécutés (- = réduction)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instances de paiement et arriérés (- = réduction)	0,6	-0,4	-0,1	-0,5	-1,3	-0,8	-0,6	-0,5	0,0	0,0
dont arriérés (- = réduction)	-0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,7	-0,4	-0,3	-0,2	0,0	0,0
dont instances de paiement (- = réduction)	0,8	-0,2	0,1	-0,2	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3	0,0	0,0
dont autres arriérés 1/	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)										
Dons non compris	-2,7	-2,8	-1,6	-1,7	-2,4	-1,8	-1,2	-1,3	-1,1	-1,0
Dons compris	-2,4	-2,3	-1,2	-1,3	-2,0	-1,5	-0,9	-1,2	-1,0	-1,0
Financement	2,4	1,2	0,2	0,6	1,1	1,0	0,9	1,2	1,0	1,0
Financement extérieur net	1,7	0,8	0,5	0,3	1,0	0,6	0,9	1,1	1,0	1,3
Amortissement	-2,7	-1,9	-2,1	-2,4	-2,4	-2,1	-2,0	-1,7	-1,7	-1,4
Tirages	4,4	2,7	2,7	2,7	3,4	2,7	2,8	2,8	2,7	2,7
Euro-obligation	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur net	0,8	0,4	-0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	0,1	0,0	-0,3
Système bancaire (net)	1,7	1,9	-0,2	1,0	1,0	0,6	0,2	0,1	0,2	0,3
Banque centrale	0,9	0,6	0,0	0,4	0,4	-0,3	-0,4	-0,4	-0,3	-0,2
Allocation de DTS	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales	0,8	1,2	-0,1	0,6	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6
Financement non bancaire (intérieur)	-0,9	-1,5	-0,2	-0,7	-0,9	-0,1	-0,1	0,0	-0,2	-0,6
Déficit de financement	0,0	1,1	1,0	0,7	0,9	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement du FMI		0,4	0,4	0,3	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide budgétaire (hors FMI)		0,6	0,6	0,4	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart résiduel		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire :										
Solde primaire (base ordonnancements, dons compris)	-2,0	-0,9	-0,4	0,3	0,3	0,4	0,7	0,3	0,0	0,0
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-1,5	-1,3	-0,4	-0,2	-0,9	-0,4	0,1	-0,2	0,0	0,0
Solde primaire non pétrolier (base ordonnancements, dons compris)	-3,9	-4,5	-3,9	-2,4	-2,5	-1,7	-1,1	-1,4	-1,5	-1,5
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-3,4	-4,9	-4,0	-2,9	-3,8	-2,5	-1,7	-1,9	-1,5	-1,5

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT.

Tableau 3. Cameroun : balance des paiements, 2021–28
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	3rd Rev.	Est.	3rd Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(CFAF billion)									
Current account balance	-997	-429	-495	-846	-863	-958	-904	-1,030	-1,098	-1,200
Trade balance	-288	99	31	-384	-424	-491	-485	-578	-645	-724
Exports, goods	3,336	4,366	4,347	3,998	3,944	3,940	4,148	4,228	4,354	4,550
Oil and oil products	1,238	1,934	2,151	1,613	1,536	1,415	1,422	1,318	1,231	1,145
Non-oil sector	2,098	2,432	2,196	2,385	2,408	2,525	2,726	2,910	3,123	3,405
Imports, goods	-3,624	-4,266	-4,316	-4,382	-4,367	-4,431	-4,633	-4,806	-4,999	-5,274
Services (net)	-588	-542	-517	-434	-391	-381	-377	-364	-362	-390
Exports, services	800	1,144	1,159	1,357	1,394	1,521	1,654	1,795	1,931	2,066
Imports, services	-1,389	-1,686	-1,676	-1,791	-1,785	-1,902	-2,032	-2,158	-2,293	-2,456
Income (net)	-405	-374	-403	-360	-439	-425	-441	-460	-486	-511
<i>Of which: interest due on public debt</i>	-197	-180	-169	-194	-194	-197	-198	-197	-208	-217
Transfers (net)	285	389	394	333	390	339	400	372	395	425
Inflows	434	565	573	523	579	540	613	596	631	670
Outflows	-149	-176	-179	-191	-189	-201	-213	-225	-236	-245
Capital and financial account balance	1,279	697	637	727	898	901	1,034	1,203	1,219	1,393
Capital account	67	33	49	35	35	37	40	43	38	20
Capital transfers	41	33	49	35	35	37	40	43	38	20
Financial account	1,212	663	588	692	863	864	994	1,161	1,182	1,373
Official capital	155	227	145	91	296	184	300	394	367	508
Borrowing	832	747	733	795	1,000	843	958	1,016	1,020	1,082
<i>Of which: SDR Allocation</i>	-209	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortization	-677	-520	-589	-704	-704	-660	-657	-623	-655	-577
Non-official capital (net)	968	499	506	620	587	655	738	812	860	895
<i>of which: Foreign direct investment</i>	504	480	485	599	565	631	713	786	833	867
Short-term private capital, net	89	-62	-62	-20	-20	25	-45	-45	-45	-30
Errors and omissions	-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Overall balance	275	268	142	-119	35	-57	130	173	122	193
Financing	-275	-268	-142	119	-35	57	-130	-173	-122	-193
Bank of Central African States	-373	-555	-422	-77	-266	-25	-50	-39	37	-45
IMF Repayments	0	0	0	-24	-34	-53	-81	-134	-159	-147
<i>SDR Allocation</i>	-209	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financing gap	0	287	280	220	265	134	0	0	0	0
IMF Financing		115	115	91	136	46	0	0	0	0
Budget Support (excl. IMF)		172	165	129	129	88	0	0	0	0
Exceptional Financing		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Residual gap		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	(Percent of GDP)									
Trade balance	-1.1	0.4	0.1	-1.3	-1.4	-1.6	-1.4	-1.6	-1.7	-1.8
Oil exports	4.9	7.1	7.8	5.4	5.2	4.5	4.2	3.7	3.3	2.9
Non-oil exports	8.3	8.9	8.0	8.0	8.2	8.0	8.1	8.2	8.3	8.5
Imports	14.4	15.7	15.6	14.7	14.8	14.1	13.8	13.5	13.2	13.2
Current account balance										
Including grants	-4.0	-1.6	-1.8	-2.8	-2.9	-3.0	-2.7	-2.9	-2.9	-3.0
Excluding grants	-4.2	-2.2	-2.2	-3.2	-3.3	-3.1	-2.9	-2.9	-3.0	-3.0
Overall balance	1.1	1.0	0.5	-0.4	0.1	-0.2	0.4	0.5	0.3	0.5
Foreign direct investment	2.0	1.8	1.8	2.0	1.9	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2
	(Percentage change, unless otherwise indicated)									
Export volume	14.1	4.2	7.5	6.3	6.5	4.8	5.6	6.5	7.1	8.3
Crude oil	-3.5	-11.1	-0.4	0.7	-6.4	-9.7	-19.3	-17.6	-16.3	-17.8
Nonoil	18.6	7.4	9.2	7.3	8.9	7.2	9.0	9.0	8.9	9.8
Import volume	15.6	-1.4	-7.8	7.2	9.7	4.8	5.0	4.0	3.7	4.8
Terms of trade	9.4	3.6	-6.8	-8.4	-7.6	-1.6	0.2	-4.0	-4.1	-4.1
Non-oil export price index	3.3	8.0	-4.2	-8.6	0.7	-2.2	-1.0	-2.1	-1.4	-0.7
Export price index	15.2	25.6	21.2	-13.9	-14.8	-4.7	-0.3	-4.3	-3.8	-3.5
Import price index	5.3	21.2	29.9	-5.9	-7.8	-3.2	-0.4	-0.3	0.3	0.7
Oil price (\$US dollars per barrel)	69.2	96.4	96.4	81.9	75.3	69.8	67.6	66.0	64.7	63.7

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Cameroun : situation monétaire, 2021–28
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Est.	3 ^e rev.	Est.	3 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en milliards de FCFA)									
Solde des transactions courantes	-997	-429	-495	-846	-863	-958	-904	-1 030	-1 098	-1 200
Balance commerciale	-288	99	31	-384	-424	-491	-485	-578	-645	-724
Exportations de biens	3 336	4 366	4 347	3 998	3 944	3 940	4 148	4 228	4 354	4 550
Pétrole et produits pétroliers	1 238	1 934	2 151	1 613	1 536	1 415	1 422	1 318	1 231	1 145
Secteur non pétrolier	2 098	2 432	2 196	2 385	2 408	2 525	2 726	2 910	3 123	3 405
Importations de biens	-3 624	-4 266	-4 316	-4 382	-4 367	-4 431	-4 633	-4 806	-4 999	-5 274
Services (net)	-588	-542	-517	-434	-391	-381	-377	-364	-362	-390
Exportations de services	800	1 144	1 159	1 357	1 394	1 521	1 654	1 795	1 931	2 066
Importations de services	-1 389	-1 686	-1 676	-1 791	-1 785	-1 902	-2 032	-2 158	-2 293	-2 456
Revenu (net)	-405	-374	-403	-360	-439	-425	-441	-460	-486	-511
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-197	-180	-169	-194	-194	-197	-198	-197	-208	-217
Transferts (nets)	285	389	394	333	390	339	400	372	395	425
Entrées	434	565	573	523	579	540	613	596	631	670
Sorties	-149	-176	-179	-191	-189	-201	-213	-225	-236	-245
Solde du compte de capital et d'opérations financières	1 279	697	637	727	898	901	1 034	1 203	1 219	1 393
Compte de capital	67	33	49	35	35	37	40	43	38	20
Transferts de capitaux	41	33	49	35	35	37	40	43	38	20
Compte d'opérations financières	1 212	663	588	692	863	864	994	1 161	1 182	1 373
Capital officiel	155	227	145	91	296	184	300	394	367	508
Emprunts	832	747	733	795	1 000	843	958	1 016	1 020	1 082
<i>Dont</i> : Allocation de DTS	-209	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-677	-520	-589	-704	-704	-660	-657	-623	-655	-577
Capital non officiel (net)	968	499	506	620	587	655	738	812	860	895
<i>dont</i> : Investissement direct étranger	504	480	485	599	565	631	713	786	833	867
Capital privé à court terme, net	89	-62	-62	-20	-20	25	-45	-45	-45	-30
Erreurs et omissions	-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	275	268	142	-119	35	-57	130	173	122	193
Financement	-275	-268	-142	119	-35	57	-130	-173	-122	-193
Banque des États d'Afrique centrale	-373	-555	-422	-77	-266	-25	-50	-39	37	-45
Remboursements au FMI	0	0	0	-24	-34	-53	-81	-134	-159	-147
Allocation de DTS	-209	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	287	280	220	265	134	0	0	0	0
Financement du FMI	115	115	91	136	46	0	0	0	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	172	165	129	129	88	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	(En pourcentage du PIB)									
Balance commerciale	-1,1	0,4	0,1	-1,3	-1,4	-1,6	-1,4	-1,6	-1,7	-1,8
Exportations de pétrole	4,9	7,1	7,8	5,4	5,2	4,5	4,2	3,7	3,3	2,9
Exportations hors pétrole	8,3	8,9	8,0	8,0	8,2	8,0	8,1	8,2	8,3	8,5
Importations	14,4	15,7	15,6	14,7	14,8	14,1	13,8	13,5	13,2	13,2
Solde des transactions courantes	-4,0	-1,6	-1,8	-2,8	-2,9	-3,0	-2,7	-2,9	-2,9	-3,0
Dons compris	-4,0	-1,6	-1,8	-2,8	-2,9	-3,0	-2,7	-2,9	-2,9	-3,0
Dons non compris	-4,2	-2,2	-2,2	-3,2	-3,3	-3,1	-2,9	-2,9	-3,0	-3,0
Solde global	1,1	1,0	0,5	-0,4	0,1	-0,2	0,4	0,5	0,3	0,5
Investissement direct étranger	2,0	1,8	1,8	2,0	1,9	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2
	(variation en pourcentage, sauf indication contraire)									
Volume d'exportation	14,1	4,2	7,5	6,3	6,5	4,8	5,6	6,5	7,1	8,3
Pétrole brut	-3,5	-11,1	-0,4	0,7	-6,4	-9,7	-19,3	-17,6	-16,3	-17,8
Hors pétrole	18,6	7,4	9,2	7,3	8,9	7,2	9,0	9,0	8,9	9,8
Volume des importations	15,6	-1,4	-7,8	7,2	9,7	4,8	5,0	4,0	3,7	4,8
Termes de l'échange	9,4	3,6	-6,8	-8,4	-7,6	-1,6	0,2	-4,0	-4,1	-4,1
Indice des prix à l'exportation hors pétrole	3,3	8,0	-4,2	-8,6	0,7	-2,2	-1,0	-2,1	-1,4	-0,7
Indice des prix à l'exportation	15,2	25,6	21,2	-13,9	-14,8	-4,7	-0,3	-4,3	-3,8	-3,5
Indice des prix à l'importation	5,3	21,2	29,9	-5,9	-7,8	-3,2	-0,4	-0,3	0,3	0,7
Prix du pétrole (en dollars/baril)	69,2	96,4	96,4	81,9	75,3	69,8	67,6	66,0	64,7	63,7

Sources : BEAC ; calculs des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : capacité à rembourser le FMI, 2023–40

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																		
Principal	41,4	63,5	96,6	159,2	184,0	154,0	133,7	100,6	56,4	27,0	4,9	-	-	-	-	-	-	-
Commissions et intérêts	15,2	25,0	25,0	24,6	23,4	21,8	20,1	18,4	16,7	15,4	14,9	14,8	14,8	14,8	14,8	14,8	14,8	14,8
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs (en millions de DTS)¹																		
Principal	41,4	63,5	96,6	159,2	187,1	171,1	161,3	130,0	85,9	56,4	29,4	4,9	-	-	-	-	-	-
Commissions et intérêts	17,3	29,3	30,3	30,0	28,8	26,9	24,4	21,8	19,2	17,0	15,6	14,9	14,8	14,8	14,8	14,8	14,8	14,8
Total des obligations sur base crédit existant/prospectif																		
Millions de DTS	58,7	92,8	126,9	189,1	215,8	198,0	185,7	151,8	105,1	73,5	45,1	19,8	14,8	14,8	14,8	14,8	14,8	14,8
Milliards de FCFA	48,3	76,9	106,0	159,3	183,4	170,7	160,1	130,9	90,6	63,3	38,8	17,1	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8
Pourcentage des recettes publiques	1,0	1,6	2,1	2,9	3,2	2,8	2,4	1,8	1,2	0,8	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Pourcentage des exportations de biens et services	0,9	1,4	1,8	2,6	2,9	2,6	2,3	1,7	1,1	0,7	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Pourcentage du service de la dette ²	5,4	9,0	12,4	19,4	21,2	21,5	18,7	12,8	8,5	5,9	4,1	1,6	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9
Pourcentage du PIB	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	21,3	33,6	46,0	68,5	78,2	71,7	67,3	55,0	38,1	26,6	16,3	7,2	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4
Pourcentage des réserves brutes	1,4	2,2	3,0	4,5	5,2	4,8	4,4	3,6	2,5	1,7	0,9	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs																		
Millions de DTS	1 090,2	1 081,9	985,3	826,2	639,1	468,0	306,7	176,6	90,8	34,4	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Milliards de FCFA	897,3	897,1	823,1	695,7	542,9	403,4	264,3	152,3	78,2	29,6	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes publiques	19,1	18,4	15,9	12,7	9,4	6,5	4,0	2,1	1,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	16,8	16,4	14,2	11,6	8,6	6,1	3,7	2,0	1,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ²	99,9	104,8	96,2	84,8	62,9	50,8	30,8	14,9	7,3	2,8	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	3,0	2,8	2,4	2,0	1,4	1,0	0,6	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	395,0	392,0	357,0	299,3	231,6	169,6	111,1	64,0	32,9	12,4	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)																		
Décaissements	165,6	55,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	41,4	63,5	96,6	159,2	187,1	171,1	161,3	130,0	85,9	56,4	29,4	4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire : (en milliards de FCFA)</i>																		
PIB nominal	29 457	31 521	33 691	35 661	37 760	40 066	42 751	45 683	48 768	52 082	55 629	59 425	63 488	67 849	72 520	77 525	82 889	88 639
Exportations de biens et services	5 338	5 461	5 802	6 023	6 285	6 616	7 064	7 546	8 036	8 565	9 135	9 748	10 408	11 120	11 888	12 715	13 607	14 570
Recettes publiques	4 696	4 878	5 165	5 459	5 791	6 170	6 596	7 097	7 617	8 201	8 888	9 631	10 386	11 221	12 143	13 166	14 307	15 564
Service de la dette ²	898	856	856	820	863	794	858	1 021	1 066	1 074	955	1 059	1 088	1 100	1 176	1 247	1 343	1 443
FCFA par DTS (moyenne de la période)	823,1	829,2	835,4	842,1	849,5	862,0	862,0	862,0	862,0	862,0	862,0	862,0	862,0	862,0	862,0	862,0	862,0	862,0

Sources : calcul des services du FMI.

1/ Le 14 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juillet 2023, voire au-delà, tandis que le taux d'intérêt de la FCR reste à 0 %, conformément à la décision prise par le conseil d'administration de 2015. Compte tenu de ces décisions, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juillet 2023 : 0/0/0 % par an pour la FEC, la FCC et la FCR, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juillet 2023 et tous les deux ans par la suite.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Quote-part (en DTS) 276 000 000

Tableau 6. Cameroun : indicateurs de solidité financière, 2015–22
(En pourcentage)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
								T2	T4
Adéquation des fonds propres									
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonction des risques ¹	10,2	9,1	9,7	10,8	10,7	13,8	14,2	16,2	15,0
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	5,3	4,3	4,5	5,0	5,1	6,5	6,5	7,2	6,7
Total des actifs (croissance)	9,6	7,3	4,9	10,3	11,1	8,5	15,9	13,4	17,4
Qualité des actifs									
Prêts improductifs (bruts)/total des prêts (bruts)	9,3	10,7	10,8	12,4	12,8	13,4	14,1	14,2	13,0
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres réglementaires	12,8	17,7	9,1	11,8	11,1	11,7	11,6	13,6	13,8
Résultats et rentabilité									
Rendement des fonds propres ²	11,8	1,3	17,0	14,2	16,0	6,4	28,8	16,7	
Rendement des actifs	1,7	0,8	2,0	1,8	2,1	0,9	3,9	2,3	
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	91,5	92,9	89,2	87,7	96,6	89,3	84,3	65,0	
Liquidités									
Actifs liquides/total des actifs	23,1	23,2	24,2	26,4	25,9	30,1	30,3	29,0	31,4
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	147,5	148,7	149,3	162,4	161,9	182,4	189,3	179,6	187,7
Crédit									
Encours de prêts brut (comptabilité des banques) (en milliards de FCFA)	3243	3437	3513	3741	3819	4119	4566	4721	4961
Encours de prêts bruts - taux de croissance annualisé	16,7	6,0	2,2	6,5	2,1	7,9	10,9	14,1	8,6
Autre									
Prêts libellés en devises/total des prêts	0,5	0,7	2,8	1,0	0,8	0,5	0,1	0,1	0,1
Passifs libellés en devises/total des passifs	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	2,1	2,1	5,8

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1/ Calculé conformément aux orientations de Bâle I.

2/ Le rendement des fonds propres est calculé sur la base du bénéfice net annualisé avant impôt.

Tableau 7. Cameroun : calendrier pour les décaissements et les achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–24

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (en % de la quote-part) ¹			Montant (en millions de DTS)		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
7/29/2021	Approbation des accords FEC/MEDC par le conseil d'administration.	45,0	15,0	30,0	124,2	41,4	82,8
12/15/2021	Respect des critères de réalisation au 30 juillet 2021 et achèvement de la première revue au titre des accords	30,0	10,0	20,0	82,8	27,6	55,2
6/15/2022	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la deuxième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
12/15/2022	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la troisième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
6/15/2023	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la quatrième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
12/15/2023	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la cinquième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
6/3/2024	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la sixième revue au titre des accords	20,0	6,7	13,3	55,2	18,4	36,8
Total		175,0	58,3	116,7	483,0	161,0	322,0

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

Tableau 8. Cameroun : besoins et sources de financement extérieur
(En milliards de FCFA)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total des besoins de financement	1506	1868	1695	1691	1827	1874	1969
Déficit du compte courant	495	863	958	904	1030	1098	1200
Amortissement de la dette extérieure CGE	589	738	712	738	757	814	724
Accumulation de réserves brutes (+ = augmentation)	422	266	25	50	39	-37	45
Sources de financement	1226	1602	1561	1691	1827	1874	1969
Compte de capital	49	35	37	40	43	38	20
Compte d'opérations financières	1177	1567	1523	1651	1784	1836	1949
Écart de financement	280	265	134	0	0	0	0
Sources de financement supplémentaire/exceptionnel	280	265	134	0	0	0	0
Financement du FMI	115	136	46	0	0	0	0
<i>FEC</i>	38	45	15	0	0	0	0
<i>MEDC</i>	77	91	31	0	0	0	0
Aide budgétaire (hors FMI)	165	129	88	0	0	0	0
<i>BAD</i>	53	41	0	0	0	0	0
<i>Banque mondiale</i>	66	62	62	0	0	0	0
<i>France</i>	46	27	26	0	0	0	0
<i>UE</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autre</i>	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	0						
Écart résiduel	0						

Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

Annexe I. Matrice mondiale d'évaluation des risques (13 février 2023)¹

Risques	Probabilité	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesure recommandée
Risques conjoncturels			
<p>Intensification des conflits régionaux. L'intensification de la guerre menée par la Russie en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en ont résulté perturbent le commerce (énergie, produits alimentaires, tourisme et/ou composantes essentielles des chaînes d'approvisionnement, envois de fonds des travailleurs, flux de réfugiés, IDE et flux financiers et systèmes de paiement.</p>	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation de l'inflation et de l'insécurité alimentaire s'intensifiera. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement continueraient de peser sur les entreprises. Les pressions en matière de dépenses (notamment sur les subventions aux combustibles) s'accroîtraient, avec une prolongation des exonérations fiscales, qui mettent en péril la stratégie budgétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un espace budgétaire par la maîtrise de la masse salariale, l'examen des dépenses et la mobilisation des recettes pour que les nouvelles politiques atténuent les chocs de l'offre dans l'économie. Classer les dépenses publiques par ordre de priorité et les affecter aux personnes les plus vulnérables. Passer en revue les exonérations fiscales et les appliquer en priorité aux programmes ayant l'impact économique et social le plus fort.
<p>Mécontentement social. Les chocs d'offre, la forte inflation, la chute des salaires réels et les répercussions des crises dans d'autres pays exacerbent les inégalités, provoquent des troubles sociaux et engendrent des pressions financières et des politiques populistes préjudiciables avec des répercussions possibles sur les autres PEPD. Cela exacerbe les déséquilibres, ralentit la croissance et déclenche un réajustement des prix.</p>	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> Les troubles sociaux pourraient retarder l'ajustement budgétaire. Le mécontentement social et les répercussions des crises régionales (déplacements de populations, par exemple) pourrait aviver les tensions internes existantes. La montée des troubles sociaux perturberait davantage la production agricole et la croissance. Les retards accusés par les projets d'investissement pourraient être exacerbés. 	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue et donner la priorité aux dépenses publiques en faveur des programmes ayant l'impact économique et social le plus fort. Créer un espace budgétaire pour remédier aux vulnérabilités financières Mobiliser des dons et prêts concessionnels supplémentaires auprès de partenaires financiers et techniques pour couvrir les besoins prioritaires.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) indique les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Le lien vers le site du FMI ci-dessous renvoie à un instrument qui peut être utilisé pour calculer l'élément de don pour un large éventail d'accords financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

<p>Ralentissement brutal ou récession au niveau mondial. Des facteurs de risque mondiaux se conjuguent à des facteurs plus spécifiques pour entraîner un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance (voire une récession dans certains pays), des effets de contagion par l'intermédiaire des échanges commerciaux et des circuits financiers et la fragmentation des marchés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux États-Unis : Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, de perturbations de l'offre et/ou de chocs sur les prix des produits de base, l'inflation reste forte, ce qui a incité la Fed à maintenir plus longtemps les taux à un niveau élevé, et il en est résulté une appréciation du dollar, une correction plus abrupte du marché financier et immobilier et un « coup dur » • Europe : L'intensification des répercussions de la guerre en Ukraine, l'aggravation de la crise de l'énergie et des ruptures d'approvisionnement ainsi que resserrement de la politique monétaire exacerbent les replis économiques et les corrections du marché du logement. • Chine : Les perturbations économiques plus importantes que prévu dues à la résurgence de la COVID, la montée des tensions géopolitiques et/ou un ralentissement plus brutal qu'anticipé du secteur immobilier déstabilisent l'activité économique. • PEPD : Conjugué à la volatilité des prix des produits de base, un nouvel épisode de durcissement des conditions financières mondiales entraîne une envolée des primes de risque, un surendettement, une accentuation des déséquilibres extérieurs, des pressions budgétaires et des arrêts brutaux des entrées de capitaux. 	<p>Moyenne</p> <p>Moyenne</p> <p>Élevée</p> <p>Moyenne</p> <p>Moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ralentissement de la croissance dû à une baisse de la demande des partenaires commerciaux, accompagné d'une dégradation du compte courant. Le recul de la demande pourrait modérer l'inflation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajuster la politique budgétaire pour ancrer les anticipations des agents économiques. • Classer les dépenses publiques par ordre de priorité et les affecter aux personnes les plus vulnérables. • Surveiller les risques macrofinanciers.
---	---	---	--

<p>Volatilité des prix des produits de base. Une série de perturbations de l'offre (dues notamment à des conflits et à des restrictions à l'exportation) et de fluctuations de la demande (sous l'effet de la réouverture de la Chine notamment) entraîne une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires ainsi qu'une instabilité sociale et économique.</p>	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration des termes de l'échange dans le cas d'une baisse des prix des produits de base, amélioration en cas de hausse des prix des principales exportations du Cameroun (bois et cacao, par exemple). • Situation budgétaire instable, avec des retards dans l'ajustement budgétaire et les efforts de réformes. • Poursuite des troubles sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les incitations à la promotion des exportations de sorte qu'elles encouragent l'accélération de la croissance et la diversification de l'économie. • Donner la priorité aux dépenses publiques en faveur des personnes les plus vulnérables.
<p>Mauvais calibrage de la politique monétaire. Dans un contexte de forte incertitude économique et de volatilité, les principales banques centrales freinent le resserrement de la politique monétaire ou décident d'assouplir prématurément l'orientation monétaire, ce qui provoque le désancrage des anticipations d'inflation et déclenche une spirale prix-salaires sur un marché du travail tendu.</p>	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des primes de risque, risque d'instabilité accru du secteur financier. 	<ul style="list-style-type: none"> • À court terme, la banque centrale régionale devra rester vigilante et ajuster au besoin l'orientation monétaire. À moyen terme, le Cameroun doit accélérer la mise en œuvre des réformes pour renforcer la résilience du secteur financier.
<p>Instabilité financière systémique. De fortes fluctuations des taux d'intérêt réels, des primes de risques et des réévaluations des actifs sur fond de ralentissement économique et de réorientation de la politique économique déclenchent des cas d'insolvabilité dans les pays où il y a des banques ou établissements financiers non bancaires fragiles, entraînant la dislocation des marchés et des effets de contagion entre pays.</p>	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les crédits octroyés freinerait l'investissement et la croissance. • Les passifs conditionnels potentiels accentuent les pressions sur les finances publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la surveillance bancaire et faire appliquer la réglementation prudentielle. • Améliorer les processus et procédures de recouvrement des dettes et des sûretés. • Créer un espace budgétaire pour absorber les chocs financiers.
Risques structurels			
<p>Aggravation de la fragmentation géoéconomique. L'élargissement et l'aggravation des conflits et l'affaiblissement de la coopération internationale provoquent une reconfiguration plus rapide des échanges et des investissements directs étrangers, des perturbations de l'offre, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture des systèmes monétaires et financiers internationaux et un repli de la croissance potentielle.</p>	Élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de reconfiguration des relations avec les partenaires traditionnels. • Nouvelles perturbations de l'offre. • Coût élevé des intrants, instabilité financière. • Baisse de la croissance potentielle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les réformes du marché du travail et des produits en faveur de la diversification des exportations et élargir les relations commerciales.

<p>Cybermenaces. Les cyber-attaques sur l'infrastructure critique physique ou numérique intérieure et/ou internationale (notamment l'écosystème des monnaies numériques et l'écosystème des crypto-monnaies) engendrent de l'instabilité financière et économique.</p>	<p>Moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur les services publics qui reposent sur l'infrastructure numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des plans d'urgence en cas de cyber-attaques.
<p>Phénomènes climatiques extrêmes. Les phénomènes climatiques extrêmes causent des dommages plus graves que prévu aux infrastructures (surtout dans les économies vulnérables de petite taille) et la perte de vies humaines et de moyens de subsistance, ce qui accentue les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les tensions inflationnistes, entraîne des pénuries d'eau et de nourriture et freine la croissance.</p>	<p>Moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nuisent à la production agricole et compromettent ainsi le moyen de subsistance des populations rurales, ce qui exacerbe la pauvreté extrême et les inégalités. Augmentation des dépenses consacrées à la relance, hausse des coûts de financement et baisse des recettes. Perturbations de l'offre et détérioration de la confiance. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les capacités de suivi et d'évaluation des politiques climatiques et de renforcement des systèmes d'alerte précoce. Remédier aux carences des infrastructures et aux disparités des revenus et du développement entre régions, tout en instaurant des filets de sécurité sociale appropriés.
<p>Risques intérieurs, qui incluent la détérioration de la situation sécuritaire, la lenteur des progrès des réformes, les dérapages de la politique budgétaire, etc.</p>	<p>Moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pressions exercées sur les dépenses mettant en péril les résultats budgétaires Faibles résultats du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un espace budgétaire pour absorber les dépenses consacrées à la sécurité Intégrer les dépenses de sécurité dans le budget Intégrer les réformes prioritaires dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la gouvernance

Annexe I. Lettre d'intention

Madame la Directrice générale
Kristalina Georgieva
Fonds monétaire international
Washington, D.C., États-Unis
Le 14 juin 2023

Objet : Lettre d'intention concernant la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit

Madame la Directrice générale,

1. Le gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre de son programme économique et financier 2021-24 soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC) du Fonds monétaire international dans un contexte économique et sécuritaire difficile, encore exacerbé par le conflit russo-ukrainien. Pour soutenir les besoins de sa population, contribuer à satisfaire les besoins de sa balance des paiements et à reconstituer ses réserves régionales de change, le gouvernement a adopté un programme de relance économique conforme au programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC) et aux engagements pris lors des sommets extraordinaires des chefs d'État de la CEMAC de novembre 2019 et d'août 2021, ainsi que du sommet ordinaire de mars 2023.
2. Le Cameroun affronte de nouveaux risques liés à l'environnement extérieur, notamment le resserrement des conditions financières mondiales et la volatilité accrue des prix du pétrole. Les perspectives restent favorables, malgré les incertitudes liées à l'évolution de la situation mondiale.
3. Les résultats du programme à fin décembre sont mitigés. En ce qui concerne les objectifs quantitatifs, les résultats sont globalement similaires à ceux de la troisième revue de l'accord FEC-MEDC : Le critère de réalisation permanent de non-accumulation d'arriérés sur la dette extérieure a été manqué au début de 2023, mais tous les autres critères de réalisation quantitatifs (CRQ) ont été atteints, tandis que trois des cinq objectifs indicatifs (OI) ont été manqués. Ces objectifs indicatifs manqués fin décembre concernaient les plafonds de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs, des interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), et de la part des dépenses exécutées dans le cadre de procédures exceptionnelles. Nous avons proposé des mesures correctives pour remédier à cette situation. Quatre des neuf objectifs quantitatifs pour fin mars 2023 n'ont pas été atteints. Deux des quatre repères structurels (RS) prévus pour la quatrième revue ont été atteints. La publication des textes d'application du décret d'octobre 2021 régissant la gestion des projets a été retardée (RS12, prévu pour avril 2023, reporté à août 2023). Les textes d'application du code des Mines n'ont pas encore été publiés (RS4 reporté à septembre 2023). Ils ont été retardés par la nécessité d'intégrer le rôle de la Société nationale des mines (SONAMINES) officiellement créée fin 2020. Cependant les textes sont maintenant prêts à être soumis au Parlement. Le RS2 sur les partenariats public-privé (PPP), prévu fin juin 2023, a été respecté, tandis que le RS9

sur le plan de restructuration de la SONARA a été reporté de juin 2023 à septembre 2023, compte tenu des processus nécessaires à l'achèvement de ce plan.

4. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre des politiques compatibles avec la stabilité extérieure régionale, ce qui nécessite la reconstitution des réserves de change de la BEAC. Dans ce contexte, le gouvernement soutient les efforts de la BEAC et de la COBAC pour appliquer strictement la nouvelle réglementation des changes. Pour atteindre les objectifs de réserves de change, les autorités continueront à soutenir la BEAC dans la mise en œuvre des réformes et veilleront au respect des obligations de rapatriement des recettes d'exportation, en particulier des recettes pétrolières.

5. Le gouvernement s'est félicité de l'allocation de DTS mise à la disposition du Cameroun par le FMI en août 2021. Le gouvernement a utilisé 50 milliards de FCFA en 2021, 70 milliards de FCFA en 2022, 60 milliards de FCFA en janvier 2023 et prévoit d'utiliser 20 milliards de FCFA supplémentaires d'ici la fin de l'année 2023, soit un total d'environ 96 pour cent de l'allocation pour atténuer l'impact socio-économique de la crise.

6. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint complète ceux de juillet 2021, février 2022, juillet 2022 et mars 2023. Il décrit la situation économique et financière en 2022, expose les politiques économiques et financières du gouvernement pour 2023 et 2024, et définit les critères quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels jusqu'à mars 2024.

7. Le gouvernement sollicite du Conseil d'administration du FMI l'approbation des changements apportés aux objectifs du programme pour fin septembre et fin décembre 2023, qui ont été révisés conformément aux projections macroéconomiques actualisées et aux politiques adoptées. Nous sollicitons une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation permanent concernant la non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs en 2023 au motif que ce manquement est mineur et temporaire.

8. Compte tenu des résultats obtenus dans le cadre du programme et des engagements pris dans le cadre du MPEF, le gouvernement sollicite la conclusion des quatrième revues des accords soutenus par la FEC et le MEDC et le décaissement et l'achat de 18,4 millions de DTS et de 36,8 millions de DTS, respectivement.

9. Le gouvernement est convaincu que les politiques et les mesures présentées dans le MPEF sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme et s'engage à accélérer la mise en œuvre des réformes et à prendre toutes les mesures supplémentaires nécessaires. Le gouvernement consultera le FMI avant de prendre des mesures additionnelles ou de réviser les mesures du MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière. Pour faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera les informations requises aux services du FMI dans les délais prescrits, conformément au protocole d'accord technique ci-joint.

10. Enfin, le gouvernement accepte la publication de cette lettre, du MPEF, du protocole d'accord technique et du rapport des services du FMI sur ce programme.

Je vous prie d'agréer, madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués,

/s/

Le Premier ministre, chef du gouvernement,
Joseph Dion Ngute

Pièces jointes :

1. Mémoire supplémentaire de politiques économique et financière
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire supplémentaire de politiques économique et financière en 2023, juin 2023

INTRODUCTION

1. La stratégie nationale de développement (SND-30) pour 2020-30 (qui est notre stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance) et le plan de soutien et de relance économique post COVID-19 constituent ensemble le cadre de nos priorités stratégiques. Les autorités s'emploient à restaurer une croissance économique forte, soutenue et inclusive afin d'accélérer la progression du Cameroun vers le statut d'économie émergente. Il faut pour cela consolider la reprise, renforcer la stabilité macroéconomique et entamer une transformation structurelle profonde de l'économie en procédant à des investissements substantiels dans les secteurs prioritaires identifiés dans la SND-30. Cela nécessite une expansion substantielle de l'espace budgétaire, tout en préservant la viabilité des finances publiques, notamment celle de la dette.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES DE L'ÉCONOMIE

2. Après un début de reprise à la suite du choc de la COVID-19 en 2021, le Cameroun affronte de nouveaux risques liés à l'environnement extérieur, tels que le resserrement des conditions financières mondiales et la volatilité accrue des prix du pétrole. La reprise économique s'est poursuivie en 2022 malgré les chocs extérieurs. Les effets défavorables de la pandémie de COVID-19 et du contexte sécuritaire difficile ont été exacerbés par la forte inflation et le resserrement des conditions financières mondiales. Cependant, et malgré de grandes incertitudes, les perspectives à court terme restent favorables. Après avoir atteint 3,6 % en 2021, la croissance devrait, selon les dernières estimations, atteindre 3,8 % en 2022, contre 4,2 % initialement prévus dans la loi de finances 2022. Malgré les mesures prises par le gouvernement, l'inflation a atteint 6,3 % en moyenne en décembre 2022, avec des hausses beaucoup plus fortes pour certains produits alimentaires.

3. En 2022 la situation budgétaire a été déterminée par les chocs extérieurs et la réaction des pouvoirs publics. L'augmentation des recettes pétrolières et les robustes résultats des recettes non pétrolières ont permis de ramener le déficit global à 1,1 % du PIB en 2022, au lieu de 3 % en 2021. La croissance des recettes budgétaires s'est accompagnée d'une hausse des dépenses courantes, principalement des subventions aux combustibles, estimées à environ 900 milliards de francs CFA (3,4 % du PIB). En conséquence, le solde primaire non pétrolier devrait se maintenir autour de 3,9 % du PIB en 2022.

4. En pourcentage du PIB, la dette publique est restée stable en 2022. Une croissance plus forte et une politique budgétaire plus stricte ont permis de réduire légèrement la dette publique, qui est passée de 46,8 % du PIB fin 2021 à 45,5 % fin 2022. La dette publique extérieure est passée de 31,7 % à 30,9 % du PIB au cours de la même période.

5. Le solde extérieur courant s'est amélioré en 2022, sous l'effet de la hausse des prix du pétrole et de la dépréciation du taux de change effectif réel (TCER). Selon les estimations, le déficit du compte extérieur courant (dons compris) s'est réduit, passant de 4 % du PIB en 2021 à 1,8 % en 2022, sous l'effet de la hausse des prix mondiaux des hydrocarbures et de la dépréciation du TCER, malgré la hausse de l'inflation et des prix à l'importation. La réglementation des changes de la CEMAC a également contribué à limiter les sorties de capitaux, mais au prix d'un ralentissement des opérations de paiement des importations.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

6. L'environnement économique difficile a pesé sur les résultats du programme. Le critère de réalisation permanent de non-accumulation d'arriérés de dette extérieure a été manqué en 2022 et début 2023, mais tous les autres critères de réalisation pour fin décembre 2022 ont été respectés (tableau 1). Le manquement temporaire et mineur du critère de réalisation permanent de non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est dû à des dépenses effectuées dans le cadre de procédures exceptionnelles, notamment des avances du Trésor, et à des problèmes de gestion de la trésorerie. Le plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier à fin décembre 2022 a été respecté, mais une partie substantielle des subventions aux combustibles (estimées à 330 milliards de FCFA) pour 2022 n'a été validée qu'en 2023 et intégrée dans la LFR2023.

7. Trois des cinq objectifs indicatifs (OI) pour fin décembre 2022 n'ont pas été atteints (tableau 1). Les plafonds fixés à l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs, aux interventions directes de la SNH et à la part des dépenses exécutées selon des procédures exceptionnelles ont été dépassés. Les considérations sécuritaires ont conduit à un recours accru aux interventions directes de la SNH et aux procédures budgétaires exceptionnelles. Les autorités se sont engagées à améliorer le suivi des dépenses associées aux interventions directes de la SNH. Elles s'engagent également à veiller à la pleine application des dispositions légales relatives aux finances publiques de l'État qui interdisent d'utiliser les avances du Trésor pour réduire les dépenses, en réduisant les procédures exceptionnelles au strict minimum.

8. Les résultats obtenus par rapport aux objectifs indicatifs fin mars 2023 sont restés mitigés. Quatre des neuf objectifs quantitatifs n'ont pas été atteints. Les plafonds de l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs, des interventions directes de la SNH et de la part des dépenses exécutée au moyen de procédures exceptionnelles ainsi que le plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté n'ont pas été respectés.

9. Les progrès vers la réalisation des repères structurels (RS) se sont poursuivis (tableau 2). Deux des quatre objectifs structurels attendus pour la quatrième revue ont été atteints. i) La Chambre des comptes a publié le rapport d'audit sur les dépenses relatives à la COVID en 2021 (**RS8, mars 2023**). ii) Les autorités ont publié le plan d'action destiné à renforcer les cadres d'audit des dépenses publiques (**RS7, avril 2023**). La publication des textes d'application du décret d'octobre 2021 régissant les unités de gestion de projets a été retardée (**RS12, avril 2023, reporté à août 2023**). La publication des textes d'application du code des mines a également été retardée

(RS4, mars 2023, reporté à septembre 2023). En outre, deux RS prévus pour la cinquième revue ont été atteints : i) le RS2 sur les PPP, prévu pour fin juin 2023, a été respecté ; et ii) le RS10 concernant l'augmentation du nombre de contribuables assujettis à la TVA de 13 500 fin décembre 2022 à 14 850 fin octobre 2023 a été mis en œuvre avant la date prévue.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER À MOYEN TERME

A. Cadre macroéconomique

10. Les perspectives économiques restent favorables, bien qu'enveloppées d'incertitudes.

La croissance réelle du PIB devrait atteindre 4,0 % en 2023, puis 4,4 % en moyenne à moyen terme, grâce à un secteur primaire robuste (agro-industrie et sylviculture) et aux services. La production d'hydrocarbures se redressera en 2023 et restera ensuite globalement inchangée, l'augmentation de la production de gaz compensant l'épuisement des gisements de pétrole. Selon les projections, l'inflation moyenne pourrait dépasser 6 % fin 2023 à la suite d'un ajustement des prix de détail des carburants, avant de se stabiliser en dessous de 3 % à moyen terme.

11. La politique économique vise globalement à mettre en œuvre la SND-30 tout en veillant à la viabilité des finances publiques.

La politique budgétaire restera axée sur l'assainissement budgétaire conformément aux objectifs du programme du FMI et au critère de convergence de la CEMAC, tout en offrant un espace budgétaire adéquat pour mettre en œuvre les dépenses prioritaires de la SND-30. Le gouvernement vise à ramener le déficit budgétaire global (sur la base des ordonnancements, dons compris) et le déficit primaire non pétrolier à un niveau soutenable à court et à moyen terme, afin de maintenir la dette publique sur un sentier viable. Pour y parvenir, l'effort portera sur la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières grâce à un ensemble de mesures de politique fiscale et d'administration des recettes, afin de faire passer ces recettes d'un niveau de 12,1 % du PIB en 2022 à environ 13,3 % en 2025. Une attention particulière sera également accordée à la rationalisation des dépenses, notamment à la réduction des subventions aux combustibles d'ici 2025, afin de ramener les dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts) de 16,4 % du PIB en 2022 à 14,6 % en 2025.

12. Le déficit du compte extérieur courant devrait se maintenir autour de 3 % du PIB à moyen terme.

Les prix élevés des hydrocarbures ont temporairement stimulé les recettes d'exportation en 2022. À moyen terme, les programmes de promotion des exportations non pétrolières, de substitution des importations et d'intégration régionale devraient contribuer à stabiliser le déficit du compte extérieur courant autour de 3 % du PIB. Le respect de la réglementation des changes de la CEMAC devrait entraîner un rapatriement accru des recettes d'exportation et limiter les sorties illicites, ce qui contribuera à porter les réserves de change régionales à au moins cinq mois d'importations à moyen terme.

13. La politique monétaire restera axée sur la réalisation des objectifs d'inflation et de réserves de change de la CEMAC.

La poursuite de la reprise économique et la réduction subséquente des déficits budgétaires permettront à la BEAC de réduire la croissance de la liquidité et d'accroître la couverture des réserves de change sans déstabiliser le système financier.

B. Consolidation budgétaire avec croissance : Créer un espace budgétaire pour l'investissement productif et la protection sociale

Poursuite de la consolidation budgétaire

14. Les autorités ont augmenté en février 2023 les prix au détail des carburants tout en adoptant des mesures d'atténuation pour protéger les groupes les plus vulnérables. Les subventions aux combustibles sont estimées à environ 900 milliards de francs CFA (environ 3,4 % du PIB) en 2022. Pour limiter le coût de ces subventions, le gouvernement a augmenté de 21 % en moyenne les prix au détail des carburants en février 2023, ce qui, selon les projections actuelles des prix internationaux du pétrole, réduirait le coût des subventions aux combustibles à 145 milliards de francs CFA (0,5 % du PIB) en 2023, compte non tenu du reliquat de 2022. Les autorités ont également annoncé un ensemble de mesures d'atténuation d'un coût de 0,3 % du PIB, notamment une augmentation de 15,5 % du salaire minimum (*SMIG*) et de 5,2 % des salaires de la fonction publique. Les autorités se sont également engagées à multiplier par deux l'aide sociale au moyen de transferts sociaux directs, en s'appuyant sur la Banque mondiale pour le ciblage, afin de fournir une protection supplémentaire aux ménages défavorisés (*filets sociaux*).

15. Le budget supplémentaire pour 2023 (LFR23) est aligné sur les priorités telles que définies dans la LF23 ainsi que dans le programme. Les perspectives et projections budgétaires pour 2023 ont été révisées au cours des troisième et quatrième revues du programme pour tenir compte des projections macroéconomiques révisées et pour incorporer le solde du coût des subventions aux combustibles de 2022 (environ 330 milliards de FCFA). Les projections intègrent également l'impact de l'augmentation des prix au détail des carburants à partir du 1er février 2023, les mesures d'atténuation qui l'accompagnent et les mesures fiscales et de contrôle des dépenses. Sur la base des projections macroéconomiques et budgétaires révisées, la LFR23 envisage de ramener le déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons compris) à 0,8 % du PIB en 2023 au lieu de 1,1 % en 2022. Le déficit primaire hors pétrole sera ramené à 2,5 % du PIB en 2023 au lieu de 3,9 % en 2022. La LFR23, de même que le solde budgétaire primaire hors pétrole et d'autres paramètres conformes au cadre macroéconomique du programme, sera soumise au Parlement (**mesure préalable**).

16. La politique budgétaire en 2024 restera axée sur l'assainissement des finances publiques, et l'efficacité de sa mise en œuvre dépendra de la formulation d'un budget réaliste. Les recettes budgétaires devraient diminuer en proportion du PIB en raison de la baisse des recettes budgétaires d'origine pétrolière, due à la baisse des prix internationaux du pétrole, tandis que les efforts visant à mobiliser les recettes intérieures non pétrolières (0,3 % du PIB) aideront à compenser cette baisse. Toutefois la baisse prévue des prix internationaux du pétrole réduira également les dépenses liées aux subventions aux combustibles, ce qui libérera un espace budgétaire pour d'autres dépenses, en particulier l'investissement public. Le déficit global devrait diminuer pour tomber à environ 0,6 % du PIB, tandis que le déficit primaire hors pétrole diminuera plus substantiellement pour tomber à 1,7 % du PIB, aligné sur la trajectoire de l'assainissement budgétaire.

17. Les possibilités d'emprunt limitées aiguissent le besoin de créer un espace budgétaire pour les dépenses publiques prioritaires, en particulier les dépenses d'investissement et les dépenses sociales. Pour créer l'espace nécessaire, l'effort devra consister à mobiliser les recettes intérieures non pétrolières, respecter strictement les dépenses prioritaires et améliorer l'efficacité de la dépense.

Réforme des subventions aux combustibles

18. Le gouvernement reconnaît qu'il convient de réduire les subventions aux combustibles, qui sont coûteuses et ne ciblent pas toujours les plus vulnérables. Afin de libérer de l'espace pour d'autres dépenses prioritaires et de soutenir l'objectif de viabilité des finances publiques, le gouvernement prévoit de réduire progressivement les subventions aux combustibles pour les rendre viables. À cette fin les autorités vont réexaminer la structure actuelle de fixation des prix des carburants et étudier comment mettre en place à moyen terme un mécanisme d'ajustement automatique des prix intérieurs des carburants qui suive les mouvements des prix internationaux. Cette mesure devra s'accompagner de mesures visant à atténuer l'impact social et économique, notamment en renforçant les filets de protection sociale et en améliorant l'accès aux services publics de base tels que l'éducation et la santé.

Ciblage des investissements et des autres dépenses prioritaires

19. L'espace budgétaire limité fait des investissements productifs une priorité. Ces investissements stimuleront l'activité économique, les recettes budgétaires et les recettes d'exportation, desserrant ainsi les contraintes sur la capacité d'emprunt. Cela créera en retour un espace budgétaire qui permettra de financer d'autres dépenses prioritaires. À cette fin, le gouvernement privilégiera la contribution budgétaire requise pour les projets à financement conjoint. Ces ressources seront affectées avant tout à l'achèvement des projets d'investissement dans les infrastructures essentielles, notamment celles associées à l'énergie et aux transports. Ces fonds permettront de financer les projets annexes nécessaires à en transmettre les bénéfices au reste de l'économie. Les priorités du gouvernement devront reposer sur une évaluation exhaustive de l'impact macroéconomique et social des projets. Cette évaluation permettra de hiérarchiser les projets et d'accroître l'impact des dépenses en capital sur la croissance, les recettes budgétaires et les recettes d'exportation, ainsi que sur la viabilité budgétaire.

20. Il conviendra de mieux hiérarchiser les subventions de l'État aux entreprises publiques. Dans le cadre des études diagnostiques de chaque entreprise publique, les autorités évalueront les subventions dans le but de réduire celles allouées aux résultats les plus médiocres. Dans ce contexte les autorités ont lancé une étude, qui sera finalisée en novembre 2023, de tous les produits des entreprises publiques dont les prix sont approuvés ou administrés dans le but de réviser au besoin leur formule de détermination des prix et/ou leur libéralisation éventuelle.

Mobiliser les recettes intérieures non pétrolières

21. La création d'un espace budgétaire nécessitera une mobilisation importante des recettes intérieures. La perception des recettes fiscales non pétrolières au Cameroun reste inférieure à 13 % du PIB et en deçà de son potentiel réel. Une amélioration significative du niveau des recettes fiscales nécessitera la mise en œuvre de réformes de la fiscalité et de l'administration des recettes. L'élargissement de l'assiette fiscale demeure un défi compte tenu du poids considérable des dépenses fiscales, de l'importance du secteur informel et du faible rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

22. La Direction générale des impôts (DGI) met en œuvre son plan triennal (2023-25) pour moderniser et aligner la fiscalité sur les normes internationales. La DGI poursuit ses efforts pour améliorer la collecte des recettes, lutter contre l'évasion et la fraude fiscales et garantir l'intégrité des dossiers des contribuables. Les autorités prévoient de réduire progressivement les exonérations et de procéder à un audit de l'application de la loi de 2013 (2013/004) sur les incitations à l'investissement. Les autorités suivent également les recommandations d'une étude diagnostique de la fiscalité entreprise en 2022 avec le soutien du FMI. Certaines de ces recommandations sont déjà incluses dans la LF2023. Sur la base de ces recommandations, la DGI envisage d'autres mesures pour 2024 : i) une réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ; ii) la transformation du régime simplifié d'imposition en un impôt synthétique basé sur le chiffre d'affaires des entreprises ; et iii) la rationalisation des exonérations fiscales.

23. La Direction générale des douanes (DGD) poursuit également un programme de réforme visant à mobiliser les recettes. Ce programme de réforme vise à optimiser les recettes au moyen de contrôles plus stricts grâce à la numérisation des dossiers. La DGD poursuivra également la mise en œuvre des nouvelles mesures à fort impact fiscal contenues dans la LF23, ainsi que l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction de l'exploitation de certaines niches fiscales. En 2024, le gouvernement prévoit de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des recettes douanières à moyen terme axée sur quatre piliers, à savoir i) l'amélioration des recettes spontanées au moyen notamment d'une meilleure maîtrise des assiettes et une meilleure comptabilisation et valorisation des exportations, ii) le renforcement et la numérisation des contrôles ; iii) la consolidation du recouvrement par le renforcement du suivi de la dette de l'État, de la SONARA, des distributeurs et des entreprises publiques ; la finalisation de l'extension de la plateforme de paiements électronique à toutes les unités douanières, et la poursuite de l'automatisation des adjudications ; iv) l'amélioration de l'administration des taxes douanières en privilégiant la numérisation et la facilitation des échanges, ainsi que la centralisation du paiement des taxes et redevances portuaires dans les déclarations en douane.

24. Le renforcement de la collaboration entre la DGI et la DGD au moyen de la plate-forme FUSION reste une priorité importante et sera mis en œuvre comme suit : i) renforcement de l'interconnexion entre CAMCIS et FISCALIS ; ii) transfert de la perception de certains impôts et taxes de la DGI via le système d'information CAMCIS de la DGD ; iii) mise en place d'une base de données unique pour le dédouanement et l'ANR de la DGI ; iv) automatisation du timbrage par la mise en réseau de CAMCIS et du système d'information Delarue (mettre fin au timbrage manuel, réaliser l'audit préalable du dispositif de timbrage actuel, réaliser le profilage des personnes qui commandent les vignettes) ; v)

automatisation de la transmission du NIU ; vi) création d'un guichet unique pour le dédouanement des véhicules afin de mettre fin à la fraude à l'immatriculation et interfaçage des systèmes d'information de toutes les administrations impliquées dans ce processus (DGD, DGI, MINTRANSPORTS, etc.). Une coordination plus étroite permettra d'accroître le nombre de contribuables enregistrés. En effet, le nombre d'assujettis à la TVA est déjà passé de 13 500 à 14 850 entre fin décembre 2022 et avril 2023 **(RS10, octobre 2023)**. Les autorités prévoient de porter ce nombre à 16 000 d'ici fin 2023. Afin d'améliorer le suivi des performances de la DGI et de la DGD, elles fourniront au FMI des tableaux d'indicateurs de résultats (conformément au protocole d'accord technique).

25. Les secteurs extractif et forestier du pays ont une capacité potentiellement significative de stimuler la croissance économique et de générer des recettes publiques plus importantes.

Les autorités considèrent le secteur minier comme un pilier important de l'économie et une priorité nationale. Le code des mines a été adopté en 2016 et le cadre législatif pour la mise en œuvre de la loi a été finalisé. En 2020, une société minière d'État, la SONAMINES, a été créée pour promouvoir le développement du secteur minier. Pour tenir compte de la création de cette société, le code des mines de 2016 doit être révisé, ce qui a entraîné des retards dans la publication de ses textes d'application **(RS4, mars 2023, reporté à septembre 2023)**. En outre les autorités ont publié un décret d'application du code du secteur pétrolier nécessaire à la promotion des opérations pétrolières. Elles s'engagent à poursuivre le suivi de la production aurifère et forestière afin d'optimiser la contribution de ces secteurs aux recettes budgétaires et d'exportation.

C. Réforme structurelle de la gestion du secteur public

Gestion des finances publiques

26. Le gouvernement a lancé le troisième examen des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) avec le soutien de l'Union européenne. Cet examen fait suite aux examens précédents de 2007 et 2017. Le PEFA, qui fournit un examen approfondi de la gestion des finances publiques, devrait être achevé en août 2023 et ouvrir la voie à un nouveau plan de réforme des finances publiques pour 2024-27.

27. Le gouvernement poursuit des réformes visant à améliorer le réalisme du budget. Il s'agit d'améliorer les projections trimestrielles des dépenses publiques, de limiter la pratique des avances du Trésor, des débloquages de fonds et des *régies d'avance*. Le gouvernement prévoit de réduire le volume des crédits budgétaires inscrits aux rubriques communes du budget, conformément à la réforme visant à réduire la concentration des ordonnancements. En outre, il entend soumettre les correspondants du Trésor à un plan de décaissements annuel cohérent avec la politique budgétaire sous-jacente à la loi de finances. Pour mieux gérer les obligations impayées, le gouvernement prévoit d'inclure dans la loi de finances de l'année N+1 une allocation budgétaire pour l'apurement du stock des restes à payer (« Restes à Payer », RAP) de plus de 90 jours à la fin de l'année N **(nouveau RS13, décembre 2023)**. Ces mesures seront soutenues par un système d'information intégré déployé avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ces réformes nécessitent l'instauration d'un dialogue permanent entre les acteurs de la chaîne budgétaire, ainsi que la sensibilisation de toutes les parties aux enjeux de la discipline budgétaire. En outre, pour améliorer la gestion de la trésorerie, les

autorités limiteront les avances du Trésor sans dotation budgétaire. Ces avances sont interdites par la loi et les autorités n'y auront recours qu'en cas d'extrême urgence en limitant leur montant à 15 milliards de FCFA par trimestre (**nouvel OI, tableau 1**).

28. Afin d'éviter l'accumulation de restes à payer (RAP), le gouvernement veillera à la préparation de plans d'engagement cohérents avec les plans mensuels du Trésor. Pour ce faire, le Gouvernement, par l'intermédiaire de la Direction générale du Budget (DGB) et la Direction générale du Trésor, de la Coopération financière et monétaire (DGTCFM) doit assurer, en permanence, une parfaite coordination entre le plan d'engagement des dépenses et le plan du Trésor : l'objectif étant de contenir le délai d'attente des fournisseurs à moins de 90 jours à compter de la date de liquidation de la dépense. Pour ce faire, des ajustements devront être apportés au système informatique du ministère des Finances afin que les plans d'engagement des dépenses et de trésorerie soient mis en œuvre.

29. En outre, un calendrier d'émission bien planifié des titres d'État permettra d'améliorer la gestion du Trésor et de contenir les RAP dans un délai de 90 jours. La DGTCFM renforcera la planification des émissions et améliorera leur exécution, notamment en procédant à des émissions mensuelles pour mieux prendre en compte les besoins de financement. Des prévisions du Trésor d'une fiabilité suffisante permettront d'étayer un calendrier d'émissions stable pour aider les investisseurs à prendre des décisions, et des avis d'appel d'offres publiés en temps opportun leur permettront d'obtenir les autorisations nécessaires pour participer à ces émissions. En outre, le décret d'habilitation qui autorise le ministre des Finances à émettre des titres publics pour répondre aux besoins de financement doit être disponible en temps opportun afin de ne pas limiter l'exécution des émissions à un petit nombre de mois (généralement à partir du mois de mars).

30. Les comptes du secteur public sont en cours d'inventaire avant leur transfert vers le compte unique du Trésor (CUT), ce qui permettra d'améliorer la gestion du Trésor. Néanmoins, il importe que les autorités se concertent avec les différentes banques et institutions concernées afin de ne pas compromettre leur situation financière. Dans cette perspective, le rapatriement de fonds d'un montant de 165 milliards de FCFA est envisagé selon un échéancier triennal à raison de 50 milliards de FCFA en 2023, 50 milliards de FCFA en 2024 et 65 milliards de FCFA en 2025. Ces transferts progressifs débuteront dès que la plateforme informatique de la BEAC sera opérationnelle et après signature d'un protocole d'accord entre les autorités et la BEAC.

31. Le gouvernement s'efforce également de mieux gérer les dépenses courantes. Pour mieux gérer les interventions directes de la SNH et assurer la transparence, les autorités ont mis en place un comité (comprenant la SNH et le ministère des Finances) chargé de rapprocher et d'évaluer les dépenses courantes de la SNH et de fournir aux services du FMI des rapports sur les interventions de la SNH par type de dépenses, sur une base trimestrielle, à partir du premier trimestre 2023 (protocole d'accord technique, Tableau 1). S'appuyant sur un diagnostic récent du système de retraite de la fonction publique, les autorités se sont engagées à mener une étude actuarielle de la viabilité du système pour fin décembre 2023, en vue de réduire les risques quasi-budgétaires. Les autorités s'inspireront des recommandations de cette étude pour renforcer le système de retraite.

32. Pour améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement, le gouvernement poursuivra les réformes conformément aux recommandations de l'EGIP sur la sélection, la planification et l'exécution des projets d'investissement. En particulier, les autorités visent à améliorer la sélection et la budgétisation des projets d'investissement. À cet égard, elles travaillent à élaborer un manuel identifiant les critères de sélection des projets afin d'améliorer la transparence de leurs procédures. Les autorités mettront en place un système intégré de gestion des projets. Pour améliorer la transparence, les autorités ont également mis en place un site web qui offre des informations sur l'exécution des projets d'investissement par secteur et par région. La publication des textes associés à la mise en œuvre du décret d'octobre 2021 qui fixe les procédures de suivi des performances des unités de gestion des projets a été retardée (**RS12, avril 2023, reporté à août 2023**). En outre, le gouvernement vise à : i) créer un fonds de maturation et de paiement pour les projets d'investissement public afin de veiller à ce que les projets soient achevés dans les délais prévus ; ii) mettre en place un mécanisme d'évaluation et d'incorporation des coûts récurrents d'entretien des actifs de l'État ; iii) mettre en œuvre la réglementation des marchés publics, notamment celle associée à la mise en place de structures internes de gestion administrative des marchés ; et iv) rendre opérationnel le système COLEPS (Cameroon Online E-Procurement System) pour assurer le suivi du processus de passation de tous les marchés publics tout au long du processus (**nouveau RS14, mai 2024**). Ces mesures structurelles contribueront à améliorer la gestion des projets et de la dette.

Gestion des entreprises publiques

33. Le gouvernement s'est engagé à renforcer la gestion des entreprises publiques afin d'améliorer la prestation des services et de limiter les risques budgétaires. La première étape consiste à évaluer et à améliorer leur situation financière, à contenir les dettes croisées et à évaluer les risques. Pour ce faire, il est nécessaire de i) valider et mettre en œuvre les recommandations des études diagnostiques de quatre entreprises publiques (PAD, CAMTEL, CAMAIR-Co et CAMWATER) puis d'évaluer les autres entreprises publiques (SEMRY, SIC, CDC, et PAMOL) ; ii) évaluer et, si nécessaire, réviser au plus tard en novembre 2023 les prix administrés des biens de consommation et des services fournis par les entreprises publiques ; iii) exiger des entreprises de services publics qu'elles facturent leurs prestations aux administrations publiques en temps opportun ; iv) exiger des administrations publiques qu'elles paient leurs factures de services publics sur une base trimestrielle, et obliger les entreprises de services publics à s'acquitter de leurs obligations fiscales et douanières, ainsi que de leurs obligations au titre des prêts garantis ou des fonds empruntés à leur intention et rétrocédés par l'État ; et v) mettre régulièrement à jour le tableau de bord des risques des entreprises publiques tenu par la CTR afin de cartographier les risques du portefeuille de l'État et de mettre en œuvre l'outil de l'AFRITAC pour l'évaluation des risques financiers.

34. Les autorités poursuivent leurs efforts pour renforcer la gouvernance des entreprises et établissements publics. Il s'agit notamment : i) de s'assurer que leurs conseils d'administration comprennent des administrateurs qualifiés ; ii) de renforcer les contrôles internes et, dans le cadre des contrats d'objectifs notés au 135, d'imposer la publication pour septembre 2023 des états financiers annuels audités, et la soumission de leurs plans d'affaires conformément à la loi n°2017/11 du 12 juillet 2017 (à ce jour, quinze (15) entreprises publiques ont publié leurs états financiers pour

2021 en 2022) ; iii) mettre en place une structure transversale chargée du pilotage des questions de gouvernance et de la politique actionnariale de l'État, suite à la révision de la politique actionnariale de l'État ; iv) réviser les critères de classification des entreprises et établissements publics, qui servent de base à la rémunération des dirigeants, avant la fin du cycle d'évaluation triennal en cours. Le gouvernement a également soumis au Parlement le cadre légal et réglementaire régissant les PPP **(RS2, juin 2023, respecté)**.

35. Le gouvernement met également en œuvre des mesures visant à améliorer les performances des entreprises publiques. Il s'agit notamment : i) de mettre en œuvre l'obligation, instituée en juillet 2022, de contrats d'objectifs spécifiant l'obligation de remplir la mission de service public, l'évaluation des coûts unitaires (comme base de paiement des subventions), ainsi que des indicateurs de qualité, à publier avec les rapports d'évaluation. Dans la première phase, des contrats seront conclus en novembre 2023 avec quatre entreprises publiques qui ont déjà fait l'objet d'études diagnostiques (CAMTEL, CICAM, CAMAIR et PAD). La deuxième phase inclura celles dont les études diagnostiques sont en cours ou ont été initiées, (CAMWATER, SODECOTON, FEICOM, ART, et ALUCAM) ; ii) réduction progressive des subventions aux entreprises publiques sous-productives ; et iii) cotation des grandes entreprises publiques industrielles sur le marché boursier régional (BVMAC), notamment PAD, CHC, ADC, SODECOTON.

36. Les autorités poursuivront les mesures visant à assurer la restructuration/réhabilitation de la SONARA. A cet égard, elles s'engagent à élaborer un plan d'action détaillé de ces mesures (financières, organisationnelles et techniques) qui sera annexé au plan de restructuration validé par le Président de la République **(RS9, reporté de juin 2023 à septembre 2023)**. En outre, les autorités vont i) achever rapidement les négociations de restructuration des créances des négociants dans les mêmes conditions que pour les banques ; ii) valider mensuellement les manques à percevoir et/ou les trop-perçus et payer les montants dus par le débiteur dans un délai de 60 jours ; iii) exiger de la SONARA le paiement régulier des taxes et droits de douane dus au Trésor ; iv) veiller à ce que les négociants soient autorisés à importer un volume de produits pétroliers compatible avec leurs engagements financiers.

37. Les autorités se sont engagées à assurer la viabilité financière du secteur de l'énergie. À cette fin, elles accéléreront les projets en cours pour raccorder complètement les barrages hydroélectriques aux réseaux électriques existants, tout en renforçant le segment du transport. Les autorités poursuivront les mesures visant à assurer la viabilité de la formule de tarification, notamment en révisant les tarifs pour les moyennes et hautes tensions, et veilleront à ce que la consommation du secteur public et les déficits tarifaires soient payés régulièrement. Elles veilleront à ce que la participation du secteur privé dans le secteur de la distribution soit conforme aux meilleures pratiques internationales.

D. Maintenir la viabilité de la dette grâce à une gestion active de la dette

38. Le gouvernement est déterminé à améliorer la viabilité de la dette publique et réaffirme le rôle central du Comité national de la dette publique (CNDP). Comme le risque de surendettement reste élevé, la politique de la dette s'attache à ralentir la contraction de nouveaux emprunts extérieurs, tout en favorisant les emprunts concessionnels. Le recours aux emprunts non concessionnels sera limité au financement de projets prioritaires dont l'efficacité socio-économique et financière pour leur coût est avérée et pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible. Afin de renforcer la gestion de la dette, toutes les propositions de dette publique et les demandes de garanties, d'avaux et de cautions doivent être approuvées par la CNDP, qui veillera à ce que les plans d'emprunt annuels soient conformes à la stratégie d'endettement à moyen terme. Réduire les vulnérabilités de la dette nécessite également de la gérer activement, et le gouvernement entend effectuer une opération de gestion de la dette de 200 milliards de FCFA en 2023.

39. Le gouvernement continuera à contenir le stock de prêts signés mais non décaissés (SEND) et à limiter l'accumulation de nouveaux SEND. Pour contenir le stock de SEND entre janvier et décembre 2023, le gouvernement, en consultation avec ses partenaires techniques et financiers, réduira le stock de SEND improductifs en annulant les projets déjà clôturés ou en réaffectant le financement à de nouveaux besoins d'investissement prioritaires. En outre, le plafond de la valeur actuelle des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis a été intégré dans la stratégie d'emprunt des autorités. Toutefois, pour atteindre les objectifs de croissance de la SND-30, le gouvernement utilisera un ajustement au plafond des engagements de la dette concessionnelle en 2023 pour tenir compte de prêts concessionnels de la Banque mondiale d'environ 700 milliards de FCFA qui seront absorbés à moyen terme. Le gouvernement veillera ainsi à ce que ces nouveaux emprunts ne modifient pas le risque de surendettement, qui est déjà élevé. Le gouvernement veillera également à ce que ces financements soient absorbés par des projets prioritaires adoptés conformément au décret sur la maturation des projets. Les financements contractés devront être décaissés dans les délais prévus, conformément aux objectifs de déficit budgétaire du programme, afin de contenir le niveau des SEND, qui est déjà préoccupant.

40. Le gouvernement reste déterminé à apurer les arriérés intérieurs dans le secteur public. Le gouvernement a finalisé les audits des arriérés de paiement de l'État dus sur la période 2000-2019 et adoptera un plan d'apurement tout en assurant la viabilité de la dette publique (**RS1, septembre 2023**). Des travaux sont également en cours pour établir un inventaire et un plan d'apurement des dettes entre entreprises publiques à fin 2020, en privilégiant les 14 plus grandes entreprises, compte tenu des difficultés de collecte des données dans ce secteur (**RS3, septembre 2023**). Le gouvernement prendra les mesures appropriées pour prescrire tout nouvel instrument de dette qui tomberait pendant la période couverte par les audits.

41. La direction de la Caisse des dépôts et consignations (CDEC) a été désignée. Les autorités élaborent actuellement les textes réglementaires de la CDEC afin de l'aligner sur les meilleures pratiques internationales et sur les principes de bonne gouvernance et de transparence des banques publiques. À cette fin, la CDEC s'inspirera de la réglementation prudentielle de la COBAC. Par ailleurs,

la CDEC travaille à identifier les ressources qui lui seront allouées pour préparer le transfert de ces fonds dans un délai de trois ans.

E. Renforcement de la bonne gouvernance, de la transparence et de la lutte contre la corruption

42. Le gouvernement s'est engagé à renforcer la gouvernance, la transparence, l'État de droit et la lutte contre la corruption. Le gouvernement a initié et publiera, en concertation avec le FMI (une mission a eu lieu en mars 2023), un diagnostic des vulnérabilités de la gouvernance économique et de la lutte contre la corruption (**RS6, septembre 2023**). Ce diagnostic porte sur : i) la gouvernance budgétaire ; ii) le contrôle du secteur financier ; iii) la régulation du marché des biens et services ; iv) l'État de droit ; et v) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

43. Les autorités soutiennent les efforts institutionnels entrepris pour contrôler la gouvernance. i) En ce qui concerne l'audit des dépenses publiques, la Chambre des comptes a publié un rapport d'audit sur les dépenses de 2021 associées à la COVID-19 (**RS8, mars 2023**). La Chambre des comptes a l'intention d'examiner la mise en œuvre de ses recommandations au début de 2024. En consultation avec les services du FMI, le gouvernement a préparé et publié un plan d'action pour renforcer les cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques, avec des recommandations pour renforcer les institutions concernées, en particulier la Cour des comptes (**RS7, avril 2023**). Le gouvernement est déterminé à faciliter l'achèvement et la publication en temps voulu des futurs audits. À cet égard, le gouvernement continuera à soutenir la Cour des comptes et à lui fournir des ressources financières suffisantes pour la mise en œuvre de son plan d'action.

44. Afin d'améliorer la gestion des dépenses publiques dans les situations d'urgence, le gouvernement a l'intention de donner suite aux recommandations des audits publiés des dépenses de la COVID-19, en particulier celles qui concernent les points suivants :

- (i) mise en place d'un registre public des bénéficiaires effectifs et application régulière des déclarations de conflits d'intérêts ;
- (ii) amélioration de la réglementation et de la gestion des comptes spéciaux et du décaissement des fonds d'urgence ; et
- (iii) renforcement de la réglementation des marchés publics en matière de respect des contrats, de contrôle et de suivi, ainsi que de gestion des registres.

45. Les autorités continuent également de travailler avec les organismes internationaux chargés de la transparence et de l'intégrité financière. A ce titre, les autorités ont publié le rapport 2020 de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en décembre 2022 et travaillent à la mise en œuvre des 15 mesures correctives pour la session de validation d'octobre 2023. Elles prévoient également de publier le rapport ITIE 2021 en août 2023. En outre, elles poursuivent la divulgation systématique des bénéficiaires effectifs et l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux de déclaration, qui est l'un des principaux projets dans le cadre des

recommandations de la Norme ITIE 2019. Il s'agit notamment d'un registre de divulgation des bénéficiaires effectifs du secteur extractif pour lequel la LF23 fixe le cadre juridique. Le Cameroun a également fait l'objet récemment d'une évaluation mutuelle de l'efficacité de son régime LBC/FT par le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) et est actuellement en train de mettre en œuvre un plan d'action par le Groupe international de coopération et d'examen (GICR) du Groupe d'action financière (GAFI). A l'issue de ce processus, le GAFI déterminera si le Cameroun est une juridiction présentant des insuffisances stratégiques en matière de LBC/FT.

F. Libérer le potentiel de croissance du Cameroun et renforcer la résilience

Accélérer la croissance et la diversification du secteur privé

46. Le gouvernement est déterminé à éliminer les obstacles structurels au développement du secteur privé et à la diversification économique. À cette fin, les consultations régulières avec le secteur privé seront renforcées. Le gouvernement lancera également un audit de la loi sur les incitations à l'investissement privé, afin d'encourager un environnement des affaires compétitif (**RS5, décembre 2023**). À titre d'étape intermédiaire, le gouvernement formulera un plan d'action assorti de recommandations visant à éliminer les exonérations fiscales pour les sociétés afin de promouvoir une concurrence saine entre les opérateurs économiques, à l'exclusion des sociétés opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (**RS11, octobre 2023**).

47. La facilitation des échanges joue un rôle clé dans le renforcement de la compétitivité. Le sommet des chefs d'État de la CEMAC qui s'est tenu à Yaoundé en mars 2023 a souligné la nécessité d'achever les projets visant à soutenir l'intégration régionale. Les autorités soutiendront également les initiatives visant à réduire les obstacles administratifs au commerce. Les autorités soutiendront la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) afin de tirer parti des opportunités qu'elle offre.

Renforcer la stabilité financière et l'inclusion financière

48. Le gouvernement soutient les efforts régionaux visant à préserver la stabilité de l'arrangement monétaire, ce qui nécessite la reconstitution des réserves de change de la BEAC. Il est déterminé à faire respecter tous les aspects de la réglementation des changes relevant de sa compétence. Plus précisément, le gouvernement exigera des entreprises publiques qu'elles respectent la réglementation, de nouveaux contrats de concession ou d'accords de partage des recettes avec le secteur extractif, ainsi que le respect du nouveau code pétrolier. Le ministère des Finances mettra en place une plateforme de données pour la BEAC, les banques, la DGTCFM et la DGD afin de faciliter le contrôle et le suivi du rapatriement des recettes d'exportation et des transactions financières avec le reste du monde.

49. Les événements actuels sur les marchés financiers internationaux soulignent la nécessité de poursuivre les réformes pour renforcer la stabilité du secteur financier. i) Les autorités se concentreront sur les mesures visant à renforcer la résilience du secteur bancaire, en

particulier le respect des normes prudentielles et la mise en œuvre des recommandations de la COBAC concernant le provisionnement des créances douteuses. L'accent sera également mis sur le renforcement des cadres d'évaluation du risque de crédit pour les banques et sur la soumission systématique de données par les banques et les institutions de microfinance au registre des garanties mobilières (RNSM), à la base de données sur le risque de crédit de la BEAC et au futur registre des incidents de crédit. ii) Les autorités continueront à former les magistrats à la résolution des litiges bancaires et transformeront les chambres de commerce existantes en tribunaux de commerce spécialisés dès que les contraintes budgétaires le permettront. iii) Le gouvernement renforcera également le fonctionnement de l'agence de recouvrement des actifs (SRC), tout en garantissant un cadre de gouvernance solide, l'indépendance opérationnelle et budgétaire et le strict respect des règles de transparence et de responsabilité, ainsi qu'en mettant en place une clause d'extinction pour ses activités de recouvrement des actifs bancaires. La SRC vendra en outre les biens immobiliers saisis pour se concentrer uniquement sur son activité de recouvrement. iv) Les autorités prépareront une stratégie de promotion des titres publics afin d'encourager la participation d'investisseurs non bancaires, en premier lieu aux émissions à long terme, conformément à la stratégie de la dette à moyen terme et en assurant la viabilité de la dette publique.

50. La résolution des banques en difficulté se poursuit. Le gouvernement achèvera en juillet 2023 le processus en cours avec la COBAC pour mettre en œuvre les plans de restructuration des deux banques en difficulté, après transfert des prêts non productifs à la SRC. A cet effet le gouvernement a libéré le premier quart de la participation de l'État au capital de ces banques conformément à la réglementation en vigueur. Ces recapitalisations sont conformes aux plans de restructuration approuvés dans lesquels les actionnaires historiques n'ont pas été renfloués. Toutefois, le comblement du déficit d'actifs de l'une des banques entraînera un coût budgétaire supplémentaire. Des directeurs de banque ont été nommés et les deux banques ouvriront leur capital au secteur privé dans un délai maximum de cinq ans, comme le prévoient leurs contrats d'objectifs. Parallèlement, le gouvernement achèvera la privatisation de la Commercial Bank of Cameroon (CBC) dans un délai d'un an, conformément aux engagements pris par les cabinets de consultants à cet effet.

51. Le gouvernement a finalisé sa stratégie d'inclusion financière pour la période 2023-27. Cette stratégie, préparée avec le PNUD, fait partie d'un effort plus large de la CEMAC pour promouvoir l'inclusion financière et dont le coût est estimé à 38 milliards de francs CFA. La stratégie comporte cinq piliers : i) améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des produits et services financiers ; ii) faciliter l'accès au financement des chaînes de valeur et des micro, petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires ; iii) promouvoir l'innovation et la finance numérique ; (iv) promouvoir et développer la finance islamique ; v) protéger les consommateurs et promouvoir l'éducation financière, en particulier à l'intention des femmes, afin de réduire les inégalités en matière d'inclusion financière ; et vi) améliorer le cadre réglementaire et fiscal.

52. La SND-30 vise à renforcer l'adaptation au changement climatique et à en atténuer les effets ainsi qu'à assurer une gestion durable de l'environnement. Dans ce contexte, l'Observatoire national du changement climatique (ONACC), créé en 2009, a publié les Perspectives

climatiques en 2019, et l'Atlas de la déforestation en 2021. La Banque mondiale a publié son rapport sur le climat et le développement en novembre 2022. Les autorités tiendront compte du changement climatique dans le budget, y-compris dans le programme d'investissements publics. Les autorités mèneront avec l'aide du FMI une évaluation de la gestion des investissements publics concernant les risques liés au changement climatique (C-EGIP). Ce module, qui ajoute une dimension climatique à l'évaluation EGIP du FMI, permettra d'estimer les capacités du Cameroun à gérer ses infrastructures en fonction du climat. Il aidera également les autorités à déterminer les améliorations à apporter aux institutions et aux processus d'investissement public pour construire des infrastructures à faible émission et résilientes au changement climatique.

MODALITÉS DU PROGRAMME

53. Les autorités prendront toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent protocole. Le programme sera suivi au moyen de revues semestrielles et de critères de réalisation, objectifs indicatifs et repères structurels définis dans les tableaux 1 et 2 du présent protocole et dans le protocole d'accord technique ci-joint (qui définit également les obligations en matière de communication de données aux services du FMI). La cinquième revue basée sur les objectifs pour fin juin 2023 devrait être achevée à partir du 15 décembre 2023 ; et la sixième revue basée sur les objectifs pour fin décembre 2023 devrait être achevée à partir du 3 juin 2024.

54. Le gouvernement demande au Conseil d'administration du FMI d'accorder une dérogation pour la non-observation du critère de réalisation permanent concernant la non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs, au motif que ce manquement est mineur et temporaire. Le gouvernement demande également que soient approuvés les modifications des objectifs du programme pour fin septembre et fin décembre 2023, conformément aux projections actualisées.

Tableau 1. Cameroun : Critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et objectifs indicatifs (OI) dans le cadre des mécanismes de la FEC et du MEDC
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	End-Dec 22			End-Mar 23			End-June-23	End-Sept 23		End-Dec 23		End-Mar 24
	QPC	Actual	Performance	IT	Actual	Performance	QPC	IT (3rd rev.)	IT (new)	QPC (3rd rev.)	QPC (new)	IT (new) 8/
A. Quantitative Performance Criteria 1/												
Floor on the non-oil primary fiscal balance (payment order basis)	-1,083	-1,071	Met	10	188	Met	-331	-474	-474	-727	-745	65
Ceiling on the net domestic financing of the central government (excluding IMF financing) 2/	46	-97	Met	-18	-176	Met	132	147	147	80	39	-8
Ceiling on net borrowing of the central government from the central bank (excluding IMF financing) 2/	170	-7	Met	80	-88	Met	139	127	127	111	111	0
Ceiling on the disbursement of non-concessional external debt	647	547	Met	173	66	Met	346	518	518	691	691	188
B. Continuous Quantitative Performance Criteria (starting from the program approval)												
Ceiling on the accumulation of new external payments arrears 3/	0		Not Met	0		Not Met	0	0	0	0	0	0
PV of contracting and guaranteeing of new external borrowing 4/	512.9	502.4	Met	...	29.1	Met	512.9	512.9	512.9	...
C. Indicative Targets												
Floor on non-oil revenue	3,275	3,339	Met	910	935	Met	1,729	2,591	2,591	3,681	3,754	1016
Ceiling on the net accumulation of domestic payment arrears	-85	47	Not Met	-41	-33	Not Met	-81	-122	-228	-162.5	-374.2	-64
Floor for poverty-reducing social spending	1,062	1,576	Met	306	249	Not Met	624	993	993	1325	1325	355
Ceiling on direct interventions of SNH	145	184	Not Met	40	42	Not Met	80	110	110	145	145	40
Share of spending executed through exceptional procedures on authorized (payment order) spending 5/	4	10.5	Not Met	4	14.2	Not Met	4	4	4	4	4	4
Ceiling on Treasury advances without a budget allocation 6/									15		15	15
Memorandum items 7/:												
1. Cumulative external budget support, excluding IMF (earliest disbursement)	149	157		23	23		23	68	68	129	129	0
2. Balance of the special account for the unused statutory advances	50	50		50	50		50	50	50	50	50	50

Sources : autorités nationales et calculs des services du FMI.

Note : Les termes de ce tableau sont définis dans le protocole d'accord technique.

** Outre les CRQ énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation permanents standard s'appliqueront également : i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier des restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; ii) ne pas introduire de nouvelles pratiques ou intensifier des pratiques existantes en matière de monnaies multiples ; iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiement qui soient incompatibles avec les statuts du FMI (article III) ; et iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier des restrictions existantes à l'importation pour des raisons liées à la balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme sous A sont des critères de réalisation à fin décembre 2022, fin juin 2023 et fin décembre 2023, ou à défaut des objectifs indicatifs.

2/ Le plafond du financement intérieur net (hors paiement des arriérés) du budget et le plafond des emprunts nets auprès de la Banque centrale seront ajustés si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure, hors financement du FMI, est inférieur ou supérieur aux prévisions du programme. Si les décaissements sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, le plafond sera relevé (réduit) en proportion, jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre. Le plafond des emprunts auprès de la Banque centrale inclut l'utilisation de l'allocation de DTS 2021 de 80 milliards de FCFA.

3/ Le plafond nul s'applique jusqu'à l'expiration de l'accord.

4/ Plafond cumulé calculé à partir du 1er janvier 2022, réinitialisé chaque année et suivi de manière continue à partir de l'achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord FEC/MDEC. Ne comprend pas le crédit ordinaire pour les importations, l'allègement de la dette obtenu sous forme de rééchelonnement ou de refinancement ni les prêts d'appui budgétaire de la Banque mondiale.

5/ Il s'agit des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (émission d'ordres de paiement, tels que les avances de trésorerie et les engagements budgétaires provisionnels), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

6/ Cet objectif indicatif entrera en vigueur à partir du 1er juillet 2023 et limitera les avances du Trésor sans dotation budgétaire à 15 milliards de FCFA par trimestre.

7/ Mise à jour sur la base des récentes estimations des services du FMI.

8/ La date de test final des accords actuels de la FEC et du MEDC est fixée à décembre 2023.

Tableau 2. Cameroun : Mesures préalables et repères structurels

	Repère structurel	Date prévue de la quatrième revue ¹	Date d'échéance reportée	Indicateur	Statut	Commentaires
	Mesure préalable					
	Soumettre au Parlement une loi de finances révisée pour 2023 conforme au solde budgétaire primaire non pétrolier et aux principaux paramètres budgétaires du programme.					
	Gestion des finances et de la dette publiques					
1	Achever les audits des arriérés de paiement de l'État et adopter un plan de règlement des arriérés certifiés par ces audits.	sept. 2023		Communication du rapport d'audit et du plan d'apurement au personnel du FMI		Les audits qui serviront de base à l'apurement des dettes sont en cours et devraient être communiqués prochainement aux services du FMI.
	Gestion des investissements publics (GIP)					
2	Soumettre au Parlement un cadre juridique et réglementaire régissant les partenariats public-privé (PPP) afin que tous les projets de partenariat public-privé suivent un cadre unique.	Juin 2023		Cadre juridique et réglementaire soumis au Parlement	Réalisé	Les autorités ont préparé un avant-projet qui, une fois adopté, sera aligné sur le futur cadre régional.
3	Établir un inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État et entre les entreprises publiques elles-mêmes à la fin de 2020 et adopter un plan d'apurement des dettes respectives entre l'État et les entreprises publiques.	sept. 2023		Inventaire et plan communiqués aux services du FMI		L'inventaire et le plan d'apurement des dettes entre les entreprises publiques et le gouvernement ont été finalisés, mais l'inventaire des dettes entre les entreprises publiques est retardé en raison de contraintes de données sur les dettes croisées des entreprises publiques.
	Secteur extractif					
4	Finaliser et publier tous les textes d'application du code des mines de 2016 (Loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016).	Mars 2023	Sept. 2023	Publication des textes d'application	Non réalisé	Les textes d'application du code des mines de 2016 ont été finalisés mais une décision est nécessaire concernant les prochaines étapes, retardées par la révision du code pour tenir compte de la création de la SONAMINES en décembre 2020.

Tableau 2. Cameroun : Mesures préalables et repères structurels (suite)

Tableau 2. Cameroun : Mesures préalables et repères structurels (suite)						
	Climat des affaires					
5	Réviser la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 pour rationaliser les incitations et promouvoir une saine concurrence entre les opérateurs économiques.	Déc. 2023		Une loi révisée est publiée		Ce RS est associé au nouveau RS11, qui constitue une étape intermédiaire vers la révision de la loi.
	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption					
6	Publier un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la corruption, incluant les fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité économique, à savoir : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la réglementation des marchés ; iv) l'État de droit ; et v) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).	sept. 2023		Publication du rapport		Une mission du département juridique s'est rendue à Yaoundé en mars 2023 pour lancer les travaux de diagnostic.
7	En consultation avec les services du FMI, préparer et publier un plan d'action pour renforcer les cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques, avec des recommandations pour renforcer les institutions concernées, en particulier la Cour des comptes	avril 2023		Soumission du plan d'action aux services du FMI	Réalisé	Les autorités ont progressé en temps voulu vers le RS et ont publié un premier plan d'action. Une mission d'assistance technique s'est rendue à Yaoundé en mars 2023.
8	Préparer et publier un audit préparé par la chambre des comptes sur les dépenses de l'exercice 2021 associées à la COVID-19.	mars 2023		Publication du rapport	Réalisé	
9	Plan de restructuration de la SONARA : Élaborer un plan de restructuration pour la SONARA, notamment les options industrielles et financières envisagées.	Juin 2023	Sept. 2023	Élaborer et soumettre aux services du FMI le nouveau plan de restructuration de la SONARA.		Un plan de restructuration est en cours de discussion.
	Administration des recettes					
10	Faire passer le nombre d'assujettis à la TVA de 13 500 fin décembre 2022 à 14 850 fin octobre 2023.	oct. 2023		Liste des nouveaux contribuables par département opérationnel envoyée aux services du FMI.	Réalisé	Ce RS fait suite à l'une des recommandations du diagnostic fiscal récemment achevé.

Tableau 2. Cameroun : Mesures préalables et repères structurels (fin)

	Repère structurel	Date d'échéance de la quatrième revue ¹	Date d'échéance reportée	Indicateur	Statut	Commentaires
	Climat des affaires					
11	Formuler un plan d'action assorti de recommandations visant à supprimer les exonérations de l'impôt sur les sociétés (notamment l'impôt minimum) afin de promouvoir une saine concurrence entre les opérateurs économiques, à l'exclusion des entreprises opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.	oct. 2023		Plan d'action soumis aux services du FMI		Ce RS est une étape intermédiaire vers le RS5. Le diagnostic de politique fiscale récemment réalisé par le FMI suggère d'adopter une approche ciblée visant à éliminer les déductions de l'impôt sur le revenu et à les remplacer par des déductions d'investissement mieux ciblées.
	Gestion des projets et de la dette					
12	Mise en œuvre du décret d'octobre 2021 régissant les unités de gestion de projets	avril 2023	Août 2023	Publication d'un arrêté précisant les modalités de contrôle des résultats des unités de gestion de projets	Non réalisé	Ce RS a été introduit pour améliorer la gestion des projets et de la dette.
	Gestion des finances et de la dette publiques					
13	Inscrire dans la loi de finances de l'année N+1 une dotation budgétaire pour l'apurement du stock de paiements en souffrance (RAP) de plus de 90 jours à la fin de l'année N.	Déc. 2023		Allocation en LF2024		Ce repère structurel vise à limiter les soldes impayés de plus de 90 jours à la fin de l'année budgétaire.
	Gestion des investissements publics					
14	Rendre opérationnel le système COLEPS (Cameroon Online E-Procurement System) afin de contrôler l'attribution de tous les marchés publics tout au long du processus	mai 2024		Le COLEPS est opérationnel		Ce repère structurel vise à améliorer la gestion des investissements publics

1/ Se réfère à la fin du mois

Annexe II. Protocole d'accord technique

Dispositions de la Facilité élargie de crédit et du Mécanisme élargi de crédit, 2021-24

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui serviront à évaluer les résultats dans le cadre du programme du Cameroun soutenu par les accords au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) sur la période 2021-24. Le protocole d'accord établit également le cadre et les dates limites de notification des données pour permettre aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

CONDITIONNALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs de fin décembre 2022 à fin décembre 2023 sont fournis dans le tableau 1 du Mémoire de politiques économique et financière joint à la lettre d'intention. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du Mémoire.

DÉFINITIONS

3. L'État : Sauf indication contraire, « l'État » est défini comme l'administration centrale de la République du Cameroun, qui comprend tous les organes d'exécution, les institutions, et toute organisation recevant des fonds publics spéciaux, dont les pouvoirs sont inclus dans la définition de l'administration centrale selon le *Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001)*, paragraphes 2.48-50). Cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale, ou toute autre entité publique ou appartenant à l'État qui a un statut juridique autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Une entreprise publique non financière est une unité commerciale ou industrielle, entièrement ou partiellement détenue par l'administration centrale ou ses organes, qui vend des biens et des services au public à grande échelle. À compter de juin 2017, toutes les opérations entre l'administration et ces entreprises publiques doivent être traitées sur une base brute dans le TOFE avec un traitement approprié des opérations de recettes et de celles associées aux dépenses.

RECETTES

5. Les ressources totales des administrations publiques sont constituées des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du *MSFP 2001*) et de dons. Les recettes sont enregistrées dans le système comptable sur une base de caisse nette. Les produits de la vente d'actifs et les recettes des privatisations (définis au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes publiques.

6. Les recettes pétrolières sont définies comme le solde total transférable de la *Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)* et l'impôt sur le revenu des compagnies pétrolières et des opérateurs gaziers. Les autorités informeront les services du FMI de toute modification du régime fiscal susceptible d'entraîner des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont enregistrées dans le système comptable sur une base de caisse nette.

7. Les recettes non pétrolières comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) de l'État, à l'exception des recettes pétrolières telles que définies au paragraphe 6. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est comptabilisée nette des remboursements de TVA. Les redevances d'oléoduc versées par la *Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)* sont comptabilisées dans les recettes non fiscales.

8. Les recettes de privatisation comprennent tous les fonds versés à l'État dans le cadre de la vente ou du transfert de la gestion d'une entreprise publique (concession), d'une agence ou d'une installation à une ou plusieurs entreprises privées (notamment des entreprises entièrement contrôlées par un ou plusieurs États étrangers, une ou plusieurs entités privées ou un ou plusieurs individus). Les recettes de privatisation comprennent aussi tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par l'État dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être comptabilisées sur une base brute. Les coûts éventuels liés aux ventes ou aux concessions doivent être enregistrés séparément dans les dépenses.

DÉPENSES

9. Le total des dépenses et prêts nets de l'État comprennent l'ensemble des dépenses salariales des fonctionnaires, les biens et services, les transferts (y-compris les subventions, dons, prestations de sécurité sociale et autres dépenses), les paiements d'intérêts et les dépenses en capital, qui sont toutes enregistrées dans le système comptable sur la base des ordonnancements, sauf indication contraire, ainsi que les prêts nets (définis dans le *MSFP 2001*). Les dépenses totales de l'État comprennent aussi les dépenses effectuées sans autorisation de paiement préalable et en attente de régularisation.

10. Les interventions directes de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) sont incluses dans les dépenses de l'État. Elles comprennent les paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte de l'État, principalement pour couvrir des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

11. Les dépenses sociales comprennent les dépenses publiques inscrites au budget de l'État dans le cadre de programmes prioritaires visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement social de l'État. Ce poste comprend : i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des ministères (enseignement primaire, enseignement secondaire et emploi et formation professionnelle) ; ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes et en capital du ministère de la Santé publique, y-compris les dépenses associées à la COVID-19 ; et iii) pour d'autres secteurs sociaux, les dépenses courantes et en capital des ministères du Travail et de la

Sécurité sociale, de la Jeunesse et de l'Éducation civique, des Affaires sociales et de la promotion de la femme et de la famille ; iv) les subventions aux prix administrés (carburant à la pompe, électricité aux ménages), v) la subvention au gaz, et (v) les dépenses au titre du programme du filet de protection sociale.

SOLDE ET FINANCEMENT

12. Solde primaire : Le solde primaire est défini comme la différence entre les recettes publiques totales (définies au paragraphe 5) et le total des dépenses et prêts nets de l'État (défini au paragraphe 9), non compris les paiements d'intérêts liés à la dette extérieure et intérieure.

13. Dette : La définition de la « dette » est énoncée au paragraphe 8 a) des Lignes directrices sur les plafonds d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, jointes à la décision 16919- (20/103) du Conseil d'administration adoptée le 28 octobre 2020, mais elle inclut également les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Aux fins de ces lignes directrices, on entend par « **dette** » une obligation courante, c'est-à-dire non contingente, créée dans le cadre d'un accord contractuel par la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (notamment de devises) ou de services, à quelque futur moment. Ces paiements libéreront le débiteur du principal et/ou des intérêts dus au titre du contrat. Conformément à la définition précédente de la dette, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par la justice et résultant du défaut de paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes.

14. La dette extérieure, dans l'évaluation des critères correspondants, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le franc CFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et à la dette de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). Les critères de réalisation pertinents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et d'autres entités publiques dans lesquelles l'État détient plus de 50 pour cent des parts de capital, ou toute autre dette privée pour laquelle l'État a fourni une garantie qui doit être considérée comme constituant un passif contingent. Par **dette garantie**, on entend toute obligation légale formelle de l'État par laquelle il lui incombe de rembourser une dette en cas de défaut de paiement du débiteur (que les paiements soient effectués en espèces ou en nature).

15. Dette extérieure concessionnelle : La dette extérieure est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément de don d'au moins 35 %.¹ L'élément de don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle (VA) exprimée en pourcentage de la valeur nominale. La VA de la dette à la date à laquelle elle est contractée est calculée en actualisant

Le lien vers le site du FMI ci-dessous renvoie à un instrument qui peut être utilisé pour calculer l'élément de don pour un large éventail d'accords financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

les paiements du service de la dette à la date à laquelle la dette a été contractée.² Un taux d'actualisation de 5 % est utilisé à cette fin.

16. La dette intérieure est définie comme l'ensemble des dettes et obligations de l'État libellées en francs CFA. Ce poste comprend les soldes non remboursés, les avances de la Banque des États de l'Afrique centrale, les bons et obligations du Trésor, la dette structurée, les arriérés de paiement intérieurs et la dette intérieure de la SONARA.

17. La dette structurée est une dette qui a fait l'objet d'un accord formel ou d'une titrisation. Dans le cadre du programme, la dette bancaire structurée est incluse dans le crédit bancaire net et la dette non bancaire structurée est comptabilisée dans le financement non bancaire.

- **La dette bancaire structurée** est définie comme l'ensemble des créances des banques locales sur l'État, à l'exception des bons et obligations du Trésor.
- **La dette non bancaire structurée** est définie comme l'ensemble des soldes payables par l'État à des institutions non bancaires locales, à des particuliers ou à la CEMAC, qui ont été titrisés ou qui font l'objet d'un accord de remboursement formel selon un calendrier clairement défini.

18. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État et ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net à l'État est égal à la variation du solde entre les engagements et les actifs de l'État auprès du système bancaire national. Ces avoirs comprennent notamment : i) les disponibilités du Trésor ; ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque centrale, non compris le compte des Pays pauvres très endettés (PPTE) ni le compte Contrat de désendettement et de développement (C2D) ; et iii) le solde créditeur des comptes de la *Caisse autonome d'amortissement (CAA)* auprès des banques commerciales affecté au remboursement des titres de créance de l'État. Les engagements de l'État comprennent notamment i) les financements de la Banque centrale, les financements nets du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations garanties et les bons et obligations du Trésor détenus par la Banque centrale ; et ii) les financements des banques commerciales, plus précisément les prêts et les avances directes, ainsi que les titres du Trésor, bons et obligations détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Ces données doivent faire l'objet d'une réconciliation mensuelle entre le Trésor et la BEAC.

² Le calcul de la concessionnalité reflète tous les aspects de l'accord de prêt, notamment l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des échéances, les commissions d'engagement et les commissions de gestion. Les calculs de concessionnalité pour les prêts de la Banque islamique de développement (BIsD) refléteront l'accord existant entre la BIsD et le FMI.

- Le financement net non bancaire de l'État comprend : i) la variation de l'encours des titres publics (bons et obligations du Trésor) émis en francs CFA sur le marché financier régional et non détenus par le système bancaire local ; ii) la variation de l'encours de la dette intérieure non bancaire structurée (définie au paragraphe 16) ; iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; iv) la variation du solde des comptes de correspondants bancaires (notamment le compte 42) et des comptes de consignation ; et v) la variation du solde des créances en souffrance sur l'État abandonnées par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor public.

19. Les arriérés intérieurs de paiement sont la somme i) des arriérés de paiement sur les dépenses, ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée et iii) de la dette non structurée :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme des « soldes à payer » pour lesquels le délai de paiement dépasse la période réglementaire de 90 jours. Les **soldes à payer** reflètent les obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme des dépenses pour lesquelles la procédure normale d'exécution des dépenses (engagement, validation et autorisation) a été suivie jusqu'à ce qu'elles soient engagées par le Trésor public, mais qui sont toujours en attente de paiement. Les soldes payables à moins de 90 jours représentent les **paiements en cours**. Le Trésor suivra ces informations sur une base mensuelle afin d'identifier les arriérés de dépenses dans le stock des soldes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'un accord de dette intérieure (défini au paragraphe 11) ou le remboursement de titres, bons ou obligations du Trésor arrivés à échéance et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans l'accord ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.
- **La dette non structurée** est définie comme suit :
 - La dette non structurée de la CAA* qui comprend l'ensemble des soldes à payer, et des passifs de l'État transférés à la CAA qui n'ont pas fait l'objet d'un accord de remboursement ou de titrisation. Le stock de la dette non structurée est estimé à 55,6 milliards de FCFA fin 2022.
 - La dette intérieure « flottante »*, qui comprend tous les engagements de l'État pour lesquels un service a été fourni par un prestataire public ou privé mais qui n'a fait l'objet d'aucun engagement budgétaire. Ces engagements comprennent les factures payables et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais excluent la dette fiscale découlant d'opérations de compensation de la dette avec des entreprises publiques et l'exécution des accords de marchés publics à financement extérieur qui n'ont pas été couverts par le budget en raison notamment de crédits budgétaires insuffisants. La direction générale du Budget procédera à une évaluation mensuelle de ces engagements en collaboration avec le Trésor public.

20. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme des obligations de dette extérieure de l'État qui n'ont pas été payées à l'échéance conformément aux dispositions contractuelles applicables (compte tenu de toute période de grâce contractuelle). Ce critère de réalisation exclut les arriérés de paiement sur les obligations financières extérieures de l'État qui font l'objet d'un rééchelonnement.

21. Les avances du Trésor ne suivent pas la chaîne normale de la dépense et sont définies comme tout paiement effectué par le Trésor en l'absence d'un engagement ou d'un ordonnancement émis par l'ordonnateur compétent de la direction générale du Budget (DGB) et régularisé rétroactivement.

OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

22. Les objectifs quantitatifs (OQ) figurant dans la liste ci-dessous sont ceux spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs seront évalués sur une base cumulative à partir du début de l'année civile à laquelle ils s'appliquent. Les objectifs quantitatifs et les détails de leur évaluation sont présentés ci-dessous :

A. Solde primaire non pétrolier

Critères de réalisation

23. Un plancher pour le solde primaire non pétrolier (sur la base des ordonnancements) est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Le solde primaire non pétrolier est défini comme la différence entre le solde primaire défini au paragraphe 12 et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

24. Pour assurer la cohérence entre les données provenant de différentes sources utilisées pour préparer le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), et en particulier entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur le financement communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulé des écarts de financement dans le TOFE (y-compris les erreurs et omissions) pour un mois donné ne doit pas dépasser 5 % des dépenses cumulées pour ce mois, en valeur absolue. Si cette limite est dépassée, un exercice complet de réconciliation de toutes les données sources du TOFE sera entrepris en consultation avec les services du FMI.

Dates limites pour la communication d'informations

25. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront soumises sur une base mensuelle dans un délai de six semaines à compter de la fin du mois, à l'exception des données de fin décembre. La loi camerounaise n° 2018/012 sur les finances publiques prévoit une période complémentaire de 30 jours après la fin de l'année civile pour compléter tous les paiements en

suspens de l'année budgétaire. Par conséquent, les données de fin d'année sur les opérations financières de l'État seront soumises au plus tard le 15 mars de l'année suivante.

B. Financement intérieur net de l'État hors financement net du FMI

Critères de réalisation

26. Le plafond du financement intérieur net de l'État à l'exclusion du financement net du FMI est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Pour les besoins du programme, le financement intérieur net de l'État à l'exclusion du financement net du FMI sera le financement intérieur net de l'État défini au paragraphe 16, non compris le financement net du FMI.

Ajustement

27. Le plafond du financement bancaire net de l'État hors financement net du FMI sera ajusté si i) les décaissements liés à l'appui budgétaire extérieur nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, et ii) le rééchelonnement du service de la dette extérieure bilatérale est inférieur aux prévisions du programme, sont inférieurs aux niveaux programmés.

- A la fin de chaque trimestre, si les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels concernés seront ajustés au prorata à la hausse (à la baisse), dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2022 et 2023. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme de décaissement des aides budgétaires au cours de l'année.
- À la fin de chaque trimestre, si le rééchelonnement du service de la dette extérieure bilatérale est inférieur (supérieur) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) au prorata.

Dates limites pour la communication d'informations

28. Les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (bancaire et non bancaire) et l'état des décaissements au titre de l'appui budgétaire, du remboursement du service de la dette extérieure et l'état des arriérés intérieurs seront soumis sur une base mensuelle dans un délai de six semaines après la fin du mois.

C. Décaissement de la dette extérieure non concessionnelle

Critères de réalisation

29. Le plafond des décaissements de la dette extérieure non concessionnelle est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée pour financer des projets. Ce critère de réalisation repose sur la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité défini au paragraphe 15

du présent protocole d'accord technique. Le plafond de la dette extérieure non concessionnelle exemptera la dette contractée ou décaissée dans le cadre de l'opération de gestion de la dette pour l'apurement des arriérés intérieurs. L'exemption du plafond de la dette au titre de l'opération de gestion de la dette i) ne peut couvrir que le montant du nouvel emprunt associé à l'opération de gestion de la dette, et ii) doit montrer une amélioration des principaux indicateurs de liquidité et/ou de solvabilité de la charge de la dette sans affecter négativement la notation du risque.

Dates limites pour la communication d'informations

30. Des informations détaillées sur les décaissements de la dette extérieure contractée par l'État doivent être communiquées dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date à laquelle les prêts ont été signés et en faisant la distinction entre les prêts concessionnels et les prêts non concessionnels.

D. Créances nettes de la Banque centrale sur l'administration centrale

Critères de réalisation

31. Un plafond des créances nettes de la Banque centrale sur l'État est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme la différence entre les créances de la Banque centrale sur l'État, à l'exclusion du financement du FMI, en particulier les soldes impayés d'avances statutaires consolidées, le refinancement d'obligations garanties et les titres du Trésor détenus par la Banque centrale ; et la trésorerie et le total des dépôts du Trésor auprès de la Banque centrale, y-compris le solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées. Le solde de ce compte spécial fera l'objet d'un suivi régulier afin de maintenir les objectifs définis dans le tableau 1 du MPEF.

32. Le plafond des créances nettes de la banque centrale sur l'État comprend l'utilisation convenue de l'allocation de DTS pour 2021.

33. Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur l'État sera ajusté si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs aux niveaux programmés. A la fin de chaque trimestre, si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) en proportion, dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre des années 2022 et 2023. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme de décaissement des aides budgétaires au cours de l'année.

Dates limites pour la communication d'informations

34. La BEAC doit communiquer les informations détaillées sur tous les financements de la Banque centrale à l'État et l'état du solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées dans les six semaines suivant la fin du mois.

E. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critères de réalisation

35. Un plafond nul pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs est défini comme un objectif quantitatif permanent dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à l'accumulation des arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 20 du présent Mémoire. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception des arriérés faisant l'objet d'un rééchelonnement. La non-accumulation d'arriérés par l'État est un critère de réalisation à observer en permanence. Ce critère de réalisation sera mesuré sur une base cumulative lors de l'approbation du programme.

Dates limites pour la communication d'informations

36. Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois. Ce critère de réalisation fera l'objet d'un suivi continu de la part des autorités et tout nouvel arriéré extérieur devra être signalé immédiatement au FMI.

F. VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État et certaines autres entités publiques

Critères de réalisation

37. Un critère de réalisation (plafond) s'applique à la VA de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État et certaines autres entités publiques.³ Le plafond s'applique également à la dette contractée ou garantie dont la valeur n'a pas encore été reçue, y-compris la dette privée pour laquelle des garanties officielles ont été accordées. Ce critère de réalisation est applicable à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent Mémoire et à la dette garantie par l'État qui constitue un passif public contingent tel que défini au paragraphe 13 du présent Mémoire. En outre, ce critère s'applique à la dette extérieure contractée ou garantie par i) les entreprises publiques définies au paragraphe 4 qui reçoivent des transferts de l'État, ii) les municipalités et iii) les organismes des administrations publiques, notamment les organisations professionnelles, scientifiques et techniques. Toutefois ce critère de réalisation ne s'applique pas aux

³ Lignes directrices sur les limites de la dette publique dans les programmes soutenus par le FMI, jointes à la décision du Conseil d'administration n° 16919-(20/103), adoptée le 28 octobre 2020.

emprunts contractés en francs CFA, aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de la CEMAC, aux prêts ordinaires à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires à l'importation, aux prêts du FMI et aux prêts d'appui budgétaire de la Banque mondiale ou à l'allègement ou au rééchelonnement de la dette. Toute dette nouvelle contractée ou décaissée aux fins d'opérations de gestion de la dette qui entraîne une amélioration du profil global de la dette (comme spécifié au paragraphe 29) est exemptée de ce critère de réalisation. Pour l'évaluation de ce critère de réalisation, l'allègement de la dette est défini comme la restructuration de la dette avec le créancier existant qui réduit la valeur actuelle nette de la dette, et le rééchelonnement de la dette est défini comme les opérations avec le créancier existant qui étalent les échéances moyennes pondérées des flux financiers sans augmenter la valeur actuelle nette.

38. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en actualisant le flux futur des paiements du service de la dette dus au titre de cette dette.⁴ Pour les dettes dont l'élément de don est égal ou inférieur à zéro, la VA sera fixée à la valeur nominale de la dette. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux d'actualisation unifié de 5 % défini dans la décision du Conseil d'administration n° 15248-(13/97). La VA des dettes extérieures libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sera calculée en dollars des États-Unis aux taux de change du programme spécifiés dans le tableau texte 1 du protocole d'accord technique. Pour toute dette assortie d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence plus un écart fixe, la VA de la dette sera calculée en utilisant un taux de référence du programme plus l'écart fixe (en points de base) spécifié dans le contrat d'emprunt. Le taux de référence du programme pour le SOFR USD à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme. L'écart entre l'EURIBOR à six mois et le SOFR à six mois est de -56 points de base. L'écart entre l'OIS JPY à six mois et le SOFR USD à six mois est de -8 points de base. L'écart entre le GBP SONIA à six mois et le SOFR USD à six mois est de 1 point de base. Pour les taux d'intérêt sur les devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR USD à six mois est de 15 points de base.⁵ Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR USD à six mois, une marge reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR USD à six mois (arrondie aux 50 points de base les plus proches) sera ajoutée.

⁴ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects du contrat de dette, notamment l'échéance, le délai de grâce, le calendrier de paiement, les commissions initiales et les frais de gestion.

⁵ Le taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le SOFR à six mois en USD sur les 10 années suivantes, tiré des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2021.

Tableau 1 du texte. Cameroun : Taux de change du programme

Monnaie	Franc CFA par unité monétaire	Unités monétaires par dollar américain
Dollar américain	617.546	1.00
Euro	655.957	0.9414
BAfD XUA	821.855	0.7514
Livre STG	745.254	0.8286
Yen japonais	4.655	132.650
Yuan chinois	88.398	6.986

Source : Taux de change représentatifs du FMI, 23 décembre 2022 ; taux de change de janvier 2023 de la Banque africaine de développement ; calculs des services du FMI.

Ajustement

39. Un ajustement à la hausse (à la baisse) du montant par lequel l'appui budgétaire excède (n'atteint pas) les montants projetés. Tout ajustement sera plafonné à 10 % du plafond de la dette extérieure fixé en termes de VA et doit être compatible avec le maintien de la viabilité de la dette.

40. Le plafond de la dette extérieure fixé en VA sera ajusté à la hausse du montant total, en VA, de tout financement de projet consacré aux interventions de vaccination contre la COVID-19 qui n'avait pas été prévu au moment de la fixation du critère de réalisation. À cet égard, les autorités consulteront les services du FMI sur tout emprunt extérieur concessionnel prévu à cette fin et sur les conditions de cet emprunt avant que les prêts ne soient contractés ou garantis par le gouvernement national.

41. Un ajustement de 5 % maximum du plafond de la dette extérieure fixé en VA s'applique à ce plafond, dans le cas où les écarts par rapport au critère de réalisation sur la VA de la nouvelle dette extérieure sont dus à une modification des conditions de financement (intérêt, échéance, période de grâce, calendrier de paiement, commissions initiales, frais de gestion) d'une ou de plusieurs dettes. L'ajustement ne peut s'appliquer lorsque les écarts sont dus à une augmentation du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.

42. Si la VA du montant des prêts de la Banque mondiale signés en 2023 est supérieure à la VA des prêts de la Banque mondiale signés en 2022 (179,4 milliards de FCFA), le plafond sera ajusté à la hausse en proportion, et le montant de l'ajustement à la hausse du plafond sera plafonné à un maximum de 182,5 milliards de FCFA (VA) en 2023, en fonction des projets identifiés.

Dates limites pour la communication d'informations

43. Les informations détaillées sur tous les prêts (conditions et créanciers) contractés par l'État doivent être communiquées dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation

s'applique aux garanties émises par l'État. Ce critère fait l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et toute signature ou garantie de dette doit être immédiatement signalée au FMI.

AUTRES OBJECTIFS QUANTITATIFS INDICATIFS

G. Recettes non pétrolières

44. Un plancher pour les recettes non pétrolières, tel que défini au paragraphe 7, est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF.

H. Accumulation d'arriérés intérieurs de paiement

45. Un plafond pour les accumulations nettes d'arriérés intérieurs est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF. Les arriérés intérieurs de paiement couverts par le Trésor sont définis au paragraphe 19 et ne comprennent pas la dette flottante non structurée non couverte par le Trésor. À titre d'exception, à fin septembre 2023 et fin décembre 2023, ce plafond inclura les **paiements en cours** définis comme des soldes payables à moins de 90 jours au paragraphe 19.

I. Dépenses sociales

46. Un plancher pour les dépenses sociales conformément au paragraphe 11 est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF. Ces dépenses feront l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates limites pour la communication d'informations

47. Les données relatives à la situation financière de l'État, telles que présentées dans le tableau des opérations financières de l'État, la liste détaillée des recettes mettant en évidence les recettes pétrolières, les arriérés intérieurs de paiement et l'état d'exécution des dépenses sociales doivent être communiquées dans les six semaines suivant la fin du mois, à l'exception des données relatives à la fin du mois de décembre, comme indiqué au paragraphe 25.

J. Part des dépenses exceptionnelles dans les dépenses totales autorisées, dette non comprise

48. Un plafond pour la part des dépenses exceptionnelles dans le total des dépenses autorisées dette non comprise est défini comme objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère sera calculé sur la base du rapport entre les dépenses exceptionnelles (dépenses, non compris le service de la dette payé sans autorisation préalable, y compris les avances de trésorerie et les engagements provisionnels) et les dépenses totales autorisées, service de la dette non compris, qui sont financées sur le marché intérieur (notamment les salaires). Les dépenses exceptionnelles feront l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates limites pour la communication d'informations

49. Les états comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie, des engagements budgétaires provisionnels et des fonds avancés doivent être communiqués aux services du FMI dans les trois semaines suivant la fin de chaque mois. Les dépenses autorisées présentées dans le tableau M1 du tableau des opérations financières de l'État seront utilisées pour calculer ce ratio.

K. Avances de trésorerie sans dotation budgétaire

50. Un plafond pour les avances du Trésor sans allocation budgétaire est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF et sera testé sur une base trimestrielle. Les avances du Trésor sont définies au paragraphe 21.

Dates limites pour la communication d'informations

51. Les états comptables mensuels indiquant le montant des avances du Trésor doivent être communiqués aux services du FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

OBLIGATIONS DE TRANSMISSION DES DONNÉES

52. Les données quantitatives sur les objectifs quantitatifs et indicatifs de l'État seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le tableau 1 ci-dessous. En outre, toutes les révisions de données seront communiquées rapidement aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute information ou donnée non spécifiquement abordée dans le présent protocole d'accord technique, mais qui est nécessaire à la mise en œuvre du programme, et à tenir les services du FMI au courant de la situation en ce qui concerne la réalisation des objectifs du programme.

Tableau 1. Cameroun : Résumé des obligations de communication de données			
Informations	Institution responsable	Fréquence des données	Délai d'établissement des rapports
<i>Finances publiques</i>			
La situation résumée des Opérations du Trésor (SROT), notamment l'état des ordres impayés de plus de 90 jours ou de moins de 90 jours, ainsi que l'état des comptes correspondants.	Ministère des finances (MINFI)/DGTC	Mensuelle	6 semaines
Le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes habituels ; (les données sur l'exécution des investissements financés par des dons et des prêts extérieurs doivent être disponibles en temps opportun afin que les objectifs quantitatifs du programme puissent être déterminés en temps utile. Si les informations sur l'exécution physique des projets financés par des fonds extérieurs ne sont pas disponibles, les informations sur les demandes de tirages de fonds auprès des donateurs seront utilisées).	MINFI/DP	Mensuelle	6 semaines, sauf pour la fin décembre pour laquelle les données seront communiquées au plus tard le 15 mars de l'année suivante.
Financement du budget intérieur (crédit bancaire net à l'État, stock de bons et d'obligations du Trésor en attente de remboursement, état du remboursement de la dette intérieure, recettes de privatisation et créances abandonnées).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
État d'exécution des dépenses sociales définies au paragraphe 11.	Ministère de l'économie et des finances (MINEFIN)/DGB	Mensuelle	6 semaines
État de remboursement de la dette intérieure.	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines

Tableau 1. Cameroun : Résumé des obligations de communication de données (suite)			
Statistiques de la dette extérieure contractée et garantie (liste détaillée du service de la dette extérieure échu/payé, liste des nouveaux prêts précisant les conditions financières, des prêts garantis et des arriérés extérieurs, et liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	4 semaines La signature ou la garantie de la dette extérieure, ainsi que l'apparition d'arriérés de paiements extérieurs, doivent être immédiatement signalées au FMI.
Prévisions et paiements réels mensuels du service de la dette structurée bancaire et non bancaire	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines
Rapport mensuel de suivi des appels de fonds et des décaissements effectifs.	CAA/MINEPAT	Mensuelle	4 semaines
Données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public, notamment une liste détaillée des sources de financement.	MINFI/Ministère de l'économie, de la planification et du développement régional (MINEPAT)/CAA	Trimestrielle	6 semaines
Des états comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie, des fonds d'avance et le solde des engagements budgétaires provisionnels.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
États comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie sans allocation budgétaire	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Publier la structure des prix des produits pétroliers.	MINFI/CSPH	Mensuelle	Première semaine du mois en cours

Tableau 1. Cameroun : Résumé des obligations de communication de données (suite)

<p>Prix, consommation et taxation des produits pétroliers, notamment : i) la structure actuelle des prix pour le mois en question ; ii) le calcul détaillé de la structure des prix basé sur le prix franco à bord pour obtenir le prix de détail ; iii) les volumes achetés et distribués pour la consommation par le distributeur de pétrole (SONARA et négociants), avec la distinction entre les ventes au détail et les ventes aux industries ; et iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers – droits de douane, taxe d'accise sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – et le soutien à la raffinerie, ainsi que la situation des manques à gagner et des trop-perçus.</p>	MINFI/CTR/CSP H	Mensuelle	6 semaines
<p>Fournir des prévisions de recettes pour la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes et la Direction générale du budget par type d'impôt sur une base annuelle et sur une base mensuelle, ainsi que le résultat par rapport aux prévisions.</p>	DGI, DGD, DGB	Mensuelle	6 semaines
<p>Solde des remboursements de TVA (demandes de remboursement, paiements effectués et état du compte des remboursements de TVA).</p>	MINFI/DGI	Mensuelle	6 semaines
<p>Rapports trimestriels conjoints de collaboration DGI/DGD indiquant notamment les résultats en termes d'identification de la fraude et de perception de recettes supplémentaires.</p>	DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines
<p>La situation de la SNH, notamment les volumes exportés, les prix, les taux de change, les coûts des opérations, les interventions directes, les engagements envers l'État, le solde transférable au Trésor.</p>	MINFI	Trimestrielle	6 semaines

Tableau 1. Cameroun : Résumé des obligations de communication de données (suite)

Inclure le montant total des recettes pétrolières de la compagnie pétrolière nationale SNH et des interventions directes dans le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE).	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Extrait comptable et budgétaire indiquant l'état des paiements des factures de l'État aux entreprises de service public (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA CAMPOST, SIC)	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Publication du rapport trimestriel sur l'exécution du budget	MINFI	Trimestrielle	8 semaines
Indicateurs de résultats fiscaux tels qu'indiqués dans le tableau 2	MINFI/DGI	Trimestrielle	6 semaines
<i>Secteur monétaire</i>			
Bilans consolidés des institutions monétaires	BEAC	Mensuel	6 semaines
Données provisoires de l'enquête monétaire intégrée	BEAC	Mensuel	6 semaines
Données finales de l'enquête monétaire intégrée	BEAC	Mensuel	10 semaines
Position nette de l'État.	BEAC	Mensuel	6 semaines
Situation du solde du compte spécial des avances statutaires non décaissées	BEAC	Mensuel	6 semaines
Le taux directeur et les taux d'intérêt créditeur et débiteur	BEAC	Mensuel	6 semaines
<i>Balance des paiements</i>			
Données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuel	9 mois
Statistiques du commerce extérieur.	MINFI/INS	Mensuel	6 semaines
Toute révision des données de la balance des paiements (notamment les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Sur la révision	2 semaines

Tableau 1. Cameroun : Résumé des obligations de communication de données (fin)

Secteur réel			
Comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux.	INS	Annuel	6 mois
Comptes nationaux trimestriels.	INS	Trimestrielle	3 mois
Indices des prix à la consommation désagrégés pour les villes de Douala et Yaoundé	INS	Mensuel	4 semaines
Indices des prix à la consommation ventilés par ville, par produit et au niveau national.	INS	Mensuel	6 semaines
Réformes structurelles et autres données			
Tout rapport officiel ou étude consacré à l'économie camerounaise, à partir de sa date de publication ou de finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, décret, loi, arrêté ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de sa date d'entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines
Rapport sur l'exécution des dépenses du compte d'affectation spéciale (CAS) COVID-19	MINFI/DGB	Deux fois par an	3 mois
CAS-COVID-19 Rapport d'audit des dépenses	MINFI/DGB	Annuellement	6 mois
Données sur les interventions de la SNH	MINFI/DGB	Trimestrielle	6 semaines

Tableau 2. Cameroun : Indicateurs de résultats fiscaux

	Impôts	Nombre de contribuables actifs	Nombre total de contribuables
DGE - Direction des grandes entreprises	TVA		
	Impôt sur les sociétés		
	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux		
	Déductions salariales		
CIMES - Centre des impôts sur les moyennes entreprises	TVA		
	Impôt sur les sociétés		
	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux		
	Déductions salariales		
CDI - Centre fiscal divisionnaire	Impôt sur les sociétés		
	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux		
	Déductions salariales		
	Retenue à la source		

**Déclaration du représentant des services du FMI à l'issue
de la réunion du conseil d'administration sur le Cameroun
Le 29 juin 2023**

- 1. La présente déclaration contient des informations qui sont devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI.** Ces informations ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.

- 2. La mesure préalable relative à la soumission au Parlement de la loi de finances rectificative de 2023 a été prise.** La loi de finances rectificative a été présentée le 19 juin 2023 et est compatible avec le solde budgétaire primaire hors pétrole et les principaux paramètres budgétaires de l'actuel programme au titre de la FEC et du MEDC.

- 3. Au 23 juin 2023, le Cameroun a été identifié comme une juridiction présentant des défaillances stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) par le Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme mondial de référence en matière de LBC/FT.** Le Cameroun s'est engagé à exécuter un plan d'action pour remédier rapidement aux insuffisances recensées dans le récent rapport d'évaluation mutuelle du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC). Les principaux éléments du plan d'action concernent la connaissance des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, l'application des mesures préventives de LBC/FT par les entités déclarantes, la surveillance de la LBC/FT et la répression de l'infraction de blanchiment de capitaux. Les services du FMI sont prêts à soutenir le Cameroun par le biais du développement des capacités.

**Déclaration de MM. Sylla, N'Sonde et Diakite concernant la réunion
du conseil d'administration consacrée au Cameroun
Le 29 juin 2023**

I. Introduction

Au nom des autorités camerounaises, que nous représentons, nous souhaitons remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur appui constant aux initiatives du Cameroun visant à préserver la stabilité macroéconomique du pays et à mettre en œuvre des réformes essentielles dans le cadre du plan de redressement après la COVID-19 et de la stratégie nationale de développement 2020–30 (SND 30).

Elles saluent les entretiens constructifs avec le directeur général adjoint du FMI, K. Okamura, qui se sont tenus à Yaoundé en mars 2023, et avec les services du FMI dans le cadre des quatrièmes revues des programmes au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC).

L'économie camerounaise continue d'évoluer dans un environnement intérieur et extérieur défavorable, marqué notamment par une situation difficile sur le plan de la sécurité, le durcissement des conditions financières mondiales et la volatilité accrue des cours internationaux du pétrole. La mise en œuvre et les résultats du programme ont été en partie freinés par ces obstacles. Néanmoins, tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ), à une exception près, deux des cinq objectifs indicatifs (OI) et deux des quatre repères structurels (RS) pour la période considérée ont été atteints. Les autorités ont pris des mesures correctives pour accélérer la stabilisation macroéconomique et la mise en œuvre des réformes. Elles maintiennent leur engagement à l'égard des objectifs du programme et continueront à apporter des réponses en faveur des populations vulnérables qui ont subi de plein fouet les chocs, à soutenir la croissance et, au niveau régional, à contribuer à l'amélioration de la balance des paiements et à l'accumulation de réserves.

II. Évolution récente de l'économie et perspectives

La reprise économique s'est poursuivie en 2022, mais plus lentement que prévu. La croissance du PIB réel est estimée à 3,8 %, contre 3,6 % en 2021, grâce au dynamisme des secteurs de l'industrie agroalimentaire et des services. L'inflation moyenne a atteint 6,3 % en décembre 2022, du fait de la hausse des prix des produits alimentaires.

Les chocs extérieurs et la riposte des autorités ont pesé sur les finances publiques, tandis que la croissance et les mesures d’assainissement budgétaire ont amélioré la situation budgétaire. Sous l’effet de l’augmentation des recettes pétrolières et des bons résultats sur le plan des recettes non pétrolières, le déficit budgétaire global est tombé à 1,1 % du PIB, contre 3 % en 2021. Cependant, le gonflement des dépenses courantes, en particulier pour les subventions aux carburants, devrait maintenir le déficit primaire hors pétrole à 3,9 % du PIB, soit une amélioration par rapport aux prévisions initiales. La dette publique est passée de 46,8 % du PIB fin 2021 à 45,5 % fin 2022, grâce à l’accélération de la croissance et au resserrement de la politique budgétaire.

La position extérieure s’est améliorée en 2022 sur fond de termes de l’échange favorables et de dépréciation du taux de change effectif réel. Malgré la hausse de l’inflation et des prix à l’importation, le déficit des transactions courantes (dons compris) devrait s’être réduit à 1,8 % du PIB, contre 4 % du PIB en 2021.

Les perspectives économiques à moyen terme du Cameroun restent positives malgré les incertitudes liées au contexte extérieur. La croissance du PIB réel devrait atteindre 4 % en 2023 et 4,4 % en moyenne à moyen terme, grâce au dynamisme des secteurs primaire (industrie agroalimentaire et sylviculture) et tertiaire, et à la faveur de la hausse de la production d’hydrocarbures.

À moyen terme, l’inflation devrait tomber en dessous du taux de convergence de 3 % fixé par la CEMAC. Le déficit des transactions courantes devrait se maintenir autour de 3 % du PIB à moyen terme, grâce notamment à la trajectoire d’assainissement budgétaire, à la mise en œuvre effective des programmes de promotion des exportations non pétrolières, aux mesures de substitution des importations et à l’intégration régionale. Les règles de la CEMAC en matière de change permettront de rapatrier une plus grande part des recettes d’exportation, de limiter les sorties illicites de capitaux et d’augmenter le niveau régional de réserves de change.

II. Résultats du programme appuyé par la FEC/le MEDC

Les résultats du programme ont été limités par des conditions difficiles tant sur le plan intérieur qu’extérieur. Tous les CRQ à fin décembre 2022 ont été respectés, à l’exception du CRQ continu sur la non-accumulation d’arriérés de paiements extérieurs. Le défaut de réalisation de ce critère est temporaire et n’a pas d’incidence majeure, et s’explique par des dépenses effectuées sur procédures exceptionnelles, notamment pour la sécurité, et par des problèmes de gestion de la trésorerie qui ont entraîné des retards dans le paiement du service de la dette à certains créanciers. Les autorités ont pris des mesures pour remédier aux OI manqués, en particulier pour améliorer le suivi des dépenses liées aux interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et pour réduire au strict minimum les dépenses relevant de procédures exceptionnelles.

Les autorités ont continué à avancer dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Deux des quatre RS pour mars et avril 2023 ont été satisfaits dans les délais impartis, à savoir la publication du rapport sur les dépenses liées à la pandémie de COVID-19 en 2021, et la publication du plan d’action visant à renforcer les institutions supérieures de contrôle des finances publiques. En outre, les autorités ont déjà atteint deux RS attendus pour la cinquième revue, à savoir l’augmentation de 13 500 à 14 850 du nombre d’assujettis à la TVA et la publication du cadre juridique et réglementaire pour les partenariats public-privé (PPP). Les autorités veilleront à mettre en œuvre les mesures structurelles qui ont été reportées.

III. Politique macroéconomique et réformes structurelles à moyen terme

En vue d'accélérer la transformation économique du Cameroun et sa progression vers le statut de pays émergent conformément à la SND-30, les autorités sont résolues à maintenir une trajectoire de rééquilibrage budgétaire compatible avec leurs objectifs de croissance. Elles entendent créer l'espace budgétaire nécessaire aux investissements productifs prioritaires et à la protection sociale. Conformément aux objectifs du programme et aux critères de convergence de la CEMAC, leur visée sera de ramener le déficit budgétaire global (sur la base ordonnancements, dons compris) et le déficit primaire hors pétrole à des niveaux soutenables à court et à moyen terme, et de maintenir la dette publique sur une trajectoire viable. Les priorités resteront la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières, la rationalisation des dépenses publiques et l'amélioration de l'efficacité des investissements publics.

Politique et réformes budgétaires

En ce qui concerne les recettes, la Direction générale des impôts (DGI) poursuivra les réformes de la politique et de l'administration fiscales destinées à élargir l'assiette fiscale. Il s'agira de remédier aux difficultés liées au volume des dépenses fiscales, à l'envergure du secteur informel et au faible rendement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La DGI continuera à donner suite aux recommandations de l'étude diagnostique de la politique fiscale menée en 2022 avec l'appui du FMI. La Direction générale des douanes (DGD) poursuit également un programme à moyen terme axé sur la mobilisation des recettes, notamment par le renforcement et la dématérialisation des contrôles et par l'extension de la plateforme de paiement électronique à tous les services douaniers. Une collaboration plus étroite entre la DGI et la DGD pour accroître le nombre de contribuables enregistrés figure parmi les priorités de la stratégie de mobilisation des recettes. Enfin, les autorités cibleront les secteurs de l'extraction et de la sylviculture, qui peuvent jouer un grand rôle dans la relance de la croissance économique et dans l'augmentation des recettes fiscales.

En ce qui concerne les dépenses, les autorités continueront à améliorer la transparence et la gestion des dépenses courantes, avec notamment une étude actuarielle pour renforcer le régime des retraites et réduire les risques quasi budgétaires. S'agissant des subventions aux carburants, les autorités jugent que cette option ne peut être maintenue à long terme et que les subventions ne sont pas toujours destinées aux groupes les plus vulnérables. En conséquence, les prix des carburants ont été augmentés en février 2023. Les autorités comptent réduire progressivement les subventions aux carburants et en assurer la viabilité en revoyant la structure des prix des carburants. Elles étudient des options à moyen terme pour permettre un ajustement automatique des prix intérieurs des carburants aux fluctuations des cours internationaux. Des mesures seront prises en parallèle pour atténuer les incidences négatives de ces réformes, notamment en renforçant les dispositifs de protection sociale et en améliorant l'accès aux services publics tels que l'éducation et la santé. Les priorités seront plus clairement définies pour les autres subventions publiques, notamment celles accordées aux entreprises d'État. Lors de l'étude diagnostique de chaque entreprise publique, les autorités évalueront les subventions afin de réduire celles accordées aux entreprises moins performantes. Tous les prix approuvés ou administrés feront l'objet d'une analyse qui sera achevée en novembre 2023, dans la perspective d'une libéralisation des prix si nécessaire.

Les autorités poursuivront les réformes en cours de la gestion des finances publiques (GFP) dans d'autres domaines clés, sur la base notamment du rapport sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA) qui devrait être achevé en août 2023 et guider un nouveau plan de réforme des finances publiques pour la période 2024–27. Les principales réformes de la GFP ont pour objectif d'améliorer les projections des dépenses publiques, d'aligner les engagements sur les plans du Trésor afin d'éviter l'accumulation d'obligations

impayées et de transférer les comptes du secteur public sur le compte unique du Trésor (CUT). En outre, les autorités poursuivront les réformes pour accroître l'efficacité des projets d'investissement public en améliorant leur sélection, leur planification et leur exécution, sur la base des recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA). L'amélioration de la gestion et de la gouvernance des entreprises publiques est primordiale pour assurer une meilleure prestation des services publics et limiter les risques budgétaires.

Les autorités restent vigilantes face aux risques liés à la viabilité de la dette. Leur action à cet égard consiste à restreindre le recours à de nouveaux emprunts extérieurs et à privilégier, dans la mesure du possible, les prêts concessionnels. Les prêts non concessionnels seront limités au financement de projets prioritaires, rentables, ayant des retombées socioéconomiques avérées et pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible. Le Comité national de la dette publique (CNDP) conservera un rôle actif dans la gestion de la dette et approuvera toutes les propositions relatives à la dette publique et les demandes de garanties de l'État. En outre, l'apurement des arriérés intérieurs dans le secteur public reste un sujet de préoccupation.

Réformes structurelles, gouvernance et changement climatique

Pour tirer parti du formidable potentiel de croissance du Cameroun, les autorités poursuivront les réformes de grande envergure visant à accélérer la croissance portée par le secteur privé et la diversification de l'économie. Des consultations régulières sont menées avec le secteur privé afin de surmonter les obstacles à son développement et d'engager des réformes efficaces en matière d'incitation. Les autorités établiront un plan d'action comportant des mesures pour supprimer les exonérations fiscales accordées aux entreprises et promouvoir une concurrence loyale entre les opérateurs économiques des secteurs autres que l'agriculture, l'élevage et la pêche. Conscientes de la position économique de premier plan du Cameroun dans la région, les autorités continueront à soutenir les initiatives régionales visant à faciliter les échanges, conformément à la priorité accordée à l'intégration régionale par les chefs d'État de la CEMAC et à la stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Parmi les grands objectifs à atteindre figurent la mise en réseau des systèmes d'information douaniers et la poursuite de la simplification des procédures et des formalités administratives pour les échanges internationaux.

Les autorités sont déterminées à remédier aux facteurs de vulnérabilité de leur cadre de gouvernance et de lutte contre la corruption. Elles continuent de respecter leurs engagements en matière de gouvernance au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), comme en témoigne la publication du rapport sur les dépenses liées à la COVID-19 en 2021. De plus, les autorités mettront en œuvre le plan d'action relatif à l'amélioration des cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques. Elles envisagent à cet égard d'apporter un appui aux institutions concernées, notamment à la Chambre des comptes de la Cour suprême.

En outre, sur la base de l'étude diagnostique de la gouvernance effectuée avec l'assistance technique du FMI, les autorités entendent remédier aux faiblesses dans les domaines qui ont une incidence sur l'activité économique, tels que la gouvernance fiscale, la supervision du secteur financier, la réglementation du marché des biens et des services, l'État de droit et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les autorités poursuivront leur collaboration avec les organismes internationaux compétents en matière de normes de transparence et d'intégrité financières, en particulier dans le cadre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) et du Groupe d'action financière sur

le blanchiment de capitaux (GAFI). Sur ce dernier point, les autorités s'engagent à accélérer la mise en œuvre du plan d'action du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG) du GAFI en vue de faire sortir le Cameroun de la liste des pays présentant des défaillances stratégiques en matière de LBC/FT.

Une reprise économique forte et inclusive passe également par un renforcement de l'inclusion financière. Dans le cadre de l'initiative régionale, les autorités ont défini leur stratégie d'inclusion financière pour la période 2023–27. Celle-ci porte notamment sur l'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité des produits et services financiers ; un accès facilité au financement pour les chaînes de valeur et les PME agricoles ; la promotion de l'innovation et de la finance numérique ; la protection des consommateurs et la promotion de l'éducation financière. En collaboration avec la COBAC, l'organe de supervision régional, les autorités poursuivent la résolution de deux banques et devraient conclure le processus de mise en œuvre des plans de restructuration en juillet 2023. La procédure de privatisation de la troisième banque devrait également être achevée d'ici un an.

Les mesures relatives au changement climatique restent une priorité pour le Cameroun. La SND-30 a pour objectifs d'atténuer les effets du changement climatique, de renforcer l'adaptation et la résilience du pays et d'assurer une gestion durable de l'environnement. Les autorités prévoient d'intégrer la dimension du changement climatique dans la formulation du budget, y compris dans le programme d'investissement public. Avec le concours du FMI, elles procéderont à l'évaluation de la gestion des investissements publics face aux risques liés au changement climatique (C-PIMA), ce qui permettra d'améliorer les capacités institutionnelles et les processus de construction d'infrastructures à faible taux d'émission et résistantes au changement climatique.

IV. Conclusion

Les autorités camerounaises, que nous représentons, sont déterminées à accélérer la transformation économique du pays conformément à la SND-30 et à préserver la stabilité macroéconomique et la stabilité extérieure de la CEMAC. Elles restent résolues à poursuivre des politiques macroéconomiques saines et des réformes structurelles, notamment dans les domaines essentiels de la gestion des finances publiques, de la dette, de la gouvernance et de l'environnement des affaires.

Compte tenu des progrès accomplis dans le cadre du programme et des mesures rectificatives prises pour en améliorer les résultats, les autorités sollicitent l'appui des administrateurs pour l'achèvement des quatrièmes revues au titre des accords FEC et MEDC, ainsi que pour leurs demandes de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation et de modification de critères de réalisation.